

674^{ème} Séance

Séance Publique
du vendredi 12 octobre 2007

DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 30 MAI 2008 (N° 7.862)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 3572).
- II. ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI DEPOSEE SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 3573).
- III. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 3573).
- IV. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2007 :
 - Rapport du Gouvernement (p. 3578).
 - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 3594).
 - Débat général :
 - 1) Recettes (p. 3625).
 - 2) Dépenses ordinaires :
 - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p. 3627).
 - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p. 3628).
 - Sect. 3 – Moyens des Services (p. 3628).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2007**

—
**Séance publique
du vendredi 12 octobre 2007**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; MM. Bruno BLANCHY, Claude BOISSON, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLO, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Absent excusé : M. Henry REY, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mlle Anne EASTWOOD, Chef de Cabinet du Président ; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mme Séverine CANIS-FROIDFOND, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence SABATE-GUAZZONNE, Secrétaire ; Mlle Alexia LOULERGUE, Administrateur ; Mme Mélissa FRATACCI, Rédacteur ; Mme Marie-Laure BOVINI, Secrétaire Principale.
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de M. Henry REY ainsi que le retard de M. Vincent PALMARO.

Je vous rappelle par ailleurs que, comme à l'accoutumée pour nos séances budgétaires, le début de cette séance publique consacrée à l'examen du Budget rectificatif 2007 sera retransmise sur le canal local de télévision. L'ensemble de cette séance sera quant à lui diffusé intégralement sur le site internet du Conseil National : www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES
PAR LE GOUVERNEMENT
ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS**

L'ordre du jour appelle tout d'abord, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière séance publique, lors de la session extraordinaire du 4 septembre 2007.

Le projet de loi, n° 845, portant fixation du Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2008 nous est parvenu le 28 septembre 2007.

Compte tenu de son objet, je vous propose, bien évidemment, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

Un deuxième texte a été déposé aujourd'hui même par le Gouvernement ; il s'agit du projet de loi, n° 846, relative au renforcement de la répression des crimes et délits contre l'enfant, lequel fait suite à la proposition de loi, n° 184, d'initiative parlementaire, adoptée par notre Assemblée le 4 mai 2006.

Compte tenu de son objet, je vous propose que ce projet de loi soit renvoyé devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse, qui avait déjà procédé à l'étude de la proposition de loi.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

II.**ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE SUR LE BUREAU DU CONSEIL
NATIONAL ET RENVOI DEVANT
LA COMMISSION**

En vertu également de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, il me revient d'annoncer qu'une proposition de loi a été déposée dernièrement, le 19 septembre 2007, sur le Bureau de notre Assemblée.

Il s'agit de la proposition de loi, n° 189, de M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET et moi-même, portant création d'une réserve naturelle terrestre.

Au titre des Affaires Diverses, je vous propose de la renvoyer devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyé).

III.**ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE
LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT**

Je vous rappelle à présent, qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a l'obligation de faire connaître à chaque début de session ordinaire, l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions qui sont saisis de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Jean-Michel CUCCHI, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Voici la situation des projets de loi en instance devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale :

1) *Projet de loi n° 755 relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 14 janvier 2003.

- Déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

- Examen et désignation du Rapporteur en la personne de M. J-C. GARDETTO lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 12 mars 2003. Envoi de questions au Gouvernement le 31 mars 2003 et réponses reçues le 5 août 2003.

- L'examen de ce projet de loi a été suspendu dans l'attente du dépôt du projet de loi, n° 813, relative aux sociétés.

- Reprise de l'examen le 15 février 2006, avec l'envoi d'une question au Gouvernement le 27 juillet 2006 ; réponse reçue le 4 octobre 2006 et examinée en Commission.

- Rapport approuvé par la Commission le 8 novembre 2006 et envoyé au Gouvernement le 13 novembre 2006.

- Réception des observations du Gouvernement le 18 mai 2007.

- Envoi d'un courrier au Gouvernement le 31 mai 2007 demandant la communication de l'arrêté ministériel d'application actualisé de l'article 10 du projet de loi.

2) *Projet de loi, n° 817, sur le commerce et la preuve électroniques :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 9 août 2006.

- Déposé en séance publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission de Législation.

- Ce texte a été ensuite transféré à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la séance publique du 3 avril 2007 – tout comme d'ailleurs le projet de loi n° 818 concernant les délits relatifs aux systèmes d'information – compte tenu d'une part, de la considérable charge de travail à laquelle la Commission de Législation doit faire face eu égard au nombre très important de textes en instance devant elle et d'autre part, de l'objet de ces deux indissociables projets de loi.

- Ce texte n'a pas encore été examiné par la Commission.

3) *Projet de loi, n° 818, concernant les délits relatifs aux systèmes d'information :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 9 août 2006.
- Déposé en séance publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission de Législation.
- Transféré à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale lors de la séance publique du 3 avril 2007 tout comme le projet de loi n° 817 sur le commerce et la preuve électroniques.
- Pas de Rapporteur désigné, ce texte n'a pas encore été examiné par la Commission.

4) *Projet de loi, n° 832, prononçant la désaffectation, à l'avenue de l'Annonciade, de quatre parcelles dépendant du domaine public de l'Etat :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 4 décembre 2006.
- Déposé en séance publique le 11 décembre 2006 et renvoyé devant la Commission.

5) *Projet de loi, n° 837, portant modification des dispositions du Code civil relative à l'enregistrement du gage :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 20 février 2007.
- Déposé en séance publique le 3 avril 2007 et renvoyé devant la Commission.

6) *Projet de loi, n° 843, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2007, et qui nous occupe aujourd'hui :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 3 juillet 2007.
- Déposé en séance publique le 4 septembre 2007 et renvoyé devant la Commission.
- J'ai été désigné Rapporteur lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 6 septembre 2007.
- Envoi de questions au Gouvernement le 20 juillet 2007 et réponses reçues le 6 août 2007.
- Rapport approuvé le 5 octobre 2007 et envoyé au Gouvernement le 9 novembre 2007.

7) *Projet de loi, n° 844, prononçant la désaffectation dans le quartier du Jardin Exotique, d'une parcelle dépendant du domaine public de l'Etat :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 27 juillet 2007.
- Déposé en séance publique le 4 septembre 2007 et renvoyé devant la Commission.

- J'ai été désigné Rapporteur lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale du 26 septembre 2007.

- Envoi d'une liste de questions au Gouvernement le 5 octobre 2007 ; nous sommes dans l'attente de sa réponse.

8) *Projet de loi, n° 845, portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2008 :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 28 septembre 2007.
- Déposé en séance publique ce jour, 12 octobre 2007, et renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

- La désignation du Rapporteur est prévue lors de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui aura lieu le 22 octobre 2007.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous remercie de votre compte-rendu.

Nous allons poursuivre la présentation du travail législatif avec Monsieur Alexandre BORDERO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

La situation des projets de loi en instance devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses concerne deux projets de loi :

1) *Projet de loi, n° 834, relative au reclassement des salariés déclarés inaptes par le médecin du travail :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 26 décembre 2006.
- Déposé en séance publique le 3 avril 2007.
- Examen et désignation du Rapporteur en la personne de M. J-L. NIGIONI lors de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du 16 avril 2007.
- Envoi de questions au Gouvernement le 27 avril 2007.

- Réception des réponses du Gouvernement quasiment 6 mois plus tard, le 10 octobre 2007.

2) *Projet de loi, n° 840, relative au contrat de travail :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 3 avril 2007.
- Déposé en séance publique le 3 avril 2007.

- Envoi d'un courrier au Gouvernement le 27 avril 2007 demandant la communication de l'avis du Conseil d'Etat au sujet de ce projet de loi.

- Examen en cours débuté le 7 mai 2007, poursuite de l'examen les 14 mai, 21 mai, 4 juin 2007 ; un examen a également eu lieu sur cette question essentielle, en Commission Plénière d'Etude, le 25 juillet 2007.

- Réception d'éléments de réflexion transmis par M. le Président du Conseil d'Etat le 11 juillet 2007 ; nous avons fait faire par ailleurs une étude juridique par un juriste monégasque, M. BILLON, qui est aussi un praticien expérimenté du droit monégasque, nous avons reçu tout récemment son rapport. Nous allons donc poursuivre l'examen de ce texte.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous remercie de votre exposé.

Nous poursuivons à présent avec Monsieur Claude CELLARIO, Président de la Commission de Législation.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

1) *Projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 22 février 2002.

- Déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission ; cela fait pratiquement cinq ans que ce projet est en gestation.

- L'examen de ce projet de loi a débuté sous l'ancienne législature puis a été repris dans le détail par la Commission de Législation nouvellement composée depuis 2003.

- Désignation du nouveau Rapporteur en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO lors de la Commission de Législation du 7 novembre 2003.

- Approbation d'un premier rapport le 18 juin 2004 et transmission de celui-ci au Gouvernement le 13 septembre de la même année.

- Après plusieurs réunions de travail avec le Gouvernement afin de rapprocher les points de vue, un rapport modifié est adopté le 10 juin et transmis au Gouvernement le 4 août 2005.

- De nouvelles séances de travail visant à résorber les points de divergence persistants entre le Gouvernement et la Commission de Législation ont lieu à partir de février 2006.

- Enfin, un nouveau rapport modifié est approuvé lors de la Commission de Législation le 30 juillet 2007.

- Au titre de ce projet de loi, il convient de préciser qu'il doit être étudié en parallèle du projet de loi, n° 812, relative au contrôle financier des personnes physiques et morales de droit privé bénéficiant de subventions de l'Etat. En effet, ces deux projets forment un « package » relatif à l'émergence de nouvelles normes financières s'inscrivant dans le spectre des changements législatifs rendus nécessaires par l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe. Ces deux projets de loi seront donc votés simultanément.

2) *Projet de loi, n° 733, modifiant la loi, n° 56, du 29 janvier 1922 sur les fondations :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 21 mars 2002.

- Déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

- L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

3) *Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 13 mai 2004.

- Déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

L'étude de ce projet de loi a été initiée en octobre 2004 et la désignation du Rapporteur, en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO, est intervenue lors de la Commission du 23 septembre 2005.

4) *Projet de loi, n° 779, portant statut de la magistrature :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 13 mai 2004.

- Déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

- Désignation du Rapporteur en la personne de M. Jean-Pierre LICARI lors de la Commission de Législation du 23 septembre 2005.

- Approbation d'un premier rapport à l'occasion de la Commission de Législation du 28 octobre 2005 et transmission au Gouvernement le 15 novembre 2005.

- Le 22 mai 2006, le Conseil National est rendu destinataire des observations du Gouvernement.

- Un rapport modifié est approuvé le 12 avril et envoyé au Gouvernement le 13 avril 2007 ; à ce jour nous attendons les observations du Gouvernement sur ce rapport.

5) *Projet de loi, n° 782, modifiant le Livre premier du Code pénal :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 14 juin 2004.

- Déposé en séance publique et renvoyé devant la Commission le 29 juin 2004.

- L'étude de ce projet de loi, dont on nous avait dit qu'il était très important et très urgent et dont j'ai eu l'honneur d'être désigné Rapporteur lors de la Commission de Législation du 15 novembre 2006, est aujourd'hui achevée et son rapport a été transmis au Gouvernement le 28 mars 2007, mais à ce jour nous attendons toujours les observations du Gouvernement.

6) *Projet de loi, n° 804, relative à la modification de la loi, n° 1.165, du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 6 septembre 2005

- Déposé en séance publique le 24 octobre 2005 et renvoyé devant la Commission.

- Là encore, on nous a dit que ce projet de loi était urgent et très important. L'étude du projet de loi a débuté et M. Fabrice NOTARI en a été désigné Rapporteur à l'occasion de la Commission de Législation du 25 janvier 2007.

7) *Projet de loi, n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 11 novembre 2005.

- Déposé en séance publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

- L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

8) *Projet de loi, n° 812, relative au contrôle financier des personnes physiques et morales de droit privé bénéficiant de subventions de l'Etat :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 29 décembre 2005.

- Déposé en séance publique le 19 avril 2006 et renvoyé devant la Commission.

- La désignation du Rapporteur, en la personne de M. Jean-Charles GARDETTO, est intervenue lors de la Commission du 21 avril 2006.

- Un premier rapport a été approuvé le 12 octobre 2006 et transmis au Gouvernement le lendemain.

- Le 2 mars 2007, le Conseil National est rendu destinataire des observations de S.E. M. le Ministre d'Etat rejetant en bloc le texte amendé sans que les Services du Gouvernement n'aient examiné les amendements au fond.

- Ce courrier est examiné en Commission et, bien entendu, un rapport modifié est adopté le 18 juillet 2007 et adressé au Gouvernement le 20 juillet.

- Le 18 septembre 2007, le Conseil National est rendu destinataire de nouvelles observations du Gouvernement ; c'est pourquoi j'annonce publiquement, Monsieur le Président, qu'une réunion très importante de la Commission aura lieu le 18 octobre, c'est-à-dire la semaine prochaine, afin d'étudier les observations du Gouvernement sur ce texte qui, je le rappelle, forme un « package » avec le texte, n° 728, sur les associations et fédérations d'associations.

9) *Projet de loi, n° 823, portant Code de procédure pénale :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 18 août 2006.

- Déposé en séance publique le 10 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

- M. Thomas GIACCARDI a d'ores et déjà été désigné Rapporteur lors de la Commission de Législation du 22 février 2007.

10) *Enfin, le projet de loi, n° 830, modifiant le Code pénal en matière de fausse monnaie :*

- Date d'arrivée au Conseil National : 25 octobre 2006.

- Déposé en séance publique le 25 octobre 2006 et renvoyé devant la Commission.

- L'examen de ce texte n'a pas encore débuté.

Voici, Monsieur le Président, l'état de tous les textes déposés devant la Commission de Législation.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CELLARIO, pour ce long exposé concernant la Commission de Législation, une Commission qui, on le sait, est traditionnellement très sollicitée pour l'étude des projets de loi.

Je passe maintenant la parole à Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS, Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi, n° 842, relative au contrat d'apprentissage a été transmis au Conseil National le 6 juin 2007. Il a été déposé en séance publique et renvoyé pour examen devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse le 20 juin 2007.

Ce projet de loi est la suite du texte d'initiative parlementaire adopté par l'Assemblée au cours de la séance publique du 7 décembre 2005, texte dont S.E. M. le Ministre d'Etat s'engageait à poursuivre le processus législatif par courrier du 6 janvier 2006.

Il a été procédé à son examen en Commission le 14 juin 2007 et le rapport sera présenté au cours de notre prochaine réunion du jeudi 18 octobre. Il devrait donc pouvoir faire l'objet d'un vote d'ici la fin de l'année.

Voilà pour le texte. Ensuite, je voudrais remercier S.E. M. le Ministre d'Etat, car j'ai appris par la bouche de M. le Président du Conseil National, tout à l'heure, l'arrivée aujourd'hui du projet de loi, n° 846, sur la protection de l'enfance. Merci beaucoup.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous remercie de votre exposé.

Nous écoutons à présent et nous terminons d'ailleurs la présentation des projets de lois en cours d'étude au Conseil National, par Monsieur Daniel RAYMOND, Président de la Commission du Logement.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi, n° 833, sur l'accession au droit d'habitation des appartements domaniaux est arrivé au Conseil National le 6 décembre 2006.

Déposé en séance publique le 11 décembre 2006 et renvoyé devant la Commission. On rappellera d'ailleurs à ce sujet que le premier examen de ce dossier sur l'accession à la propriété des Monégasques, s'est en fait concrétisé dans le cadre d'une Commission Plénière d'Etude le 21 juin 2005.

Ce dossier a ensuite été examiné à plusieurs reprises lors des Commissions Plénières d'Etude des 17 et 30 janvier 2006, ainsi que le 23 mai 2006.

L'examen du projet de loi et la désignation du Rapporteur ont eu lieu dans le cadre de la Commission du Logement du 29 janvier 2007.

L'envoi de questions au Gouvernement s'est effectué le 2 février 2007 et les réponses du Gouvernement ont été reçues le 28 février 2007.

Entre temps, un point a été formalisé sur le projet de loi lors de la Commission Plénière d'Etude du 7 mars 2007, ce qui a donné lieu à un rappel de la position du Conseil National dans un courrier qui a été envoyé au Gouvernement le 21 mars 2007 et les réponses reçues le 24 avril 2007.

Un nouvel examen de ce projet de loi dans le cadre de la Commission Plénière d'Etude du 9 mai 2007 a été suivi d'un courrier du Gouvernement en date du 23 mai 2007.

Le Conseil National a pris acte des nouvelles propositions du Gouvernement qui s'orientent sur une amélioration d'un encadrement de crédit bonifié par l'Etat. En revanche, aucune proposition n'est formulée afin de rééquilibrer le prix de vente moyen du mètre carré jugé, comme vous le savez, trop élevé, par la majorité du Conseil National qui exprime ainsi aujourd'hui le souhait de concrétiser rapidement une réunion plénière avant le débat du Budget Primitif.

Je vous remercie.

M. le Président.- Absolument. Je convoquerai, conformément à notre Règlement intérieur, une Commission Plénière d'Etude sur cet important sujet, dans les prochains jours. Merci Monsieur RAYMOND.

C'est donc ainsi que se termine la présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National.

La Commission de la Culture a par ailleurs une proposition de loi d'initiative parlementaire en attente de réponse par le Gouvernement.

Mme Michèle DITLOT.- Oui, Monsieur le Président.

M. le Président.- Madame DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rappeler que la proposition de loi, n° 186, de la Commission de la Culture du Conseil National et dont le Rapporteur désigné était M. Fabrice NOTARI, fut votée par le Conseil National et envoyée au Gouvernement en mai 2007 ; officieusement celui-ci nous a dit qu'il songeait à la transformer en projet de loi. Toutefois notre texte n'a pas fait l'objet d'une réponse officielle de la part du Gouvernement et je me permets de rappeler qu'il aurait été souhaitable, dans l'intérêt général, que l'on n'attende pas l'échéance des six mois, c'est-à-dire novembre 2007, pour nous répondre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente de la Commission de la Culture.

**IV.
EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL
RECTIFICATIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2007**

Avant d'entendre le rapport du Gouvernement sur le projet de Budget Rectificatif 2007, vous avez souhaité, Monsieur le Ministre, donner certaines précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la lecture du rapport, j'aimerais porter à la connaissance de la Haute Assemblée les corrections à apporter au projet de budget rectificatif de l'Etat de l'exercice 2007. Ces modifications sont les suivantes :

DEPENSES :

Article 705.930 CHPG (mise à niveau)	- 3.110.000 €
Article 705.930/6 CHPG – restaurant	+ 3.110.000 €
Article 706.961 Rénovation C.C.A.M.	- 100.000 €
Article 706.961/1 Rénovation production froid C.C.A.M.	+ 100.000 €

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

I - EVOLUTION GENERALE

Le budget rectificatif affiche un déficit prévisionnel en baisse de plus de 10 M€ par rapport au budget primitif, puisqu'il passe de 125,7 M€ à 115 M€, soit - 8,5 %.

Les recettes connaissent une majoration globale de 5,5 % par rapport au budget primitif 2007. Cette croissance s'explique essentiellement par les contributions, et plus précisément les transactions commerciales (T.V.A. : + 2,6 %), du fait de la progression de ses deux composants T.V.A. monégasque et française, ainsi que par les bénéfices commerciaux (+ 12,1 %) et les transactions juridiques (+ 12,4 %).

Les dépenses de fonctionnement connaissent une augmentation modérée, soit + 2,2 %, du fait principalement de deux types d'ajustements, à savoir ceux réalisés sur les dépenses de personnel, et plus

particulièrement de la majoration des crédits de charges sociales d'une part, et ceux relatifs aux services publics concédés.

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 0,9 %, qui cache cependant des inscriptions significatives de sens contraire.

Enfin, les dépenses d'équipement enregistrent également une majoration de 6,9 % s'expliquant essentiellement par un rachat important d'immeubles (Les Abeilles) au Fonds de Réserve Constitutionnel.

En terme d'exécution, il convient pour la première année d'inclure le montant des reports de crédits. Ce montant élevé inclut toutefois l'opération exceptionnelle d'échange dite « Malbousquet/La Poterie ». Ainsi les reports de crédit auront un impact limité sur l'exécution réelle du budget. En effet, si cet échange était matérialisé en 2007, il serait constaté en dépenses mais aussi en recettes, les deux écritures étant globalement neutres au niveau du déficit constaté à la clôture des comptes.

Au vu de ce qui précède, le déficit réel pourrait être de l'ordre de 70 M€ si l'on applique les taux d'exécution traditionnels.

Enfin, comme le prévoit la loi de budget, l'ouverture de crédits opérée en cours d'année (sur un Compte Spécial du Trésor) est régularisée au présent projet.

II - BUDGET GENERAL

BUDGET RECTIFICATIF 2007 PAR SECTION

	BR 2007 / BP 2007 %
- RECETTES	5,5 %
- DEPENSES	
1 - Dépenses de Souveraineté	- 0,1 %
2 - Assemblée et corps constitués	- 2,0 %
3 - Moyens des Services	1,4 %
4 - Dépenses communes	2,6 %
5 - Services publics	11,9 %
6 - Interventions publiques	0,9 %
7 - Dépenses d'équipement et d'investissements	6,9 %
TOTAL DEPENSES	3,5 %
EXCEDENT DE DEPENSES	- 8,5 %

1 - RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 766.174.100 € enregistrent une augmentation de 5,5 % par rapport au budget primitif 2007 qui provient principalement des contributions, et, dans une moindre mesure, du chapitre produits et revenus du Domaine de l'Etat. Les recettes des services administratifs enregistrent, elles, une progression moins importante.

1 - Produits et revenus du Domaine de l'Etat : + 8 %

A - Domaine Immobilier : + 1,3 %

Les modifications de cette section concernent trois articles, à savoir le domaine immobilier, les Parkings Publics et les produits de cession.

* Concernant le domaine immobilier, une baisse est envisagée sur l'article 011.101 « Immeubles bâtis ». Les locaux de la Darse Sud seront livrables en juillet 2007 assujettis d'une exonération des loyers jusqu'en novembre en compensation des travaux à effectuer, d'où l'encaissement d'un seul mois de recettes. De plus, le prix au mètre carré a été revu à la baisse pour la première année d'exploitation. S'agissant des autres recettes de ce sous-article, il est prévu une diminution par rapport au budget primitif, principalement due aux immeubles « Jacarandas » (Auréglija-Grimaldi), le « Magellan » (1^{ère} tranche, Zone A), 6 Quai Antoine 1^{er} et à l'Hôtel Colombus.

* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un ajustement à la hausse des recettes horaires de + 1,5 % et des recettes abonnements pour + 0,7 %, incluant la mise en service fin 2007 du nouveau parking du Roqueville. De plus, une augmentation plus marquée des recettes de l'activité Autocars de + 11,4 % est anticipée en raison des bons résultats constatés en 2006 et au cours du 1^{er} trimestre 2007. Toutefois, une diminution des recettes provenant des deux roues et camping cars reflète la tendance à la baisse de ces deux types de produits. En outre, l'estimation de l'article 011.202 « Prestations de Service Stade Louis II » a été établie en fonction du Compte d'Exploitation arrêté pour l'exercice 2006, indiquant une facturation du solde 2006, augmentée d'une provision sur les frais de fonctionnement 2007. Enfin, il a également été procédé au réajustement de la rubrique « Prestation de service S.B.M. ».

* On note en outre la revente d'un appartement qui avait fait l'objet d'une préemption en 2005. La décision d'exercer le droit de préemption étant parvenue au notaire plus d'un mois après sa notification, le Tribunal

Suprême a été saisi par l'acquéreur et l'Etat a été contraint de revendre ce bien à son prix d'achat y compris les frais d'agence.

B – Monopoles : + 1,4 %

B.1 – Monopoles exploités par l'Etat : + 6,1 %

- *article 021.100 « Régie des Tabacs »* : + 13,8 %

Les ventes 2007 enregistrées fin avril laissent apparaître une hausse des recettes par rapport à la même période de l'exercice 2006 (+ 8,4 %). Cette évolution s'explique vraisemblablement par une nouvelle hausse du prix des tabacs en Italie début janvier. Une augmentation des recettes issues des produits divers est également envisagée compte tenu de la mise en vente par la Régie des Tabacs, depuis mai, de papier à cigarettes. Enfin, les recettes provenant du marché sous douane ont elles aussi été revues à la hausse eu égard aux résultats obtenus en 2006.

- *article 021.300 « Postes et Télégraphes »* : + 2,5 %

Il est anticipé une hausse de 2,5 % des recettes issues du compte de partage de la Poste pour 2006 (exercice 2007) par rapport au budget primitif. Cette nouvelle progression est due :

- à un excellent développement de la gamme courrier « Entreprise » notamment en Export et en Collecte/Remise et de la gamme colis « Coliposte » National et International et à la croissance économique générale de la Principauté qui a dopé les segments d'activités précités (+ 7,1 %) ;

- à l'essor du secteur Grand Public, dû, en partie, au changement des tarifs postaux (Prêt à Poster – Affranchissement Informatique de Bureaux – Services de Proximité) (+ 9,1 %).

- *article 021.400 « O.E.T.P. »* : - 0,1 %

Concernant le produit des émissions philatéliques, la prévision du budget primitif 2007 a été revue à la baisse pour tenir compte de la réduction des commandes de deux agents importants et de la perte en 2006 de 1.400 abonnés. Cette baisse est relativisée par la croissance des recettes issues des ventes aux guichets philatéliques français. En effet, les recettes découlant des nouveaux accords conclus avec la Poste française, portant sur la vente par les guichets français de l'ensemble des timbres émis et non plus seulement des usages courants, seront encaissées pour la première fois en 2007. Il est

raisonnable d'estimer qu'au moins 20.000 séries des 40.000 fournies seront vendues.

B.2 – Monopoles concédés : - 2 %

- *article 031.101 « Société des Bains de Mer »* : - 2,8 %

A l'échéance de l'exercice 2006/2007, qui s'est terminé le 31 mars 2007, le montant des recettes brutes des jeux a entraîné un montant de redevance très légèrement supérieur à celui de l'exercice antérieur (+ 0,18 %), mais il demeure en deçà de la prévision budgétaire primitive de 2007. Il convient donc de minorer la recette prévue.

- *article 031.111 « SMA/UIOM vente prod. énergie »* : - 50 %

Ces recettes sont en baisse en raison des arrêts techniques plus longs que ceux programmés pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'incinération.

C – Domaine financier : + 104 %

- *article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »* : + 26,3 %

Les intérêts bancaires du premier trimestre 2007 affichent une hausse de 1,6 % par rapport à la même période de l'année 2006 expliquée par la combinaison des deux facteurs fondamentaux :

- le taux Eonia (taux rémunérateur) qui affiche une augmentation de plus de 53,68 %, soit 3,55 % pour le premier trimestre 2007. Cette tendance à la hausse devrait continuer pour les prochains mois et ce taux rémunérateur devrait atteindre les 4 % courant quatrième trimestre 2007 soit une moyenne annuelle prévisionnelle 2007 de 3,94 % ;

- la moyenne des disponibilités bancaires au 1^{er} trimestre 2007 est en baisse par rapport à la même période de l'exercice 2006. Cette moyenne s'est depuis stabilisée.

Ainsi, il est envisagé de revoir les recettes à la hausse.

- *article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »* : + 122 %

La hausse de 122 % sur cet article s'explique par un versement par Monaco Telecom correspondant à des dividendes exceptionnels pour l'exercice 2005/2006 (date de valeur 23/03/07), versement décidé lors de l'A.G.E. par les actionnaires le 21 mars 2007.

2 - Produits et recettes des services administratifs :
+ 14,7 %

Les majorations de ce chapitre concernent huit articles.

- *article 012.104 « Commerce et Industrie - brevets »* : + 5,3 %

Compte tenu de l'évolution des recettes enregistrées à fin avril 2007, la projection annuelle pour cet exercice permet d'envisager une augmentation des recettes de cet article.

- *article 012.106 « D.E.E.U. - redevances »* : + 27,9 %

Une hausse est anticipée pour la redevance au titre des 5 % « clients obligés », tandis qu'une baisse des recettes est envisagée pour la fourniture de fleurs pour la Société des Bains de Mer.

- *article 012.111 « Action sanitaire et sociale prestations »*

Les recettes du Centre d'Accueil de Jour Speranza - Albert II ont été évaluées sur la base d'un fonctionnement sur 7 mois et demi, d'une fréquentation de 6 personnes par jour pour les trois premiers mois, de 10 personnes à compter de septembre et d'un prix de journée de 50 €. Une inscription rectificative est ainsi prévue.

- *article 012.113 « Service de la circulation »* : + 14,3 %

Les émissions d'estampilles de l'année « n + 1 » ainsi que celles de l'année « n » affichent une hausse entre 2005 et 2006, traduisant une accélération des procédures d'encaissement des estampilles. En ce qui concerne les droits de circulation automobile, la hausse des recettes est liée, d'une part, à l'augmentation des tarifs, et d'autre part, à l'augmentation du nombre d'opérations des guichets du Service.

Si on prend pour hypothèse que les recettes effectives de 2006 se reproduiront en 2007 et 2008 avec une augmentation annuelle de l'ordre de 2 %, une prévision de recettes en hausse est envisagée.

- *article 012.118 « Interventions publiques - trop perçu sur subvention »* : + 195 %

Cette écriture concerne, comme chaque année et conformément à la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes, la régularisation sur le budget des investissements effectués par l'Automobile Club à partir de son compte de dépôt en vue du Grand Prix 2006.

La contrepartie figure en dépenses du budget à l'article 707.992 « Investissements Grand Prix ».

- *article 012.138 « Hélicoptère - carburant »* : + 74,2 %

Cette inscription est due à l'apurement du solde créditeur du C.S.T. 8180 qui est remplacé par un article de recettes, tandis que les dépenses sont incluses dans les frais généraux de l'héliport.

- *article 012.450 « Musée du Timbre et des Monnaies »* : + 93,3 %

En ce qui concerne le produit des ventes de monnaies, la hausse anticipée des recettes s'explique par la vente d'un reliquat de coffrets BU 2001 et 2002.

Pour les produits divers, l'inscription supplémentaire est due aux bénéfices réalisés sur le catalogue de vente de l'exposition MonacoPhil 2006, perçus en 2007, et à la poursuite des recettes de commercialisation du coffret de monnaies « Belle Epreuve 2005 ».

- *article 012.500 « Stade Louis II »* : + 1 %

Cette variation concerne uniquement la fréquentation du parking du Stade Louis II et a été établie en fonction de la recette 2006 et d'une hausse de l'ordre de 4,3 % enregistrée au cours du premier trimestre de l'année 2007.

3 - Contributions : + 4,6 %

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

a) Droits de douane :

- *article 013.101 « Droits de douane »* : - 3,3 %

L'évaluation des sommes à recevoir en 2007 suppose la liquidation préalable du forfait douanier de l'année 2006 sur la base des informations communiquées par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Les sommes versées en 2007 sont aujourd'hui connues. Elles comprennent :

- * le solde du forfait douanier 2006 ;
- * les acomptes 2007, calculés sur la base du forfait douanier 2006.

Ainsi, le montant du forfait douanier sera rectifié à la baisse.

Cette révision s'explique par la diminution des recettes à répartir, qui provient d'une augmentation des restitutions en faveur des biocarburants et d'une baisse de 0,5 % des recettes de la T.I.P.P. (alors que la loi de finances pour 2006, sur laquelle se fondait la prévision primitive pour 2007, prévoyait une progression de 0,5 %).

b) Transactions juridiques

Ces recettes sont globalement en hausse. Les évolutions majeures concernent les deux articles suivants :

- *article 023.101 « Droits de mutations »* : + 8,7 %

L'évolution à la hausse sur cet article s'explique par des mouvements de sens contraires des différents postes. Ainsi, on anticipe une hausse des droits perçus sur les mutations à titre onéreux de meubles et de celles concernant les immeubles. Ces variations sont relativisées par la baisse attendue des droits sur donations et successions.

- *article 023.102 « Droits sur autres actes civils et administratifs »* : + 32,7 %

Cette hausse anticipée provient de l'augmentation concomitante des recettes issues des droits de transcription, des droits de bail, des droits sur les actes des sociétés et des recettes diverses.

- *article 023.104 « Droits d'hypothèques »* : + 85,7 %

Les recettes de cet article, qui étaient d'un niveau élevé en 2004 et 2005, ont augmenté de nouveau en 2006. Il est ainsi proposé de revoir ces recettes à la hausse.

- *article 023.106 « Taxes sur les assurances »* : - 5,9 %

Il est proposé de revoir cet article à la baisse eu égard au résultat constaté en 2006.

c) Transactions commerciales

- *article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »* : + 2,6 %

La majoration envisagée des recettes de T.V.A. affecte la composante « encaissements monégasques ». Hors T.V.A. immobilière, les recettes de l'exercice 2006 affichent un taux de progression de + 8,8 %. L'évaluation proposée pour le budget rectificatif 2007 correspond à une hypothèse de croissance des recettes de 8 % en 2007.

S'ajoute ensuite la T.V.A. immobilière. Les restitutions ont été revues à la baisse eu égard aux demandes reçues au cours du premier trimestre 2007.

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, les sommes versées par la France comprennent le solde du compte de 2006 (après déduction des acomptes liquidés sur la base du compte 2005 et versés en 2006) et le versement des acomptes 2007, liquidés sur la base du compte 2006. Ils ont été maintenus à un montant tel qu'initialement prévu dans l'attente des résultats de la Commission mixte fiscale.

d) Bénéfices commerciaux

- *article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »* : + 12,1 %

Pour le budget primitif 2007, une estimation globale avait été retenue. S'agissant des cinquante premiers contributeurs, l'exploitation des déclarations de résultat de l'année 2006 a permis de déterminer le montant des sommes à recevoir en 2007 au titre de l'I.S.B..

S'agissant des autres entreprises assujetties à l'I.S.B., les versements des quatre premiers mois de l'année 2007 permettent d'estimer leur contribution totale, notamment en raison de la contribution élevée de deux entreprises qui ne figurent pas dans l'échantillon des cinquante premiers opérateurs de l'année 2006.

e) Droits de consommation

Ces droits affichent globalement une baisse. Les diminutions les plus importantes concernent les trois articles suivants :

- *article 053.102 « Droits sur les alcools »* : - 37,5 %

Afin de tenir compte de la diminution des recettes de cet article pour la quatrième année consécutive, il est proposé une évaluation en baisse.

- *article 053.103 « Droits sur les métaux précieux »* : - 26,7 %

La forte augmentation de la taxe sur les métaux précieux constatée en 2006 résulte d'une vente d'or exceptionnelle. En 2007, il est proposé de retenir une évaluation du même montant que les encaissements des exercices 2005 et 2006 (hors opération exceptionnelle).

En ce qui concerne la contribution aux poinçonnages, elle n'est acquittée que par les opérateurs non agréés pour poinçonner eux-mêmes leurs marchandises. Les

principaux opérateurs étant conventionnés, le produit de cette imposition est peu élevé et tend à diminuer.

- *article 053.106 « Taxe sur boissons alcooliques »* : - 30,8 %

Les recettes de cet article sont composées des encaissements monégasques et d'un versement français égal à 60 % des recouvrements monégasques de l'année précédente.

Ces recettes baissent à l'instar des droits sur les alcools. Il est donc proposé de prévoir une diminution des encaissements monégasques.

Quant aux montants prévisionnels des versements français pour 2007, ils ont été réévalués.

2 - DEPENSES

En augmentation de 3,5 % par rapport au budget primitif 2007, les dépenses s'établissent à 881.210.800 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère majoration (+ 2,2 %) ; leur évolution s'explique par l'augmentation de toutes ses composantes.

Les dépenses d'interventions publiques, quant à elles, connaissent une relative stabilité (+ 0,9 %), qui provient de plusieurs variations de sens contraire sur divers types de dépenses.

Enfin, malgré des sommes importantes restituées sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 6,9 %, en raison notamment d'opérations d'acquisition. En outre, bien que cette procédure n'ait aucune incidence directe sur le budget rectificatif, il est à noter la mise en place des reports de crédits sur l'exercice 2007.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 1,7 %, du fait exclusivement de la croissance des dépenses de fonctionnement.

A – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 390.641.400 €, soit une augmentation de 2,2 % par rapport au budget primitif.

Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 1,6 % ;
- dépenses de matériel : + 1,3 % ;

- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 8,1 % ;
- frais financiers : + 10,8 %.

• **Dépenses de personnel : + 1,6 %**

L'augmentation prévue de ce type de dépenses s'explique essentiellement par la majoration des charges sociales (+ 3,3 %), l'augmentation des traitements étant très modérée (+ 0,6 %).

Les crédits relatifs aux charges sociales affichent une progression.

Les dépenses de ce compte qui enregistrent cette forte hausse sont les prestations maladies en nature du personnel titulaire et les prestations maladies espèces du même personnel, en fonction des sommes réellement dépensées depuis le début de l'année, mais également dans le but de prendre en compte les retards dans les décomptes en fin année 2006, dont la dépense a été imputée sur 2007.

Parallèlement, des crédits destinés au paiement des pensions de retraites affichent une majoration. Ceci s'explique par l'importance des départs anticipés, dont notamment 13 pour l'Education Nationale et 8 pour le personnel relevant de la Maison Souveraine.

Par ailleurs, il a été procédé aux ajustements traditionnels des divers crédits de personnel, en fonction des besoins réels, qui ont eu pour conséquence des inscriptions tant en majorations qu'en minorations, selon les Services.

Il convient ici de rappeler la méthode d'appréciation des frais de personnel dans le présent budget. Alors que les années précédentes, les organigrammes étaient entièrement valorisés aux budgets primitifs et les budgets rectificatifs enregistraient les minorations relatives aux postes non pourvus, le travail inverse a été effectué pour l'exercice 2007. En effet, seuls avaient été valorisés au budget primitif les postes pourvus. Le présent budget rectificatif entraîne donc, outre certains ajustements, la valorisation des postes qui ont été pourvus en cours d'année.

Le travail d'évaluation a été fait sur la base d'un recensement au cas par cas de tous les éléments connus à ce jour en matière d'avancement, recrutements, etc..

Dans le présent budget, les principales modifications concernent :

- La maison de S.A.S. le Prince (article 102.111 et article 102.211).

- La Direction de la Fonction Publique (article 307.111) concernant essentiellement la création de postes mobiles destinés à pallier des situations provisoires.

- L'étoffement du Département des Relations Extérieures (article 315.111 et article 315.211) qui donnera lieu, au budget primitif 2008, à la création de trois directions : Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, Direction des Affaires Internationales, Direction de la Coopération Internationale.

- Les crédits de la Sûreté Publique (article 322.211) qui tiennent compte, outre des ajustements dus à l'impact en année pleine des différentes réformes, de l'engagement de 3 agents supplémentaires. A noter que ces réformes ont eu également une incidence sur les crédits de la Force Publique (Compagnie des Carabiniers et Sapeurs Pompiers).

- Les Cours et Tribunaux (article 396.111 : + 9,9 %), dont certains postes non pourvus n'avaient pas fait l'objet d'une dotation de crédits au budget primitif. Ces postes ayant été pourvus (notamment le Vice-Président et deux greffiers en chef), il est nécessaire d'inscrire les sommes correspondantes.

- Le Service des Travaux Publics (article 376.211) pour le recrutement de deux chefs de section et d'un chef de division, figurant à l'organigramme mais non dotés de crédits initialement.

- A noter parallèlement la minoration des crédits provisionnels de la section 4, le taux d'exécution global des crédits de personnel se révélant, année après année, inférieur à 100 %.

• **Fournitures services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés) : + 1,3 %**

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	BR 2007 / BP 2007 %
Frais de fonctionnement	4,0 %
Entretien, prestations	0,3 %
Mobilier et matériel	0,1 %
Travaux	1,4 %
TOTAL	1,3 %

* Frais de fonctionnement : + 4 %

La majoration de 4 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements suivants :

- L'augmentation des crédits destinés à couvrir les dépenses des bureaux de Monaco à l'étranger (article 357.315). En effet, dans le cadre de la refonte de la politique globale de ces derniers, entreprise par le Gouvernement, il a été décidé la fermeture des Bureaux de Düsseldorf et de Paris. Les crédits sollicités correspondent aux indemnités de départ dues au personnel, aux honoraires d'avocats et à la résiliation d'abonnements et des baux des bureaux.

- L'augmentation de la contribution à l'Office Européen des Brevets (article 355.322 : + 6,6 %) en fonction des encaissements réalisés. La contrepartie de cette dépense figure en recettes du budget.

- La hausse des crédits relatifs aux relations publiques du Ministère d'Etat (article 301.264/1 : + 19,1 %), en raison de la poursuite du programme de modernisation de l'Administration : reconduction du contrat de la société VALUES pour 7 mois et organisation du séminaire e-administration du 11 avril 2007.

- La majoration des frais de justice des Cours et Tribunaux (article 396.257). Cette majoration est nécessaire car les affaires portées devant la Cour de Révision et le Tribunal Suprême ne cessent d'augmenter. D'ici la fin de l'année, doivent se tenir deux sessions d'une dizaine de jours chacune pour la Cour de Révision, outre une dizaine de réunions hors sessions, ainsi que deux sessions pour le Tribunal Suprême.

* Entretien, prestations et fournitures : + 0,3 %

La légère majoration enregistrée sous la présente rubrique s'explique par diverses modifications :

- L'inscription de crédits nécessaires au paiement des assurances des parkings publics (article 386.339) représentant les frais des 3 nouveaux parkings (Ostende, Testimonio mis en service au second semestre 2006 et Roqueville) ;

- L'augmentation des besoins du Centre de Presse (article 304.347), en vue de payer une dépense imprévue sur la ligne chaîne câblée concernant la fête nationale 2006 et dont l'affectation n'a pas été prise en compte sur le budget 2006 ;

- La progression des crédits de fonctionnement des Ambassades (article 316.335/1), correspondant principalement à certains déménagements d'Ambassadeurs prévus dans les mois à venir ou intervenus récemment ;

- Parallèlement, il convient de relever la baisse des crédits relatifs au chauffage des immeubles domaniaux publics (article 402.336), dont l'estimation a été basée sur les consommations de l'année 2006 et sur une consommation en forte baisse liée aux conditions climatiques très clémentes de cet hiver ;

- La minoration des crédits destinés au règlement des prestations de services téléphoniques (article 402.330 : - 3 %), représentant la poursuite des effets de l'étude réalisée en 2005 qui a eu pour conséquences des économies significatives.

* Mobilier et matériel : + 0,1 %

Les trois modifications les plus significatives concernent :

- L'augmentation des crédits de protection civile (article 320.358 : + 24,3 %) est destinée d'une part à la D.A.S.S. pour le changement du matériel plan rouge, périmé, et d'autre part à la prise en charge des frais de sécurité et de nettoyage lié à l'organisation du concert du groupe Muse, en juillet prochain.

- La majoration destinée au matériel informatique des services administratifs (article 403.368) ;

- La minoration du crédit de mobilier des ambassades (403.355) du fait du report vers l'exercice 2008 d'acquisition de mobilier pour l'ambassade de Washington.

* Travaux : + 1,4 %

Ce chapitre est essentiellement affecté par deux inscriptions :

- Une inscription complémentaire pour le Stade Louis II (article 346.381 : + 16,2 %). Ces crédits sont destinés à la rénovation complète de la Loge Princière, à la mise à niveau du montant des crédits accordés pour le règlement du marché de nettoyage du Stade et de maintenance et aux dépenses supplémentaires liées au concert du groupe Muse, cité plus haut, avec notamment le replacage d'une partie de la pelouse à la suite de l'installation de la régie sono au centre du terrain, avant la mise en place de la protection pelouse.

- Un supplément de crédits pour la remise en état des appartements domaniaux (article 406.383/1). Ces crédits sont destinés aux travaux de rénovation partielle ou totale de certains appartements qui seront libérés à la suite des mouvements générés par l'attribution de logements dans les immeubles nouvellement livrés.

• **Frais propres à l'activité des services commerciaux et des services publics concédés : + 8,1 %**

* Services commerciaux : + 1,2 %

Deux des modifications principales sont relatives aux dépenses du compte de partage de la Poste (articles 384.419 et 384.422) et se retrouvent également en recettes.

A noter, parallèlement, la restitution de crédits de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (361.417), pour tenir compte des commissions qui ne seront pas versées aux agents de l'Office, Philagroup et Nordfrim, eu égard à la réduction de leurs commandes.

* Services publics concédés : + 11,9 %

Les principales demandes concernent :

- Les crédits de collecte et incinération (article 501.432/2). Faisant suite aux négociations entre les personnels et la direction de la S.M.A., est intervenue une modification du taux horaire conventionnel, à compter du 1^{er} janvier 2006. Ce rattrapage des deux années génère une majoration. En outre, le montant rectificatif en demande correspond également au surcoût d'exploitation de l'U.I.R.U.I..

- Le nettoyage de la ville (article 501.432/1 : + 10,2 %) en raison du même impact lié à la modification du taux horaire.

- Les crédits destinés à couvrir le déficit de la C.A.M. (article 504.438), dans le cadre de la politique incitative mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2007. En effet, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif prévoit le recrutement d'une vingtaine d'agents, l'augmentation de 3 véhicules du parc roulant, financement assuré par le compte de réserve et de renouvellement, et une baisse conséquente des tarifs, se traduisant par une perte de recette. L'ensemble de ces données, bien qu'annoncées n'avaient pas entièrement été valorisées au budget primitif. Les incidences des dispositions prises sur l'amélioration recherchée de ce service public font l'objet d'un suivi attentif (augmentation de la fréquentation de 16 % à fin mars, accueil favorable des nouveaux abonnements par les usagers).

• **Frais financiers : + 10,8 %**

Cette majoration est exclusivement imputable aux intérêts sur les comptes de dépôts (article 407.513 : + 11,3 %) et correspond aux intérêts rémunérant l'avance du Fonds de Réserve Constitutionnel consentie au budget de l'Etat.

Ceci s'explique par la hausse combinée de l'avance moyenne (supérieure à celle de l'année 2006) et du taux rémunérateur (taux Eonia) qui connaît une augmentation de plus de 50 % pour le premier trimestre 2007 pour la période allant du 1^{er} décembre 2006 au 28 février 2007, soit un taux de 3,55 % contre 2,31 % pour la même période de l'année 2006. Cette hausse du taux va continuer tout au long de l'année et le taux Eonia devrait atteindre les 4 % au quatrième trimestre 2007.

B – Dépenses d'interventions publiques

BR 2007 / BP 2007 %	
I - COUVERTURE DES DEFICITS	
1 - Budget Communal	0,0 %
2 - Domaine social	- 16,6 %
3 - Domaine culturel	- 4,2 %
Sous-total	- 8,2 %
II - SUBVENTIONS INTERVENTIONS	
4 - Domaine international	48,0 %
5 - Domaine éducatif et culturel	0,7 %
6 - Domaine social	6,1 %
7 - Domaine sportif	4,5 %
Sous-total	8,7 %
III - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	
8 - Organisation de manifestations	0,5 %
IV - INDUSTRIE - COMMERCE TOURISME	
9 - Aide à l'industrie et au commerce	16,1 %
TOTAL I + II + III + IV	0,9 %

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2007 en matière d'interventions publiques augmente très modérément, du fait d'une minoration importante reflétant la révision à la baisse de la demande de subvention d'équilibre du Centre Hospitalier Princesse Grace. Sans cette écriture, la majoration aurait été plus significative (+ 4,6 %), de nombreux autres postes étant rectifiés à la hausse. Conformément à la loi sur l'organisation communale modifiée, la subvention destinée à alimenter le Budget de la Mairie ne peut être modifiée au Budget rectificatif.

Comme au Budget primitif 2007, les chapitres comptables sont regroupés pour leur analyse en fonction de la nature de la mission, selon le tableau ci-après :

BR 2007 / BP 2007 %	
1 - Budget Communal	0,0 %
2 - Etabl. publics à caractère social	- 16,6 %
6 - Domaine social	6,1 %
2 - Total social	- 8,0 %
3 - Établissements publics culturels	- 4,2 %
5 - Domaine éducatif et culturel	0,7 %
8 - Manifestations culturelles dont :	- 2,4 %
608.103 Mediax	0,0 %
608.112 festival mondial théâtre	0,0 %
608.120 congrès médical	0,0 %
608.129 grands prix magiques	0,0 %
608.130 expos florales	0,0 %
608.137 évènements Grimaldi Forum	- 7,2 %
608.201 manifestations nationales	13,9 %
608.201/2 campagne électorale	0,0 %
608.206 congrès contributions	0,0 %
608.207 manifestations culturelles	0,0 %
3 - Total culture et éducation	- 0,5 %
4 - Domaine International & humanitaire :	48,0 %
8 - Manifestations internationales dont :	0,0 %
608.134 subvention M.I.E.	0,0 %
4 - Total domaine international	45,5 %
7 - Domaine sportif :	4,5 %
8 - Manifestations sportives dont :	4,3 %
608.104 épreuves sportives automobiles	0,0 %
608.132 manifestations sportives diverses	50,0 %
608.141 convention services A.S.M. Foot	0,0 %
5 - Total domaine sportif	4,4 %
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce :	16,1 %
8 - Manifestations à caractère écon dont :	- 0,7 %
608.114 manifestations nouvelles	0,0 %
608.116 exploitation du Grimaldi Forum	0,0 %
608.205 congrès réceptions	- 4,2 %
608.213 animation	0,0 %
6 - Total domaine économique	7,9 %
TOTAL GÉNÉRAL	0,9 %

1 - Domaine social

Les écritures modificatives de cette sous-section concernent principalement les deux établissements publics :

On observe la baisse de la demande de subvention d'équilibre du C.H.P.G. qui s'explique par une augmentation contenue des dépenses de 1,9 % alors que les recettes évoluent de 8,1 %.

Les recettes évoluent de manière très significative grâce à l'effet conjugué de la variation des tarifs (+ 10 % au 1^{er} mars 2007) et du volume de journées (+ 2,8 %).

Les évolutions de dépenses touchent principalement les dépenses de personnel (+ 3,5 %) en raison de la modification de l'organisation du temps de travail du personnel non-médical, tandis que les dépenses médicales, qui ont généré un plan d'économie concerté, diminuent malgré la croissance de l'activité.

Cette baisse contraste avec la hausse des besoins de l'Office de Protection Sociale, qui enregistre à nouveau des besoins importants notamment en matière de :

- prestations en nature : un complément est destiné à permettre d'assurer le règlement des frais médicaux et des dépenses liées à la protection de l'enfance et à la personne handicapée prévues d'ici à la fin de l'année, au vu des dépenses à fin mai 2007 ;

- prestations d'autonomie pour tenir compte : de la création depuis le début de l'année de 107 dossiers d'Allocation d'Autonomie en établissement, générant pour certains d'entre eux de l'argent de poche ; de la création de 114 dossiers d'Allocation d'Autonomie à Domicile et de la création de nouveaux dossiers d'ici à la fin de l'année (57 en établissement).

Au titre des subventions, seul l'article 606.114 « Subventions diverses » est mouvementé, pour prendre en compte des restitutions de droits de mutation sur deux associations françaises, les Orphelins Apprentis d'Auteuil et les chiens guides d'aveugles de P.A.C.A..

Au titre des politiques publiques, ce sont les deux principaux articles de la section qui connaissent des majorations notables :

- L'article 606.205 « Bourses d'études » croit en raison du nombre de bénéficiaires et de l'allongement de la durée des études.

- L'article 606.222 « Aide Nationale au Logement » varie pour retrouver son niveau de 2006, la baisse escomptée en 2007 n'ayant pas eu lieu.

Ceci s'explique d'une part du fait de refus lors des attributions de l'opération immobilière, objet de la Commission de juin 2006, les demandeurs ayant préféré rester dans leur appartement (dont les loyers, dépendant de propriétaires privés, sont plus élevés et couverts par l'A.N.L.) et d'autre part par le montant élevé des loyers de la Zone A dû aux superficies importantes de ces appartements.

On note aussi que sont affinés les besoins et l'organisation de la structure d'accueil Speranza / Albert II qui génère une dépense supplémentaire mais aussi des recettes de séjour des patients.

2 - Domaine culturel et éducation

Deux établissements publics à caractère culturel voient leur subvention évoluer :

- Le Nouveau Musée National, qui subit quelques retards dans sa mise en place, restitue une somme correspondant à des crédits de personnel ;

- La Fondation Prince Pierre quant à elle sollicite un complément de subvention en raison de la modification des dates d'organisation des Prix Littéraires, de Composition Musicale et d'Art Contemporain qui ont généré des frais supplémentaires, de communication notamment.

En matière de subventions, la hausse est essentiellement imputable à l'aide accordée à l'Opéra qui comprend désormais la facturation de l'occupation de la Salle Garnier par la S.B.M. et au Festival International des Arts.

Les manifestations à caractère culturel évoluent à la baisse en raison de l'annulation de l'exposition relative à l'Empire des Thraces prévue au Grimaldi Forum, que ne compense pas le complément de crédit destiné aux manifestations nationales.

3 - Domaine international

Ce chapitre enregistre une variation très marquée en raison de la tenue du Forum interministériel mondial du P.N.U.E. à Monaco au début de l'année 2008, dont il convient d'organiser la préparation (article 604.226). Le montant inscrit devrait représenter environ 50 % des crédits destinés à la tenue de cette manifestation à Monaco. L'autre inscription majeure concerne l'exposition universelle de Shanghaï 2010, dont la préparation doit être commencée par Monaco Inter Expo (M.I.E.).

De même, des crédits de la coopération Internationale ont été majorés (article 604.217) pour le versement d'une aide à la Fondation Mandela ainsi que, dans une moindre mesure, pour cofinancer un dispensaire Monaco Aide et Présence à Madagascar.

Enfin, à noter une inscription concernant l'ajustement de la subvention de l'A.I.E.A. en fonction des charges facturées par l'Administration des Domaines.

4 - Domaine sportif

Ce chapitre enregistre une forte progression liée à deux écritures :

- une majoration très significative (article 608.132) destinée au versement d'une première aide à la Société monégasque d'exploitation du tournoi de tennis (S.M.E.T.T.) au titre des frais d'avocats, dans le litige qui oppose la Principauté à l'A.T.P. Tour ;

- une subvention complémentaire au Comité Olympique (article 607.203 : + 8,6 %), majoration tenant compte du coût du projet I.M.S. Pro devant être pris en charge par le Comité et des frais de retransmission de télévision non prévus à l'origine.

5 - Industrie, Commerce et Tourisme

Les cinq modifications les plus significatives concernent :

- Une inscription exceptionnelle destinée à solder une partie du Compte Spécial du Trésor relatif aux aides du Gouvernement aux entreprises dans le cadre de démarches de prospection et de participation à des foires et salons. En effet, d'une part, sur 134 dossiers d'assurances foires acceptés depuis sa création en 1998, 97 ont été clôturés, avec un montant d'indemnités irrécouvrables. De même, sur 19 dossiers de prospection acceptés depuis 1998, 8 ont été clôturés avec un montant d'indemnités irrécouvrables. Il convient donc de régulariser le montant total des deux.

- Une hausse des crédits en faveur du développement durable par une forte variation de l'article 609.210. En effet, dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, l'Etat s'apprête à mettre en œuvre des mesures financières incitatives pour des projets jugés favorables à l'environnement (installations de production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables...). La majoration de ces crédits d'intervention publique est compensée par une diminution équivalente des crédits inscrits au primitif sur l'article 704.994 « Développement durable et énergies

renouvelables ». Une somme servira notamment à prendre en charge le surcoût lié à l'équipement des services administratifs en véhicules propres de différents modèles (scooters électriques, véhicules flexfuel, etc...)

- Une inscription dans le cadre des « études économiques » du fait du coût d'études importantes sur Monaco et l'O.C.D.E. et sur le développement et la diversification des activités financières de la Principauté. Cette augmentation est justifiée par le retard pris en 2006 pour commencer ces études dont les soldes seront donc financés sur l'année 2007. La mission sur le P.I.B. et le R.N.B. est également financée partiellement sur cet exercice en raison d'un retard dans la finalisation de l'étude.

- Un complément sur l'article 609.214 « Intervention économique » du fait du financement imprévu, total ou partiel, d'un certain nombre de manifestations, ainsi que d'une demande de subvention complémentaire émanant de la Fédération Patronale pour les aides à la formation.

- La restitution destinée à l'aide aux commerçants dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche durant l'été 2006 (prise en charge d'une partie des charges sociales des salariés de ces commerces) ; cette diminution est imputable, d'une part, à la surestimation du nombre de commerces qui participeront à l'opération d'ouverture des commerces le dimanche et, d'autre part, à l'annulation d'une manifestation organisée par un groupement de commerçants.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent à 306.574.700 €, en augmentation de 6,9 % par rapport aux inscriptions primitives.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits tels que prévus par Arrêté Ministériel n° 2007-238 du 7 mai 2007 reportant des crédits de paiement 2006 inscrits aux articles figurant au programme triennal d'équipement public 2006 / 2007 / 2008 concernent notamment :

- en matière d'acquisition d'immeubles : un montant important sur l'article 705.911 correspondant à l'échange Malbousquet contre La Poterie qui, dans l'hypothèse où cet échange était matérialisé en 2007, serait constaté en dépenses et également en recettes, les deux écritures étant ainsi globalement neutres au niveau du déficit constaté en clôture ;

- en matière de travaux d'équipement : un montant réparti sur différents articles dont l'utilisation sera constatée dans le cadre de l'exécution budgétaire et aura donc un impact au niveau du résultat de clôture.

La progression constatée au niveau du budget rectificatif résulte avant tout de deux inscriptions significatives destinées à l'acquisition sur le budget de l'Etat :

- des œuvres de Van Dongen ;
- de locaux de la copropriété « Les Abeilles » destinés au relogement de certains services administratifs.

Sur le reste des articles de travaux, les divers ajustements des échéanciers des chantiers, l'impact à la baisse des reports de crédits sur certains articles et le réajustement du coût de certains programmes peuvent générer des évolutions importantes mais sont générateurs au niveau global d'une baisse des dépenses inscrites au budget rectificatif.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- A - Acquisition d'immeubles
- B - Travaux d'équipement : - 4,4 % ;
- C - Matériel d'équipement : + 43,0 %.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A – Acquisition d'immeubles

La majoration du poste Acquisitions résulte de deux inscriptions rectificatives :

705.982 – Acquisition de terrains et immeubles

Le crédit provisionnel du Budget Primitif permettant la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente ayant déjà été consommé à hauteur de 77 % à fin mai, une inscription complémentaire a été prévue.

709.991 – Acquisitions – Investissements

Dans le cadre de l'acquisition des locaux de la copropriété « Les Abeilles » destinés au relogement de certains Services administratifs, le Gouvernement s'était engagé à régulariser cette opération effectuée sur le Fonds de Réserve Constitutionnel par transfert sur le Domaine Privé de l'Etat. Les crédits inscrits correspondent à cette régularisation.

B - Travaux d'équipement : - 4,4 %

La variation de ce type de dépenses résulte de la conjonction de différentes variations de sens contraires et d'importances inégales. Notons comme déjà souligné ci-avant que les reports de crédits ont généré sur certains articles des restitutions de crédits dans le cadre du budget rectificatif. Les principales modifications concernent les articles suivants, dans l'ordre du budget :

- Frais d'études, d'urbanisme & grands travaux :
Sans changement, (article 701.902)

Les crédits provisionnels sont affectés sur des études importantes et notamment :

- la mission d'assistanat à la maîtrise d'ouvrage sur le service public des télécommunications ;
- la mission d'assistanat à la maîtrise d'ouvrage pour la refonte de la concession de l'électricité ;
- les études de positionnement économique et d'urbanisme sur les anciens terrains ferroviaires ;
- l'étude d'urbanisme du quartier des Spélugues ;
- la mission d'assistanat à la maîtrise d'ouvrage pour l'étude du plan stratégique énergie ;
- les études relatives aux actions proposées par le Plan de Déplacements Urbains sont réduites.

- Amélioration sécurité des tunnels routiers :
(article 701.907)

Les travaux dans le tunnel montant sont reportés car ils nécessitent des études fines et délicates qui se font en liaison et en rythme avec la Direction Départementale de l'Équipement des Alpes Maritimes. Les travaux de radio-communication, prévus initialement en 2006 et financés par le report de crédits, seront réalisés en totalité en 2007.

- Tunnel descendant Ouest : (article 701.908)

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n'étant pas pris à fin mai 2007, seuls les travaux préparatoires relatifs au déplacement des serres du Jardin Exotique pourront être réalisés en 2007.

- Urbanisation SNCF - Voiries et réseaux :
(article 701.911)

L'augmentation des dépenses est justifiée par :

- Ensembles I (construction de la voie et du rond point Canton souterrain sur l'îlot Rainier III) et K

(percement du tunnel qui reliera la place du Canton au Bd Rainier III sur l'îlot Pasteur) : l'avancement des opérations de dévoiement et de reconstruction des réseaux et les actualisations à régler sur les marchés en cours nécessitent une majoration,

- 17 rue Grimaldi (Construction des liaisons mécaniques piétonnes entre la rue Grimaldi, la rue de la Turbie et le nouvel accès à la gare de Monaco par la galerie Prince Pierre) : l'amélioration du projet par le traitement paysager de l'escalier public désaffecté et les modifications de façades amène une augmentation du budget de l'opération.

- Le coût définitif des opérations de l'ensemble H – construction de la voie souterraine et du pont sur l'îlot Prince Pierre et A2 – Bassin d'orage est augmenté du fait des actualisations et des prestations supplémentaires d'interface avec les superstructures et de mise en sécurité vis-à-vis des orages.

- Les réseaux concessionnaires à remplacer sont plus importants qu'estimé.

- Urbanisation SNCF - Îlot Aurégli / Grimaldi :
(article 701.913/1)

Il s'agit de la prise en compte des travaux supplémentaires commandés au Maître d'Ouvrage Délégué par avenant à la convention de promotion essentiellement pour la réalisation de travaux en façade afin de permettre aux locataires d'installer des climatiseurs extérieurs et les travaux d'aménagement des abords (voie de desserte et jardinières en façade).

- Urbanisation SNCF – Îlot Canton :
(article 701.913/3)

L'inscription rectificative doit permettre de désigner un Maître d'œuvre pour la réalisation des études d'avant-projet et d'un dossier de permis de construire de la médiathèque que ne permet pas l'inscription primitive.

- Urbanisation SNCF – Îlot Rainier III :
(article 701.913/4)

La majoration est imputable :

- à l'avancement des études d'architectes comportant le permis de construire en 2007 et au règlement des honoraires correspondants ;
- à la prise en compte des travaux de relogement de la Poste dans le cadre de l'opération.

- Urbanisation SNCF - Ilot Casteleretto :
(article 701.913/5)

Actualisation des échéances du contrat de promotion et augmentation des travaux d'aménagements des abords du fait d'une réalisation anticipée.

- Urbanisation SNCF - Ilot Prince Pierre :
(article 701.913/6)

Le démarrage des travaux de terrassement prévus en fin d'année 2007 interviendra début 2008.

- Mini tunnel crémaillère BVF : (article 701.983)

Les études de l'opération ayant repris, une somme supplémentaire est sollicitée pour permettre la passation de marchés nécessaires à la poursuite des études.

- Parking Place du Palais : (article 702.923)

Il a été décidé de reporter les crédits sur l'article 701.902 « Frais d'études, d'urbanisme et de grands travaux » en 2008 afin d'élargir le champ de cette étude à la desserte du Rocher.

- Remise en état et surveillance d'ouvrages d'art :
(article 702.943)

Trois petites opérations de ravalement et d'entretien sont différées. En contrepartie, deux opérations dont la réalisation est urgente sont inscrites au budget rectificatif :

- Remise en état du trottoir au 1 bd du Jardin Exotique : le Service des Bâtiments Domaniaux doit imputer sur cet article le coût de remise en état d'un trottoir au droit du n° 1 du Bd du Jardin Exotique. Ces travaux seront menés avant la fin de l'année.

- Travaux de confortement de blocs de première urgence sur les terrains de l'ex-Carrière Ortelli à Roquebrune-Cap-Martin : de nouveaux risques de chute de blocs se sont fait jour depuis la campagne de travaux de l'année 1998. Une étude est en cours pour déterminer l'importance des parades à mettre en œuvre. Les travaux de première urgence seront menés sur le présent exercice et nécessitent l'inscription d'une somme.

- Parkings - bureaux Vallon Sainte Dévote :
(article 702.961)

Le report de crédits retenu permettra de financer les libérations de retenues de garantie et les soldes des travaux de la couverture qui n'ont pas été facturés à temps fin 2006.

- Parkings - bureaux Testimonio E6 : (article 702.962)

La complexité des études préalables de programmation et du plan d'urbanisme du secteur a amené à les faire réaliser directement en régie par la Direction de la Prospective et des Etudes d'Urbanisme. Le financement des études sera pris sur l'article 705.946 « Opération Testimonio », l'opération étant envisagée de manière globale.

- Bassin Hercule - Réparation ouvrages existants :
(article 703.901)

- Épi pétrolier : l'évolution des dépenses correspond pratiquement au report des crédits initialement prévus en 2006, du fait d'un léger décalage dans le temps de l'opération.

- Épi central et ponton chicane : de nouvelles réflexions sont en cours pour examiner la possibilité de remplacer ces ouvrages par des pontons flottants, en lieu et place d'une réparation. De ce fait, la réalisation des travaux est reportée.

- Chicane : en revanche, la chicane du quai des États-Unis doit faire l'objet de réparations (2^{ème} phase) qui pourront être effectuées en 2007.

- Élargissement du Quai des États-Unis et de l'épi central : (article 703.902)

La programmation de l'élargissement de l'épi central étant ajournée, les crédits d'études sur l'exercice 2007 sont restitués.

- Superstructure Digue Nord et Sud : (article 703.903)

Le montant proposé résulte du nouvel échéancier de rémunération des études et tient compte de la nouvelle estimation des ouvrages résultant des études préliminaires.

- Superstructure Digue Flottante : (article 703.904)

Le report de crédits a pour origine le délai relatif à la mise au point du programme d'aménagement. Le décalage global de l'échéancier financier de l'opération ayant abouti à ce report amène à une réduction des crédits de paiement votés pour l'exercice 2007.

- Élargissement Darse Nord : (article 703.905)

Les crédits d'études sont revus à la baisse.

- Construction sur terre plein Digue : (article 703.935)

La finalisation de la mise au point du programme définitif par la Direction de la Prospective et des Etudes d'Urbanisme amène à restituer une somme.

- Urbanisation en mer - Etudes : (article 703.940/5)

Cette inscription complémentaire est nécessaire pour honorer la prise en charge des conseils financiers et juridiques dans la phase de consultation des groupes et d'analyse des offres de ce projet.

- Energie électrique 3^{ème} poste source :
(article 704.902)

Il s'agit de l'inscription d'un contrat d'études préliminaires en vue de la création d'un troisième poste source dans le Vallon Sainte Devote avec la désignation d'un maître d'œuvre. Ces études doivent être entreprises, le sujet du 3^{ème} poste source (et notamment l'estimation plus précise du coût de sa réalisation) étant un des aspects essentiels des discussions engagées avec la S.M.E.G. dans le cadre du renouvellement de la concession.

- Station d'épuration : (article 704.986)

Il s'agit de l'ajustement du budget en fonction de la nouvelle étude S.M. EAUX O.T.V. avec démarrage des travaux sur l'exercice 2007.

- U.I.R.U.I. Epuration fumées : (article 704.993)

L'inscription modificative correspond à la prise en compte du surcoût du bâtiment enveloppe abritant les installations d'épuration des fumées. Le coût de cette construction a été revu à la hausse en fin 2006 par rapport à 2005 en raison des performances acoustiques exigées pour le bâtiment et des renforts des éléments porteurs de l'usine dus aux reports des charges des nouveaux équipements et de l'enveloppe. Compte tenu de certaines économies réalisées sur les travaux des équipements, un crédit supplémentaire peu important est suffisant.

- Développement durable et énergies renouvelables :
(article 704.994)

Le crédit provisionnel inscrit pour le financement d'études et de travaux dans le cadre de la politique de développement durable de la Principauté est ajusté par réaffectation d'une somme sur l'article 609.210 « Aide au développement durable » pour permettre d'une part de prendre en charge le surcoût de l'acquisition de véhicules

hybrides par l'Administration en 2007, d'autre part, pour assurer le financement de la politique d'aide publique à la réalisation de projets jugés favorables à l'environnement.

- Opération La Cache : (article 705.915)

Le report de crédits est suffisant pour faire face aux impératifs budgétaires de ce chantier pour l'exercice 2007 et notamment au paiement en cours de chantier des primes d'assurance décennale.

- Opération du Devens : (article 705.920)

Les crédits reportés sont destinés à financer les études d'avant-projet pour la construction d'une loge gardien et les études de faisabilité de la mise en place d'une climatisation des locaux du Devens (locaux de l'A.M.A.P.E.I. et de l'Education Nationale).

- C.H.P.G. (mise à niveau) : (article 705.930)

Cette minoration est liée à la difficulté de mener de front les opérations prévues de restructuration du plateau de cardiologie, du service de pneumologie et de mise en conformité du service de la stérilisation centrale.

- C.H.P.G. / U.L.M.S. Centrale d'énergie :
(article 705.930/1)

Réajustement des honoraires sur la base des travaux du lot « terrassement soutènements fondations spéciales » et du gros œuvre et de la validation des dossiers de consultation des entreprises. Les paiements possibles d'avance forfaitaire pour l'ensemble des lots du bâtiment y compris le gros œuvre sont couverts à hauteur de 100 %.

- C.H.P.G. - Solution 5 : (article 705.930/4)

Provision supplémentaire pour couvrir l'avance à la notification du contrat de maîtrise d'œuvre.

- Résidence « A Qietüdine » : (article 705.931)

L'évolution du chantier permet de restituer une somme en 2007, les lots suivant les travaux de fondations et soutènement étant décalés en 2008. Une livraison début 2009 demeure l'objectif fixé.

- Réhabilitation Cap Fleuri : (article 705.932)

Les honoraires prévus pour engager les études de la restructuration sont rendus, l'opération étant pour le moment conditionnée par la refonte du P.L.U. de Cap

d'Ail. Des travaux d'entretien supplémentaires sont lancés sur demande du CHPG pour :

- le remplacement des huisseries du Cap fleuri II,
- la consolidation du talus situé à l'arrière du Cap II,
- la réparation du caniveau le long du Cap I.

- Zone A : (article 705.933/6)

Le report de crédits retenu permettra de couvrir les aléas de fin d'opération.

- Opération Industria Minerve : (article 705.936)

L'inscription rectificative correspond à la réévaluation de la révision du contrat et à la prise en compte d'une provision pour amélioration des espaces verts et du passage au parking géré par le Service des Parkings Publics.

- Opération Testimonio : (article 705.946)

Le regroupement de l'opération sur cet article, tel qu'évoqué à l'article 702.962, nécessite une majoration pour les études.

- Relogement Foyer de l'Enfance : (article 705.950)

Le programme de cette opération a été revu afin de la réaliser sur la seule portion de propriété située en Principauté.

- Opération 21-25 rue de la Turbie : (article 705.954)

Le report de crédits retenu permettra de financer les travaux décalés début 2007, notamment les travaux des abords.

- Unité de loisirs pour jeunes : (article 706.901)

Une partie des crédits de travaux de l'émissaire en mer sont restitués : seul l'ouvrage de raccordement entre déversoir terrestre et émissaire en mer est réalisé, la mise en œuvre des travaux de l'émissaire étant reportée, compte tenu de projets plus amples sur cette zone.

- Musée National Intermédiaire - Villa Paloma : (article 706.929)

La restitution de crédits correspond au report des travaux sur les exercices 2008 et 2009, seules les études de programmation et de maîtrise d'œuvre étant réalisées en 2007.

- Etablissements scolaires - Gros travaux : (article 706.947)

Les dégâts étant finalement plus localisés que craint, une partie du budget programme destiné à permettre de réparer les désordres structurels constatés dans des salles de cours du Lycée Albert 1^{er} ne sera pas consommée. Hors programme, une somme peut également être restituée.

- Grimaldi Forum : (article 706.960)

L'avancement des procédures judiciaires en cours permet d'envisager que le règlement des sommes prévues pour les lots électricité, pour lesquels une provision avait été prévue en 2007, sera reporté au-delà du présent exercice. En revanche, dans le cadre du contentieux avec les Architectes, l'Etat a été condamné en 2007 à régler une somme. Il convient d'en prévoir le règlement au budget rectificatif.

- Aménagements des terrains de sport : (article 707.9242)

Les crédits d'études initialement prévus pour le projet de création d'une tribune et de mise en place d'une pelouse synthétique pour le terrain CFA du centre d'entraînement de l'A.S.M. sont réaffectés au profit d'un projet de terrain au stade du Devens, à Beausoleil. Pour ce nouveau projet, les travaux pourraient commencer au mieux en 2009.

Les crédits de travaux conservés servent à financer la restauration du demi-terrain synthétique du centre d'entraînement, qui n'a pu être achevée en 2006. Les crédits d'études supplémentaires sont destinés à financer les études du nouveau projet.

Par ailleurs, le programme d'amélioration du dispositif d'évacuation des eaux de la pelouse du Stade Louis II est reporté.

- Extension du Quai Albert 1^{er} : (article 707.994)

Les crédits reportés seront utilisés pour l'aménagement des locaux de la darse Sud avant leur mise en location.

Une augmentation des crédits d'études est également nécessaire au lancement des études de maîtrise d'œuvre d'extension de la partie Nord et centrale.

- Projet de la Visitation : (article 708.992)

L'évolution et l'approbation du projet, son impact environnemental sur le Rocher ne permettent pas un démarrage des travaux sur l'exercice 2007.

- Digue - Aménagement du port Hercule :
(article 709.995)

Le compte de dépôt de la Digue sera clôturé en fin d'année. Le montant des dépenses prévues sur 2007 a été déterminé. Compte tenu des disponibilités du compte ouvert à la Trésorerie Générale des Finances, il est possible de restituer une somme sur la dotation complémentaire prévue au budget primitif.

- Equipement général : (article 710.9581)

Cette somme est destinée à permettre la mise en conformité électrique ainsi que l'augmentation de la puissance électrique du chapiteau de Fontvieille.

- Zone C : (article 710.972)

Cette somme est destinée à solder le compte spécial du Trésor n° 8450 « Zone C » dont le solde débiteur est stable depuis l'exercice 1983. Ce compte était destiné au paiement d'un litige sur des travaux complémentaires dans le cadre du lot Gros œuvre Fontvieille Zone C.

- Imm. Quai Antoine 1^{er} - Extension :
(article 711.984/5)

La prévision de dépenses portée au rectificatif 2007 correspond essentiellement aux études de consultation des entreprises.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent divers comptes spéciaux du Trésor ; leur solde débiteur global diminue sensiblement, de 1.604.000 € à 200.400 €. Il s'agit des écritures suivantes :

a) Comptes de commerce

Le Compte Spécial n° 8145 « Education Nationale manuels scolaires » enregistre la même somme en recettes et en dépenses. Ces inscriptions s'expliquent par l'impression puis la vente d'albums aux familles dans le cadre d'une opération de promotion des Droits des Enfants.

Des inscriptions en dépenses et en recettes ont été réalisées sur le Compte Spécial n° 8170 « Les institutions de la Principauté de Monaco » qui retrace l'acquisition de 1.000 exemplaires de l'ouvrage de M. Grinda en langue française et de 500 unités en langue anglaise. Ce Compte Spécial n'ayant pas fait l'objet en son temps de l'inscription budgétaire correspondante au titre des budgets 2006 et 2007, il convient de régulariser la situation.

Une inscription en dépenses du Compte Spécial n° 8180 « Héliport-avitaillement en carburant » est effectuée afin de procéder à l'apurement de son solde créditeur par une recette budgétaire définitive.

Le Compte Spécial n° 8185 « Centenaire du Diocèse » enregistre des recettes. Ce Compte Spécial est débiteur depuis 15 ans ; il s'agit de son apurement par une dépense de l'article « manifestations religieuses » du budget de l'Etat.

b) Comptes d'avances

Une recette en provenance de l'article 609.120 vient apurer une partie des montants des avances aux entreprises devenus irrécouvrables.

Une inscription est réalisée en dépenses sur le Compte Spécial n° 8343 « Prestations maladie Mairie » afin de prévoir les dépenses de cette nature de la Mairie, qui sont en forte hausse.

c) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat

Le Compte Spécial n° 8431 « Travaux Grimaldi Forum » enregistre une baisse des dépenses expliquée par la diminution des crédits destinés à la restructuration du système de sécurité incendie et aux honoraires versés.

Une inscription est réalisée sur le Compte Spécial n° 8432 « Travaux Villa Speranza » afin de régulariser une ouverture de crédits. Le déroulement effectif des études et travaux à la Villa Speranza constaté à la clôture de l'exercice 2006 a fait ressortir une nécessité de réinscrire en 2007 les crédits inscrits mais non consommés sur les exercices précédents.

Une somme provenant de l'article 710.972 du budget a été inscrite afin de solder le Compte Spécial n° 8450 « Zone C », débiteur depuis 1983.

d) Comptes de produits régulièrement affectés

Le Compte Spécial n° 8220 « Fiscalité de l'épargne » enregistre une hausse des dépenses et des recettes, expliquée par les compléments de contribution perçus par la Direction des Services Fiscaux.

M. le Président.- Je vous remercie. Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Jean-Michel CUCCHI, Rapporteur du projet de Budget Rectificatif 2007, pour la lecture de son rapport.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Le Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2007 intervient dans un contexte budgétaire nouveau, marqué par la première année d'application de la loi autorisant les reports de crédits de paiement sur les opérations en capital inscrites au programme triennal d'équipement public, votée en fin d'année dernière par le Conseil National.

Conséquence directe de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure, les inscriptions modificatives opérées au Budget Rectificatif 2007 pour faire face aux prévisions de dépenses réajustées de l'exercice tiennent compte, en ce qui concerne les opérations triennalisées de la section VII, des suppléments de crédits disponibles « hors budget 2007 », correspondant aux crédits de paiement votés et non consommés en 2006 au titre de ces opérations, dont le Gouvernement a décidé le report en totalité sur l'exercice suivant, conformément à la faculté ouverte par la loi, n° 1.324, du 22 décembre 2006.

Ces reports concernent une vingtaine d'opérations d'équipement pour un montant cumulé de 11,8 M€, après déduction des crédits reportés au titre de l'opération d'échange « Malbousquet / Poterie », dont la comptabilisation formelle en recettes et en dépenses à la clôture de l'exercice sera sans impact sur les résultats de l'exécution budgétaire.

Rappelons que la majorité parlementaire avait souhaité légaliser la technique du report de crédits, dérogeant au principe de l'annualité budgétaire, dans l'optique d'améliorer la fiabilité des prévisions du budget en limitant l'écart, maintes fois stigmatisé à la fois par la Commission des Finances et par les organes de contrôle de l'Etat, entre les prévisions et les réalisations de dépenses, à l'origine d'une surestimation chronique des niveaux de déficits. Il s'agissait en pratique, de permettre au Gouvernement de disposer de souplesse dans la gestion des crédits se rapportant à des opérations d'équipement ou d'investissements pluriannuelles. Cette souplesse est nécessaire pour faire face aux aléas de réalisation de ces opérations, qui entraînaient invariablement une sous-consommation des crédits ouverts sur un exercice donné et la nécessité, faute de procédure de report instituée, de provisionner à nouveau une partie de ces crédits sur l'exercice suivant, avec pour résultat un gonflement artificiel de l'enveloppe des dépenses. Désormais, les crédits non consommés sur un exercice, au lieu de tomber en annulation, peuvent être reportés et utilisés pour les besoins de l'exécution du budget suivant.

La Commission des Finances se félicite que ce système soit rentré en application dès le Budget Rectificatif 2007,

étant observé que l'exercice 2006 affiche le plus mauvais taux d'exécution des dépenses depuis 4 ans, inférieur à 90% au global et à 80% en ce qui concerne les dépenses d'équipement, bien que cette contre-performance soit en partie liée à la non-réalisation de l'échange « Malbousquet/Poterie » en 2006. Elle observe que le Conseil National s'était au demeurant employé à rendre cette application possible, en faisant montre d'une particulière diligence pour examiner et voter en moins de deux mois l'année dernière, le projet de loi transformant sa propre proposition de loi sur le report de crédits, déposé très tardivement par le Gouvernement. Outre les économies d'inscriptions réalisées au présent Budget, la Commission des Finances note que la mise en œuvre de cette procédure permettra d'améliorer à la fois le processus d'exécution budgétaire et la qualité des prévisions d'ouverture au titre des prochains Budgets. Elle insiste sur la nécessité, pour que l'efficacité budgétaire s'en trouve réellement optimisée, que soient rapidement mis en place des outils performants de suivi du rythme de consommation des crédits engagés au titre de chaque opération triennalisée, afin que les inscriptions budgétaires reflètent désormais au plus près chaque année, les besoins de financement réels de ces opérations. Elle rappelle par ailleurs le souhait qu'elle avait émis lors du vote de la loi, que la présentation des documents budgétaires soit adaptée à ce nouveau mode d'exécution du budget, de façon à demeurer significatifs pour l'Assemblée qui doit pouvoir disposer d'une vision précise des crédits engagés et disponibles annuellement, sur chaque opération. La Commission prend note à cet égard avec satisfaction, de l'annonce par le Gouvernement des améliorations qui seront apportées en ce sens au programme triennal d'équipement 2008/2010. Elle réitère néanmoins sa demande que soit également joint au rapport du Gouvernement sur le triennal, pour chaque opération d'équipement génératrice de recettes, un compte d'exploitation prévisionnel permettant aux Elus d'apprécier l'opportunité des demandes d'autorisation d'engagement de crédits qui leur sont soumises, au vu des retours sur investissements attendus. La communication de ces éléments apparaît en effet indispensable aujourd'hui pour parvenir à une évaluation des politiques d'équipement et d'investissements menées par l'Etat, qui ont pris une ampleur grandissante au fil des ans et absorbent désormais près de 40 % des recettes du Budget.

J'en viens à présent aux grands équilibres de la loi de Budget Rectificative qui nous est présentée.

Pour la troisième année consécutive depuis 2005, le déficit prévisionnel rectifié est en recul par rapport à la prévision d'ouverture, reflet d'une augmentation

sensible des rentrées budgétaires et d'une hausse des dépenses maîtrisée en cours d'année.

La Commission des Finances se réjouit tout particulièrement que la tendance stable à la progression des recettes, non démentie depuis quatre ans, se trouve à nouveau confirmée au Budget Rectificatif. Elle souligne que les rentrées budgétaires réelles auront progressé, depuis 2003, de près de 23 %, cette évolution étant essentiellement imputable à la forte hausse des recettes de T.V.A. liée au contexte économique porteur dont a bénéficié ces dernières années la Principauté, à l'instar de ses voisins européens. Malgré les récentes inquiétudes suscitées par la crise financière et le ralentissement des taux de croissance attendus dans la zone Euro, le Gouvernement continue d'anticiper une hausse du chiffre d'affaires global de la Principauté, de l'ordre de 10 % en 2007, preuve du dynamisme et de la bonne tenue de l'économie monégasque, qui a déjà vu les produits de son activité augmenter de plus de 30 % au cours des deux années passées. Ces performances sont à mettre sur le compte de la vitalité des entreprises et des services implantés à Monaco, à une période où des mesures concrètes ont été prises tant au plan législatif qu'administratif, pour encourager l'initiative privée, faciliter l'installation des sociétés et concourir au développement d'activités à forte valeur ajoutée. Afin de soutenir le développement économique du pays et de consolider par ce biais, la progression des recettes budgétaires, la Commission souligne combien il est important, d'une part, d'intensifier l'effort entrepris sous l'impulsion du Conseil National en vue d'accélérer les délais de traitement des demandes de création d'entreprises – cet effort devant, pour être efficace, s'accompagner d'une politique d'autorisation plus volontariste de la part de l'Etat – et, d'autre part, de continuer la mise en adéquation de notre corpus législatif aux réalités et aux besoins de la vie économique.

La Commission se félicite à cet égard que le vote récent des textes sur la place financière, dans le prolongement du vote, en fin d'année dernière, de la loi sur les sociétés, ait permis d'accroître de façon significative les potentialités offertes par notre système juridique aux entrepreneurs et aux investisseurs, en particulier dans le secteur financier où Monaco affiche à raison de grandes ambitions. Pour renforcer l'attractivité de la place économique monégasque et assurer la compétitivité de nos entreprises, il est nécessaire de poursuivre la modernisation de notre cadre juridique qui reste parfois déficient. La difficulté d'accès des sociétés monégasques aux marchés étrangers, dans le même temps où celles-ci doivent faire face, sur notre territoire, à l'agressivité d'entreprises extérieures, ou l'absence de dispositif efficace de protection des marques et de la

propriété industrielle, pour ne citer que ces exemples, sont source de concurrence déloyale pour nombre de sociétés implantées à Monaco et demeurent des préoccupations, auxquelles il est du devoir de l'Etat de répondre. La Commission saisit en conséquence l'occasion de l'examen du présent Budget, pour appeler le Gouvernement à soumettre rapidement au Conseil National de nouveaux textes en matière économique, visant en particulier à légiférer sur ces questions.

Il importe par ailleurs que la croissance du pays ne laisse pas de côté les fonctionnaires et les agents de notre Administration dont le travail au quotidien, au service de la Principauté, joue un rôle essentiel dans les bons résultats de notre économie. Depuis trois ans, le Conseil National a obtenu que le Gouvernement assure le maintien du pouvoir d'achat des personnels employés dans la Fonction Publique, au travers d'une revalorisation indiciaire annuelle au moins égale à l'inflation. Afin que le développement économique profite à tous, le Conseil National attend désormais du Gouvernement un geste significatif au Budget Primitif 2008, en vue d'une revalorisation des traitements qui aille bien au-delà de ce simple alignement sur le taux de l'inflation, dont on sait du reste qu'il est toujours évalué au plus bas. Il est grand temps également, que le vaste plan de modernisation de la Fonction Publique lancé l'an dernier débouche enfin sur des mesures concrètes. Les fonctionnaires, qui se sont fortement mobilisés autour de cette réforme et dont je salue ici la participation enthousiaste aux travaux menés tout au long de ce processus, attendent désormais que les propositions formulées à l'issue de la réunion des groupes de réflexion aboutissent à des résultats tangibles. Le Conseil National demeurera en particulier vigilant à ce que ces propositions débouchent rapidement sur une amélioration des processus d'évaluation et des conditions de déroulement de carrière au sein de l'Administration et sur une offre plus large en matière de formation continue et de validation des acquis.

L'analyse des inscriptions modificatives pratiquées en dépenses au Budget Rectificatif confirme pour sa part le bien-fondé des arbitrages demandés par la Commission des Finances lors des débats sur le Budget Primitif. Je rappelle en effet que le Conseil National avait obtenu en fin d'année dernière du Gouvernement, qu'il révisé à la baisse ses estimations initiales de dépenses pour 2007, en réalisant des économies sur certains postes de dépenses, objets d'inscriptions jugées particulièrement élevées ou injustifiées. Ainsi la prévision de déséquilibre budgétaire avait-elle déjà pu être ramenée à l'ouverture, de 155 à 127 M€. La Commission des Finances constate qu'aucune des lignes budgétaires sur lesquelles le Gouvernement a procédé à des annulations de crédits à

la demande de l'Assemblée, n'a fait l'objet de dotations complémentaires au présent Budget Rectificatif, exception faite d'ajustements non significatifs sur deux de ces lignes. Bien au contraire, les opérations qui avaient été le plus fortement provisionnées à l'origine, comme l'opération du tunnel descendant ouest, le projet de parkings/bureaux à Testimonio ou le projet de réhabilitation de l'immeuble quai Antoine 1^{er}, voient encore les crédits qui leur restaient affectés diminuer fortement en fin d'exercice, preuve de la pertinence des remarques formulées à l'époque par votre Rapporteur. Permettez-moi de le relever, au vu des conditions difficiles dans lesquelles ce résultat avait pu être atteint. De fait, ce sont plus de 10 M€ de crédits supplémentaires qui sont encore restitués au Budget Rectificatif 2007 au titre des opérations d'équipement, du fait de nouveaux réajustements au coût des programmes et aux échéanciers de travaux.

Eu égard à ces restitutions, les dépenses d'équipement et d'investissements affichent un net recul de 10 % par rapport à leur niveau prévisionnel à la fin 2006, malgré une hausse en cours d'année liée au financement d'un certain nombre d'opérations exceptionnelles comme par exemple, l'acquisition d'œuvres d'art au bénéfice du Nouveau Musée National de Monaco, pour un montant de 9,6 M€. La Commission des Finances relève également la relative maîtrise cette année, de la progression des dépenses d'interventions publiques (+ 0,9 % par rapport au Budget Primitif 2007 et + 3,7 % par rapport au Budget Rectifié 2006), qui est toutefois essentiellement imputable à une révision significative à la baisse de la subvention d'équilibre du CHPG. La Commission rappelle les vives préoccupations qu'elle avait exprimées lors de l'examen des précédents budgets, quant à la dérive inquiétante de ce type de dépenses depuis deux ans. Elle encourage une nouvelle fois le Gouvernement à agir dans le sens d'un meilleur contrôle de celles-ci, afin que la tendance à la baisse de l'enveloppe budgétaire totale allouée aux dépenses, amorcée en 2007, se poursuive effectivement en 2008.

Compte tenu de la faible marge de progression des dépenses (+ 3,5 %), inférieure à la marge de progression des recettes (+ 5,5 %), la nouvelle prévision de déficit s'établit désormais à 115 M€, en diminution de 8,5 % sur l'exercice.

Le Gouvernement estime que cette prévision devrait se traduire par un déficit à la clôture, déterminé sur la base des taux d'exécution traditionnels des dépenses, de l'ordre de 70 M€. On peut légitimement penser, au vu des résultats des exercices précédents et compte tenu de l'impact limité qu'auront cette année les reports de crédits, sur l'exécution budgétaire en cours, que le déficit constaté sera encore inférieur à cette estimation. A titre

de comparaison, les 134 M€ de déficit prévisionnel annoncé au Budget Rectificatif 2006 se sont soldés par un déficit réel à la clôture, de 61 M€. De même, en 2005, le déficit annoncé de 117 M€, sensiblement comparable à la prévision de déficit rectifiée pour 2007, n'a pas dépassé les 46 M€ à la clôture.

La Commission se félicite que, grâce en grande partie aux arbitrages pratiqués à sa demande au Budget Primitif 2007, la prévision de déséquilibre budgétaire, en net recul par rapport aux années précédentes, permette d'anticiper un résultat à la clôture qui s'écarte enfin de la limite haute constituée par le rendement moyen hors inflation des valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel. Elle rappelle en effet que cet élément avait constitué un point dur des discussions avec le Gouvernement lors des débats sur le Primitif, au vu des anticipations pessimistes sur les performances attendues des OPCVM du Fonds en 2006 et des aises que semblait vouloir prendre le Gouvernement, avec la règle appliquée d'un commun accord avec l'Assemblée depuis le début de la législature, consistant à contenir l'excédent de dépenses du Budget dans la limite des produits financiers générés par la gestion du Fonds. Il demeurerait donc essentiel pour la Commission que les résultats attendus cette année de l'exécution budgétaire s'éloignent de cette marge dangereuse, au-delà de laquelle le déficit des finances publiques risquerait d'entraîner un appauvrissement de la part mobilière du Fonds.

De fait, votre Rapporteur ne saurait passer sous silence les piètres résultats effectivement enregistrés l'année dernière par les valeurs mobilières du Fonds, puisqu'en dépit de marchés financiers porteurs, le rendement du portefeuille n'a pas dépassé les 4 %, soit une performance tout juste comparable à celle des marchés obligataires. Cette situation est difficilement compréhensible pour votre Rapporteur qui s'étonne que le Gouvernement ne se soit pas encore décidé à adapter les stratégies de gestion du portefeuille en fonction d'objectifs à long et moyen terme. Bien entendu, cela suppose une vision claire dans le temps de la politique d'investissements de l'Etat, en vue d'une adaptation tactique des allocations d'actifs permettant de dégager une performance enfin en rapport avec les actifs gérés.

Reste qu'en dépit des résultats décevants de la gestion du Fonds en 2006, la situation des finances publiques demeure saine. Bien que l'augmentation de ses actifs ait été plus modérée qu'au cours des années précédentes, le Fonds de Réserve Constitutionnel s'est encore accru l'an dernier de 2,2 % en valeur et de plus d'un milliard d'euros au total, entre 2003 et 2006. Parallèlement, les produits des placements en valeurs mobilières du Fonds ont généré, sur la même période, une plus-value déflatée

de 121 M€, après couverture de l'ensemble des déficits constatés à ce jour. Je le répète, ceux qui persistent aujourd'hui encore à laisser croire que l'utilisation d'une partie des produits financiers du Fonds pour financer les actions prioritaires menées par l'Etat depuis cinq ans, appauvrirait la Principauté, font fausse route. Les défenseurs de cette vision passéiste de la gestion des finances publiques oublient ce que les gestionnaires d'entreprises ont compris depuis longtemps, à savoir que les investissements d'aujourd'hui, sont les recettes de demain.

La Commission se félicite dès lors que le Budget de l'Etat puisse, cette année encore, financer des politiques publiques essentielles au soutien de son développement économique, mais également du bien-être de sa population, sans remettre en cause l'équilibre des finances publiques ni compromettre la croissance du Fonds de Réserve Constitutionnel qui continue, même en période de déséquilibre budgétaire, de s'enrichir.

Ce *satisfecit* de la Commission est d'autant plus réel que le déficit prend en compte cette année, le rachat par le Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel, pour un montant de 17,6 M€, de locaux dans l'immeuble des Abeilles, acquis en cours d'année pour y reloger certains services administratifs de l'Etat. Cette opération, conforme aux recommandations de la Commission Supérieure des Comptes et provisionnée au présent Budget Rectificatif, profitera doublement à l'Etat dans la mesure où le prix de cession viendra enrichir les liquidités du Fonds de Réserve.

S'agissant maintenant des commentaires spécifiques qu'a suscités de la part des membres de la Commission des Finances, l'examen de ce Budget Rectificatif, votre Rapporteur en débutera l'énumération, dans la logique des débats qui se sont tenus sur le Primitif 2007, en abordant le dossier de la relance de l'activité des casinos au sein de la Société des Bains de Mer. Sur ce sujet en effet, l'Assemblée avait reçu des assurances de la part du Gouvernement et de la Direction de la S.B.M. en fin d'année dernière, qui avaient largement conditionné son vote favorable sur le Budget.

Je rappelle qu'après avoir vainement prêché dans le désert auprès du Gouvernement pendant quatre ans, la majorité du Conseil National avait enfin obtenu en tapant du poing sur la table, que des décisions concrètes soient arrêtées pour relancer l'activité des jeux traditionnels en perte de vitesse et assurer ainsi le maintien des emplois et du pouvoir d'achat des centaines de compatriotes salariés de ce secteur. A un moment où les dirigeants de la S.B.M. semblaient plutôt enclins à privilégier les activités hôtelières du groupe, un changement de cap radical s'imposait en effet dans la

stratégie de la société, pour assurer non seulement la pérennité mais le développement des jeux de table, autour desquels la S.B.M. a historiquement bâti son prestige et sa réputation et qui sont un des socles de l'image de marque de la Principauté à l'international.

A la demande du Conseil National, la Direction de la S.B.M. s'était engagée, lors d'une réunion tripartite élargie tenue avec les Elus et le Gouvernement en fin d'année dernière, sur quatre séries de mesures destinées à amorcer un vaste plan de relance des casinos en 2007. Le Conseil National attend la nouvelle réunion tripartite annoncée avant le Budget Primitif 2008, pour faire le point de la mise en œuvre de ces mesures. Il appartiendra en tout état de cause au Gouvernement, représentant l'Etat actionnaire majoritaire, d'apprécier si les directives qu'il a données l'an dernier aux dirigeants de la société ont été effectivement suivies et d'en tirer, le cas échéant, toutes les conséquences.

Au demeurant, il faut d'ores et déjà se féliciter que, comme nous l'avions demandé, l'organisation d'une école des jeux au Sun Casino ait effectivement eu lieu. Après trois ans d'absence totale de recrutement, ce sont plus de 30 jeunes Monégasques qui ont ainsi déjà pu intégrer les casinos et qui sont actuellement en cours de formation. L'ouverture d'une nouvelle école de 12 places est par ailleurs programmée dans les prochaines semaines. L'objectif qui était celui de la majorité a donc été atteint : permettre à un nombre important de compatriotes d'accéder ainsi à un emploi stable et rémunérateur, tout en obtenant de la société un signe fort de sa volonté d'investir dans le développement des casinos, au travers d'un renforcement des effectifs d'employés de jeux.

Un autre constat positif s'impose, au vu du redressement spectaculaire des recettes brutes des jeux annoncé par la société à la mi-juillet (+ 25 %), après un exercice 2006/2007, clos au 31 mars, marqué par une stagnation inquiétante du chiffre d'affaires des casinos et par un effondrement des jeux européens. Il faut noter que ces bons résultats intermédiaires ne sont pas simplement à mettre sur le compte du succès rencontré par les jeux automatiques, dont les recettes d'exploitation sont en progression constante. Il est particulièrement appréciable qu'ils traduisent aussi un regain des jeux de table et notamment des jeux européens, les plus porteurs d'emploi, ce qui laisse présager que les mesures préconisées par le Conseil National ont déjà commencé de porter leurs fruits. Toutefois, notre Assemblée aura à cœur de s'assurer que cette amélioration soit bien le reflet du renforcement significatif qu'elle réclamait, des moyens financiers et humains consacrés au marketing des jeux, seul à même de garantir un renouvellement et une fidélisation de la

clientèle des casinos permettant d'assurer leur essor sur le long terme. Elle attendra donc, pour se réjouir de l'annonce de cette tendance, les explications précises qui lui seront fournies sur ce point, lors de la réunion tripartite à venir.

Par contre, et c'est un point objectif d'insatisfaction, la nomination d'un professionnel des jeux au sein du Conseil d'administration de la S.B.M., réclamée par la majorité pour permettre à la société de bénéficier d'une expertise dans ce domaine aux postes décisionnaires, n'a toujours pas été effectuée, contrairement à la promesse faite par le Gouvernement. Le Conseil National comprend mal pourquoi une telle nomination, à laquelle rien ne s'oppose dans les statuts de la S.B.M., n'a pas encore pu intervenir. Au nom de la Commission des Finances, je demande donc publiquement au Ministre d'Etat d'honorer l'engagement qu'il a pris devant les Elus des Monégasques. Cette nomination est le signal fort attendu par tous que l'Etat, actionnaire majoritaire, entend bien redonner au secteur des jeux toute l'importance qui est la sienne au sein de la S.B.M..

Le respect des engagements pris et les explications qui nous seront fournies lors de la toute prochaine réunion tripartite ne seront pas étrangers à l'état d'esprit dans lequel notre Assemblée abordera l'analyse du Budget Primitif 2008. D'autant plus qu'un sujet de profond mécontentement demeure, quant à l'attitude de la S.B.M. mais également d'autres sociétés concessionnaires, vis-à-vis du respect de la priorité nationale, qui y est encore trop souvent bafouée alors que ces sociétés devraient au contraire faire preuve d'exemplarité.

Depuis le début de la législature, la majorité UpM du Conseil National demande, sans jamais avoir été entendue par le Gouvernement, que soit instituée une commission mixte d'application de la priorité nationale qui permette de contrôler le respect effectif de la priorité d'emploi aux nationaux et de la préférence donnée aux entreprises monégasques, dans l'attribution des marchés passés par l'Etat, les sociétés concessionnaires de services publics ou les sociétés dont l'Etat est actionnaire. Cette commission consultative, présidée par un membre du Gouvernement et composée de représentants de ses Services, ainsi que d'Elus du Conseil National et du Conseil Communal et de représentants des entreprises, pourrait être saisie par tout Monégasque se sentant lésé et aurait pour vocation, soit d'intervenir en cas de violation effective de ces priorités pour qu'il soit remédié à l'injustice constatée, soit d'expliquer le bien-fondé des choix opérés et ainsi d'éviter des frustrations inutiles. Il est toujours aussi inconcevable pour notre Assemblée que le Gouvernement n'ait pas compris tout l'intérêt que revêtirait pour lui, la création d'une telle commission. En plus de lui conférer les moyens d'identifier ceux qui ne

jouent pas le jeu et d'agir de façon plus efficiente pour que la loi soit respectée, en assurant par ce biais des débouchés aux actifs monégasques et à l'économie locale, l'institution de cette commission permettrait à l'Etat de montrer à tous qu'il a choisi résolument, la voie de la transparence, seul véritable moyen d'instaurer la confiance et de lutter contre l'arbitraire. Nous réitérons donc notre demande en vue de la création rapide de cette Commission.

Toujours dans le domaine des sociétés concessionnaires, la Commission des Finances a récemment eu l'occasion de recevoir en audience la Direction de Monaco Telecom, afin de procéder en présence du Gouvernement, à un échange de vues sur l'évolution de la situation de cette société. Au cours de cette réunion, il est apparu qu'à la demande réitérée du Conseil National depuis plusieurs années, des discussions avaient été entreprises par le Gouvernement avec Monaco Telecom et l'actionnaire majoritaire anglais, en vue d'une renégociation du contrat de concession dont la durée est appelée à courir encore jusqu'en 2023. Le Conseil National attend la tenue de la Commission mixte de Contrôle des Concessions de Services Publics afin de pouvoir examiner le détail des projets d'avenants modifiant la concession.

En tout état de cause, la Commission des Finances, qui s'est souvent faite l'écho par le passé du mécontentement des utilisateurs quant à la mauvaise performance et au coût élevé des offres multimédias de l'opérateur monégasque, entend que le Gouvernement saisisse l'occasion de la renégociation en cours pour obtenir la mise en œuvre d'une politique tarifaire beaucoup plus attractive sur les offres internet à destination des particuliers et des entreprises, qui restent toujours de l'ordre de 30 % plus chères qu'en France. Elle demande également au Gouvernement de veiller à ce que l'opérateur s'engage à suivre de près les évolutions technologiques du marché, afin d'améliorer l'éventail et la qualité des services offerts et de permettre aux utilisateurs monégasques de bénéficier de ces avancées sans trop de décalage par rapport aux pays voisins. A cet égard, la Commission note avec satisfaction les investissements d'ores et déjà réalisés sur le réseau câblé et le système d'information, pour rattraper le retard dans les prestations proposées notamment au niveau de la téléphonie mobile en 3G, de l'internet haut débit, de la couverture WIFI et de l'accès à la télévision numérique haute définition. Elle demande en outre que le Gouvernement soit attentif à ce que des réserves de liquidités suffisantes soient maintenues dans la trésorerie de cette société afin de lui permettre, non seulement la réalisation de ces investissements technologiques, mais également la poursuite de son développement à l'international, garants de sa pérennité.

Par ailleurs, la Commission demeure attachée à ce que les efforts qui seront obtenus dans le domaine de l'abaissement des tarifs ne laissent pas de côté certaines catégories de la population qui utilisent peu les nouvelles technologies, comme c'est le cas en particulier de nos aînés. A l'heure où, dans certains pays ouverts à la concurrence, les abonnés bénéficient de la gratuité des communications locales, la Commission escompte, comme cela avait été demandé lors de la réunion, que le Gouvernement saura obtenir de sa société concessionnaire, par ailleurs détenue à 45 % par l'Etat, la gratuité des appels téléphoniques de fixe à fixe en Principauté, à tout le moins sur un quota de numéros intra-muros.

Au cours de cette même rencontre, les dirigeants de Monaco Telecom nous ont également confirmé la volonté de la société de mettre un terme à l'activité de Monaco Radio, pour cause de non-rentabilité. Le Conseil National trouve inadmissible que le Gouvernement, garant du service public et défenseur de l'intérêt de Monaco, accepte sans sourciller la perte de ce relais médiatique important pour la Principauté, créé il y a 40 ans cette année par S.A.S. le Prince Rainier III. Cette station est la dernière radio maritime à diffuser en langue francophone dans toute la Méditerranée et elle est écoutée par de nombreux plaisanciers, dont nous comprenons le mécontentement face aux mesures annoncées. Outre son rôle sécuritaire, elle véhicule l'identité monégasque et diffuse l'hymne national toutes les demi-heures dans le monde entier, au travers des ondes courtes. Après l'échec, pour ne pas dire le gâchis, de Radio Monte-Carlo et à l'heure où notre pays lutte pour retrouver une fréquence FM, comme le demande inlassablement le Conseil National depuis 2003, c'est un autre symbole de la souveraineté de Monaco qui menace de disparaître et que le Gouvernement s'apprête à laisser fouler au pied. Ce n'est pas parce que l'Etat a perdu une bataille, qu'il lui faut se résigner à perdre la guerre des ondes. Si l'on peut comprendre les motivations économiques de l'actionnaire principal, il est inconcevable que le Gouvernement reste sans réagir face à la menace d'un nouveau coup d'épée porté dans l'étendard de notre souveraineté. Le Conseil National exige du Gouvernement une solution permettant d'éviter la disparition de Monaco Radio, le cas échéant au moyen de sa reprise par l'Etat, qui permettra en outre de sauvegarder des emplois et représente un coût modique de fonctionnement, de l'ordre de 360.000 euros par an, soit la moitié de la subvention annuelle que l'Etat octroie sans état d'âme au Monaco Dance Forum l'année où cette manifestation n'a pas lieu. Est-ce à imaginer que si l'hymne national se dansait, un meilleur sort aurait été réservé à Monaco Radio ? Chaque fois que dans le monde une voix de Monaco s'éteint, c'est un peu de l'âme de notre pays qui s'envole.

Une autre tempête, non maritime celle-là, a été déclenchée par l'annonce brutale de 94 licenciements d'ici le début de l'année 2008 à l'hôtel Mirabeau qui, rappelons-le, est géré par la S.B.M., dans le cadre du projet de transformation de cet établissement en résidence hôtelière. Il est inadmissible que le Conseil National ait découvert cette nouvelle dans la presse alors que le Gouvernement a eu maintes occasions, encore tout récemment, de l'en informer. Ceci est une entorse grave au principe de concertation et à l'exigence de respect mutuel qui doivent prévaloir dans les relations entre le Gouvernement et le Conseil National et que notre Assemblée s'est toujours attachée à favoriser. Au-delà du drame humain que représente toujours un licenciement collectif et auquel le Gouvernement semble s'être montré bien insensible, notre Assemblée n'est pas persuadée que le Pays tire un bénéfice de cette restructuration. Si les avantages en termes de diminution des coûts d'exploitation sont évidents pour les actionnaires, qu'a Monaco à gagner au départ de 94 salariés et à la perte des retombées économiques liées à l'occupation journalière de 103 chambres, dans un contexte d'offre hôtelière insuffisante, au profit de la création de 40 appartements qui, même loués, risquent de ne pas être occupés en permanence ? S'il n'est pas du rôle de notre Assemblée de s'immiscer dans les problèmes internes d'une société, il est de son devoir de veiller à ce que l'aspect social ne soit jamais négligé et à ce que l'Administration soit aussi vigilante à l'intérêt de la Principauté que les groupes privés à la rentabilité de leurs investissements. Le Conseil National demande qu'avant d'accorder le permis de construire, le Gouvernement diligente une étude sur les retombées économiques attendues de cette restructuration en comparaison au maintien de l'hôtel existant. Cette transformation nous semble en effet manifestement contraire à l'intérêt de la Principauté et l'approbation qu'elle a recueillie sans difficulté de la part du Gouvernement nous paraît constituer un précédent dangereux, qui pourrait conduire d'autres groupes hôteliers à nourrir les mêmes velléités au regard de l'intérêt financier d'un tel changement d'activité.

Pour revenir dans un registre plus positif, comment ne pas poursuivre ce rapport sans relever et se réjouir, des avancées essentielles que l'année 2007 aura encore permis de consacrer dans le domaine du logement, dossier politique majeur depuis l'élection de la majorité UpM et qui a été au cœur de l'action du Conseil National durant cette législature ?

Chacun connaît désormais, l'engagement qui a été celui des Elus de la majorité dès 2003, pour obtenir qu'un effort de construction sans précédent soit programmé, financé et réalisé au cours de cette législature, afin de résorber la pénurie sévère de logements qui sévissait

dans le secteur domanial, au préjudice de nos compatriotes. Cet effort, qui touche désormais au but, aura permis de profondément modifier en cinq ans la donne monégasque en matière de logement, puisque grâce à la livraison de 838 nouveaux logements sous la mandature, portant à un peu plus de 3.000 au total le nombre d'appartements du parc domanial, la Principauté sera pour la première fois en mesure, à la mi-2008, de répondre aux besoins légitimes de tous ses nationaux.

D'ores et déjà, la Commission se félicite que les livraisons intervenues depuis 2003 aient permis de proposer un logement neuf à près de 620 foyers monégasques. Mais surtout, nous sommes fiers de pouvoir enfin annoncer publiquement à nos compatriotes que, suite aux dernières attributions, l'ensemble des familles monégasques qui avaient fait une demande justifiée pour l'obtention d'un 3 ou d'un 4 pièces, ont toutes été attributaires d'un logement. C'est pour nos compatriotes, un rêve couvé de longue date, et pour lequel la majorité du Conseil National n'a cessé de se battre, qui est désormais devenu réalité, puisque grâce à la politique volontariste de construction menée depuis cinq ans sous son impulsion, il n'existe plus aujourd'hui, de pénurie pour ces catégories de logements.

Il demeure néanmoins un déficit en F2, lié au nombre structurellement important de prétendants à ce type de logements, qui a conduit à ce que certaines demandes n'aient pu être satisfaites lors des dernières attributions. La majorité, soucieuse qu'aucun Monégasque dans le besoin légitime d'un logement ne soit laissé pour compte, a obtenu du Gouvernement qu'il s'engage à accélérer les délais de remise en état des F2 de récupération, qui par le passé demeuraient vides en moyenne 12 mois, de façon à les inclure dans les prochaines attributions prévues en janvier 2008. Cette mesure devrait concerner une dizaine de logements, qui viendront s'ajouter aux 60 F2 neufs à attribuer dans le cadre des programmes en cours de finalisation. Afin de répondre à la demande sur la durée, il a également été décidé la transformation de certains F3 en F2, dans les programmes en cours de réalisation ainsi que lors de toute récupération de trois pièces de dimension plus réduite que les surfaces moyennes actuelles.

Mais surtout, grâce à l'offre désormais excédentaire de F3, la majorité du Conseil National est parvenue tout récemment à convaincre le Gouvernement d'attribuer, sur leur demande, une pièce supplémentaire aux parents divorcés ayant la garde d'au moins deux enfants un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires, ou d'un seul enfant en cas de garde partagée. Cette mesure, qui s'appliquera dès les prochaines attributions, permettra enfin à ces parents de pouvoir accueillir leurs enfants dans des conditions décentes. Il est à noter

qu'elle permettra également de disposer de F2 supplémentaires dont pourront bénéficier les demandeurs en attente.

Seule une volonté politique forte de poursuivre dans les prochaines années le programme ambitieux de construction de logements domaniaux initié par notre majorité, pourra permettre de dépasser demain, le strict nécessaire et de mettre encore davantage l'accent sur le confort de vie, par exemple en permettant aux grands-parents de disposer d'une chambre supplémentaire pour accueillir leurs petits-enfants.

Il convient à cet égard de rappeler, au-delà de l'effort massif de construction réalisé, les améliorations significatives déjà apportées aux critères d'attribution grâce à l'action de la majorité, en concertation avec le Gouvernement. Modifiés une première fois en octobre 2004, puis de nouveau en novembre 2006, ces critères assurent désormais une meilleure prise en compte de la situation des personnes âgées, des personnes divorcées ainsi que des personnes vivant en couple sans être mariées.

Toujours dans le sens des améliorations, je voudrais remercier publiquement mes Collègues membres de la Commission d'attribution, à savoir le Président du Conseil National, Stéphane VALERI, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Alexandre BORDERO, et le Président de la Commission du Logement, Daniel RAYMOND, d'avoir obtenu lors de la dernière réunion de cette Commission, que la situation des femmes enceintes, qui faisaient l'objet d'un traitement particulièrement indigne de la part de l'Administration, soit également revue. En effet, il n'était pas acceptable que lors d'une attribution, l'Administration des Domaines subordonne la remise des clefs à la présentation du certificat de naissance, obligeant ainsi les couples à accueillir le nouveau-né dans un appartement devenu trop petit pour leurs besoins. Désormais, c'est chose faite, les femmes et les couples qui attendent un enfant peuvent avoir accès à un appartement conforme aux besoins de leur future famille dès le 4^{ème} mois de la grossesse, ce qui leur permettra d'intégrer leur nouveau foyer avant l'arrivée de l'enfant et de vivre pleinement les moments de préparatifs qui précèdent toujours une naissance et qui font le caractère intense de ces moments.

La Commission déplore fortement l'ignorance dans laquelle sont restées beaucoup de personnes de cette avancée, faute pour les services concernés d'en avoir assuré une publicité suffisante lors des dernières attributions. Elle demande à cet égard au Ministre d'Etat, de prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter à l'avenir de faire subir à nos compatriotes ce genre de déconvenues, en veillant à informer correctement et sans

délai tous les Monégasques des aménagements apportés aux modalités d'attribution, quelle qu'en ait été l'origine.

Et cette remarque vaut également pour les décisions arrêtées encore tout récemment, au profit d'autres catégories de demandeurs. Comme elle l'avait annoncé, la majorité a en effet souhaité, à l'automne, rouvrir des discussions avec le Gouvernement afin de poursuivre l'adaptation de la grille de critères aux nouvelles possibilités qui s'offrent avec l'accroissement du parc domanial et la fin désormais réelle de la pénurie. La Commission est heureuse que ces discussions aient pu aboutir rapidement et se félicite tout particulièrement de la décision qui a été prise, d'allouer de façon systématique, dès les prochaines attributions, une pièce supplémentaire aux personnes dont l'état de santé nécessite l'utilisation d'un appareillage spécifique ou qui bénéficient, sur avis du Centre de Coordination Gérontologique, des services d'une aide à domicile jour et nuit. Cette nouvelle disposition, à laquelle le Conseil National était fortement attaché et qui s'inscrit dans le droit fil de la création au Budget Primitif 2007 de la prestation d'autonomie, permettra d'améliorer grandement la qualité de vie de nos compatriotes les plus dépendants. De même, il faut se réjouir de la faculté qui sera désormais offerte aux foyers seuls ou en couple restituant un F5, de postuler en échange pour l'attribution d'un logement d'une pièce supplémentaire par rapport à leurs besoins, ce qui constituera une mesure incitative forte à une meilleure rotation des appartements.

La satisfaction de la Commission quant aux avancées réalisées dans le secteur domanial pour permettre, conformément à l'engagement de la majorité, à tous les Monégasques d'être bien logés dans leur pays d'ici la fin de la législature, doit être tempérée par le constat de la situation précaire dans laquelle demeurent les enfants du pays, logés dans le secteur protégé.

Faute pour le Gouvernement d'avoir sérieusement examiné les conditions de mise en place d'un secteur intermédiaire, seul à même d'assurer de façon durable le logement de la population stable de Monaco et de cesser de faire supporter aux propriétaires du secteur ancien le coût de cet effort social, c'est la solution transitoire mise en place avec le vote de la loi, n° 1.291, qui reste à ce jour l'unique dispositif en vigueur permettant aux enfants du pays de pouvoir continuer de se loger en Principauté à des tarifs raisonnables.

Suite aux recours déposés par certains propriétaires et à l'annulation par le Tribunal Suprême en janvier 2006, des dispositions de la loi visant à protéger les locataires contre la reprise de leur appartement par un propriétaire étranger désireux de l'habiter, les locataires du secteur protégé sont désormais contraints de vivre sous la

menace de devoir à tout moment, libérer leur appartement sous trois mois. Bien que la majorité ait obtenu que l'Etat fasse le plus souvent barrage à l'expulsion d'un locataire en usant de son droit de préemption lorsqu'un appartement occupé est sur le point d'être vendu, cette solution ne peut être que temporaire et ne permet pas, par ailleurs, de faire face à tous les cas de figure.

Cet état de fait inacceptable au plan humain, aux termes duquel des locataires, même âgés, pourraient se retrouver sans logement du jour au lendemain, n'a que trop duré. A plusieurs reprises déjà, le Conseil National a demandé à pouvoir se concerter avec le Gouvernement pour envisager les aménagements législatifs susceptibles d'être apportés au dispositif résiduel de la loi, en vue de tempérer les effets de la décision d'annulation partielle prise par le Tribunal Suprême. Il lui apparaît à cet égard essentiel qu'à défaut de pouvoir revenir sur les restrictions initialement mises à l'exercice du droit de reprise par un propriétaire étranger contre un locataire enfant du pays, le délai imparti au locataire pour quitter les lieux soit à tout le moins allongé et que des aménagements soient prévus pour les personnes âgées, de nature à leur éviter un traumatisme auxquelles elles auront par définition, plus de mal à faire face. Compte tenu de l'urgence, il paraît indispensable à la Commission que le Gouvernement prenne lui-même l'initiative du dépôt d'un projet de loi en ce sens, afin que notre Assemblée puisse légiférer plus rapidement et apporter aux locataires du secteur ancien, le répit qu'ils attendent depuis bientôt deux ans. La Commission demande donc au Gouvernement l'organisation d'une réunion mixte avec la représentation nationale, très rapidement et en tout état de cause avant le Budget Primitif 2008, pour avancer concrètement sur ce sujet.

Dans le domaine des avancées réalisées au profit de nos aînés et de nos jeunes, il faut se réjouir que le Gouvernement ait confirmé le démarrage, dès la fin de cette année, des chantiers de la maison de retraite médicalisée du 5/7 avenue du Port et du Club des Jeunes, voulus par la majorité et qui devraient donc voir le jour, pour l'un à la mi-2009 et pour l'autre, courant 2010. Le Conseil National demeurera très vigilant pour que ces opérations ne souffrent plus d'aucun retard et soient livrées dans les délais annoncés, de façon à apporter aux uns, les loisirs et aux autres, la prise en charge qu'ils sont en droit d'attendre d'un pays modèle, soucieux du confort de vie de tous ses habitants.

Après s'être attelée à résoudre la pénurie de logements et les retards, en matière de progrès social pour la population, de modernisation de notre législation économique et d'avancées pour les droits des femmes et des enfants, la majorité du Conseil National va faire de

l'amélioration du cadre de vie une priorité de sa politique, en s'attaquant en tout premier lieu au problème de la circulation.

L'ampleur qu'a pris au cours de la dernière décennie, le phénomène de densification du trafic automobile à l'intérieur ou aux abords de la Principauté, en particulier à certaines heures de forte affluence comme l'entrée ou la sortie des bureaux et des écoles, justifie qu'une réflexion poussée soit conduite sur les moyens d'améliorer les conditions de circulation à Monaco et de lutter contre le fléau des embouteillages. Il est grand temps de faire sauter les bouchons !

Une des solutions qui s'imposent à l'évidence consiste à limiter le nombre de véhicules en circulation, au travers d'une politique volontariste d'incitation à l'usage des transports en commun. Diverses mesures en ce sens ont déjà été initiées ; ainsi le Conseil National se félicite-t-il par exemple que la subvention de 3,5 M€ qu'il a été amené à voter au Budget Primitif 2007, pour financer une politique tarifaire plus attractive des autobus de Monaco, ait commencé à porter ses fruits, puisqu'on relevait déjà une augmentation significative de la fréquentation des bus de 16 % au premier trimestre. La Commission des Finances souhaite obtenir confirmation que l'effort réalisé au niveau de l'abaissement des tarifs a bien été complété, suivant sa demande, d'une augmentation de la fréquence des bus, même si cela doit passer par l'achat de nouveaux véhicules et l'embauche de chauffeurs supplémentaires. Elle rappelle par ailleurs son souhait que soient créées, à terme, de nouvelles lignes permettant d'assurer des liaisons plus performantes entre certains quartiers, comme par exemple entre Saint-Roman et le Jardin Exotique.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil National avait voté au Budget Primitif 2007, en concertation avec le Gouvernement, un crédit de 17 M€ pour l'acquisition de rames TER supplémentaires visant à améliorer, à bref délai, la desserte de la Principauté par le train. La Commission demande au Gouvernement de lui confirmer que la mise en circulation de ces nouvelles rames débutera bien, comme annoncé, dès juillet 2008.

Une autre solution envisageable réside dans la réalisation de nouveaux aménagements routiers pour fluidifier le trafic et rationaliser les flux de circulation à l'entrée et à la sortie de la ville. C'est l'objectif que poursuit par exemple le projet de tunnel ouest descendant, dont le Conseil National n'est toutefois pas persuadé qu'il permettra à lui seul de désengorger le quartier du Jardin Exotique et dont l'effet principal sera de déplacer le point d'arrivée du trafic, ce qui de fait ne résout pas grand-chose.

La majorité demeure persuadée que la résolution sur le long terme de l'épineux problème de la circulation, qui sera un enjeu vital pour Monaco au cours des prochaines années, passe par une approche globale de la question et par la mise en œuvre de mesures concertées avec les mairies avoisinantes, permettant de contenir le trafic en provenance des communes limitrophes à l'extérieur de la Principauté. La Commission réitère la priorité qui s'attache à la création de parkings de dissuasion aux frontières de Monaco et à la réalisation du projet de funiculaire, permettant d'arrêter une partie du flux automobile après la sortie de l'autoroute au niveau de la Turbie. Le Conseil National attend que le Gouvernement prenne sur ces sujets des engagements fermes et qu'enfin des décisions soient arrêtées, permettant d'entrevoir une mise en œuvre de ces solutions dans un délai rapide. Votre Rapporteur estime en outre que notre pays aurait tout à gagner à envisager de soutenir la construction de parkings dans les gares des communes du bassin d'emploi de la Principauté qui en sont pour l'heure dépourvues, de façon à inciter davantage les pendulaires à emprunter le train ; le Ministre d'Etat voudra bien à cet égard nous faire connaître son sentiment sur ce point. Enfin, des dispositifs tels que l'incitation au covoiturage, déjà initié, ou la création d'aides aux entreprises mettant en place des navettes au profit de leurs employés, peuvent participer à titre accessoire à réduire encore le trafic lié aux déplacements des pendulaires.

Au-delà des problèmes liés à l'intensification du trafic automobile, d'autres causes de perturbation à la circulation en ville existent, sur lesquelles l'Etat a toute latitude d'intervenir. On sait par exemple que face à l'aggravation des bouchons, le pourcentage de la population se déplaçant en deux roues n'a cessé de croître, sans qu'aient été réalisés les aménagements de voirie qui s'imposent pour accueillir le stationnement de ce type de véhicules, occasionnant une recrudescence du stationnement sauvage sur les trottoirs, à l'entrée des immeubles ou en bordure de chaussée. Il convient que des mesures soient prises de façon urgente, pour lutter contre la gêne occasionnée à la circulation des piétons, en aménageant de nouvelles places de stationnement en surface ou dans les parkings souterrains existants.

L'amélioration de la qualité de la ville passe également par la résolution des problèmes liés aux nuisances sonores, qui se sont aggravées ces dernières années du fait de la densité du trafic et de la multiplication des chantiers. Le Conseil National souhaite que le Gouvernement se penche sur la mise en place d'un véritable plan de lutte antibruit, permettant de réduire la gêne sonore occasionnée par les travaux et la circulation. Un contrôle renforcé des décibels émis

notamment par les deux roues et les voitures de grosse cylindrée, qui sont une source particulière de nuisance en soirée ou à certains horaires avancés de la nuit, et des sanctions aggravées contre leurs propriétaires, sont nécessaires pour diminuer les bruits parasites liés à la circulation. Nous demandons que soit respecté le droit au repos de la population ! Concernant la réduction des nuisances sonores liées aux chantiers, le Conseil National rappelle qu'il est du devoir du Gouvernement, qui dispose seul de la maîtrise de l'exécution des chantiers gérés par l'Etat, de veiller à ce que toutes les dispositions soient prises pour limiter les désagréments subis par les riverains. Le Conseil National souhaite à cet égard que le cahier des charges des appels d'offres passés dans le cadre des marchés publics de travaux, rende obligatoire des écrans de protection autour des chantiers et impose aux entreprises de mettre en œuvre des procédés avancés dans le domaine de la réduction des bruits et des nuisances, privilégiant certaines techniques comme le sciage au diamant, le carottage électrique, l'éclateur hydraulique ainsi que, de façon générale, l'utilisation de matériels à fonctionnement rotatif plutôt qu'à percussion ou l'emploi de compresseurs pourvus de pièges à sons. La Commission rappelle par ailleurs la demande qu'elle avait formulée l'an dernier, que l'Etat fasse procéder à ses frais, à la pose systématique de double vitrage sur les fenêtres des immeubles situés à proximité des aires de travaux. Le Conseil National demande qu'une ligne budgétaire soit créée à cet effet au Budget Primitif et que les personnes résidant dans le voisinage proche de tout nouveau chantier programmé soient systématiquement informées par courrier de leur faculté de bénéficier de cette mesure, préalablement au démarrage des travaux. La Commission demande en outre à ce que le Gouvernement veille au strict respect des horaires des chantiers, afin de ménager la quiétude des riverains.

Nous venons de le voir, un ensemble de solutions techniques existe pour réduire les nuisances liées aux travaux ; tout n'est qu'une question de volonté et de coût. Comme nous l'a souvent rappelé le Gouvernement, il n'appartient pas au Conseil National de se substituer à l'exécutif dans le suivi et la supervision de l'exécution des chantiers. Nous attendons donc du Gouvernement qu'il joue son rôle dans ce domaine, en s'assurant, par la mise en œuvre des procédés les plus adaptés, que la réalisation des opérations votées par le Conseil National s'effectue dans les meilleures conditions pour la population.

Préserver notre cadre de vie, c'est enfin aussi, préserver notre environnement. Cet objectif, cher au cœur de S.A.S. le Prince Albert II, est devenu une priorité pour Monaco, qui en a témoigné par un geste fort en ratifiant, fin 2005, le Protocole de Kyoto, avec l'assentiment enthousiaste et le vote unanime de notre

Assemblée. Les grands engagements s'illustrent aussi dans les petites choses. A la demande du Conseil National, le Gouvernement avait accepté d'étudier la mise en œuvre d'un procédé de collecte intelligente des ordures ménagères, permettant de réduire la quantité de déchets à incinérer et de favoriser le recyclage matière. Voici bientôt un an, la décision avait été prise d'équiper les sites de recyclage du verre de nouveaux conteneurs permettant l'apport volontaire d'autres types de matériaux récupérables, comme le plastique ou le carton. Un an après, où sont les stations de tri annoncées ? A l'heure où tous les regards convergent sur le devenir de la planète et où tous les efforts, même les plus petits, doivent s'unir dans la lutte pour la préservation de notre habitat et de nos ressources, Monaco ne peut pas rester en retard sur le tri sélectif. Nous attendons du Gouvernement qu'il dote sans tarder la Principauté des installations nécessaires au tri des déchets. Les résidents ont à cœur de pouvoir accomplir cette démarche écocitoyenne qui va aussi dans le sens du développement durable prôné par notre Souverain.

Au moment de conclure sur le dernier Budget Rectificatif de la législature, il me revient tout d'abord d'exprimer la satisfaction de la Commission quant à la réduction du déficit du Budget, qui sera une nouvelle fois cette année, largement couvert à la clôture par les intérêts hors inflation générés par les OPCVM du Fonds de Réserve.

Monaco se modernise et l'Etat poursuit son enrichissement. Cette performance revient d'abord et avant tout à la bonne santé de l'économie monégasque et au dynamisme de nos entreprises ; qu'il me soit permis ici de leur rendre hommage et de les féliciter. Le Conseil National et le Gouvernement y ont également participé, par le vote des textes de modernisation économique et par les arbitrages budgétaires judicieux qu'ils ont su décider ensemble.

La prospérité de Monaco doit permettre à l'Etat d'offrir à ses résidents un cadre de vie à la mesure des moyens de notre pays. Bien vivre à Monaco, c'est une priorité. Mettons les chantiers en sourdine en imposant le recours aux solutions techniques antibruit les plus avancées lors des appels d'offres pour les marchés publics. Désengorgeons nos rues en poursuivant la politique d'incitation à l'usage des transports en commun et en limitant les flux de véhicules entrants, par la création de parkings de dissuasion à nos portes, par l'accélération de la construction du funiculaire de la Turbie et par la mise en œuvre de mesures concertées avec les communes du bassin d'emploi de la Principauté. Mettons en place une politique responsable de tri sélectif.

La qualité de vie, c'est aussi la prise en compte des aspirations de toutes les tranches d'âge de notre population et la majorité du Conseil National y a pourvu. Par sa volonté inébranlable, un complexe de loisirs pour nos jeunes et une maison de retraite médicalisée pour nos aînés, vont enfin sortir de terre.

Soucieux de la qualité de vie, le Conseil National l'est aussi de la pertinence des choix économiques. Outre qu'il est inacceptable que le Gouvernement n'ait pas jugé nécessaire d'informer notre Assemblée du projet de transformation de l'hôtel Mirabeau en appartements locatifs, le Conseil National désapprouve fermement ce projet, contraire à l'intérêt de la Principauté.

Le Conseil National n'acceptera pas non plus la disparition d'un des symboles de notre souveraineté nationale qu'est Monaco Radio et exige du Gouvernement qu'il en assure la pérennité.

Autre emblème de notre pays, la S.B.M.. Si nous devons nous féliciter d'avoir été entendus sur la création de l'école des jeux et nous réjouir de ce qui semble être l'amorce d'un redressement de l'activité des jeux de table, nous attendons toujours que la promesse soit tenue de nommer un professionnel des jeux au Conseil d'Administration et rappelons que ce point, ainsi que les explications qui devront nous être apportées lors de la réunion prévue prochainement entre les dirigeants de la S.B.M., le Gouvernement et les Elus, conditionneront notre approche du Budget Primitif 2008.

Le refus du Gouvernement depuis le début de la législature, d'autoriser la création d'une commission mixte destinée à contrôler l'application effective des priorités nationales inscrites dans la loi, n'est pas compréhensible pour notre Assemblée et nous espérons que le Gouvernement saura nous entendre sur ce point, comme d'ailleurs sur notre demande que les réunions du groupe de travail dont notre Souverain a souhaité la création pour avancer de façon concertée sur le dossier de l'interruption médicale de grossesse démarrent sans plus tarder. Depuis l'annonce en avril dernier par le Gouvernement, du retrait du projet de loi inacceptable déposé suite au vote de notre proposition de loi et après six mois d'absence totale d'avancées, il est grand temps en effet que les discussions reprennent sur ce dossier et nous attendons donc que le Gouvernement nous fixe une date précise, pour la tenue rapide de la première réunion.

Avant de rendre la parole, je voudrais un instant rembobiner le fil de ces cinq dernières années. 2002, les chantiers vont bon train, mais pas au profit de nos compatriotes. Le parc domanial est saturé, les appartements affichent complets, les programmations ne sont pas effectuées, l'Etat laisse à la porte plus de 400 familles monégasques dans l'attente légitime d'un

logement. Ni les besoins présents, ni les besoins futurs en terme de logement pour nos nationaux, ne sont pris en compte. 2003, changement de cap. Sous l'impulsion de la majorité, le droit au logement des Monégasques devient un devoir pour l'Etat. 838 nouveaux logements sont programmés sur 5 ans ; tous les moyens sont mis en œuvre pour répondre à cette priorité. 2007, bien loger tous les Monégasques dans leur pays n'est déjà plus un objectif, mais presque une réalité. Les immeubles sont sortis de terre, les Monégasques y habitent. De nouvelles perspectives s'ouvrent avec la fin de la pénurie. Après la satisfaction des besoins, la prise en compte du confort de vie. Pour les femmes enceintes, pour les pères divorcés, pour les couples âgés, pour les personnes malades. Ce qui sera possible demain, se décide aujourd'hui.

J'invite en conclusion, au nom de la Commission des Finances, l'ensemble des Conseillers Nationaux, à se déterminer sur le sens de leur vote au présent Budget Rectificatif, en tenant compte des avancées positives qu'aura encore permis de consacrer l'année 2007 dans les dossiers essentiels et en fonction de la qualité des réponses qu'aura pu apporter le Gouvernement sur les sujets que je viens de rappeler et où demeurent, à ce jour, des interrogations ou des divergences d'approche avec notre Assemblée.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour votre remarquable rapport, à la fois très complet et de grande qualité, dont on mesure combien de temps et d'énergie il vous a demandé. Merci beaucoup Monsieur CUCCHI, pour cet excellent travail, qui résume parfaitement les positions de notre Assemblée, au moment où s'ouvre ce débat budgétaire.

Nous allons à présent nous tourner vers Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, pour écouter la réaction du Gouvernement suite à la lecture de ce rapport de la Commission des Finances.

Nous vous écoutons Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci Monsieur le Président

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Le Gouvernement a pris connaissance avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt du très bon rapport établi par M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2007 et je vous remercie Monsieur le Rapporteur pour la qualité de la présentation qui vient d'être effectuée.

Je souhaiterais maintenant y répondre, répondre à un certain nombre de questions, qui sont contenues dans ce rapport, en livrant tout d'abord de manière préliminaire quelques observations sur certains points à caractère général évoqués dans le rapport.

Je m'attacherai ensuite à revenir sur des questions plus particulières qui ont été soulevées à cette occasion et qui s'inscrivent dans le droit fil des axes prioritaires de l'action gouvernementale que vous avez approuvés lors du Budget Primitif et respectent en conséquence ses grandes orientations.

Tout d'abord, le Budget Rectificatif 2007, que nous allons étudier, est présenté avec un excédent de dépenses prévisionnel de 115 M€ (hors comptes spéciaux du Trésor), ce qui représente donc, vous l'avez souligné, une diminution de 10 M€ par rapport au Budget Primitif 2007 qui était de 125 M€, ce dont, comme vous Monsieur le Rapporteur, je me réjouis. Notre volonté est, en maîtrisant notamment les dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques, de parvenir à une réduction progressive des déficits et je pense que c'est année après année le cas, puisque si je me souviens bien le Budget Primitif de l'année précédente était de 134 M€, nous sommes passés à 125 M€ au Primitif, 110 M€ maintenant, correction à la baisse au niveau du collectif.

Cet effort est d'autant plus remarquable que nous n'avons pas dans ce calcul pris en compte l'opération de l'échange « Poterie », du moins nous ne l'avons pas pris en recettes parce que nous avons estimé, s'agissant d'une opération exceptionnelle qu'elle aurait faussé la présentation des chiffres en minimisant cette fois-ci, de manière sans doute trop importante par rapport à la vraie réalité, le déficit par rapport à ce qu'il était au Budget Primitif, mais je souligne que cela représentera une recette exceptionnelle de presque 40 M€, qui diminuera d'autant le déficit tel qu'il apparaît dans les documents budgétaires qui sont sur la table.

Au titre des dépenses, nous enregistrons aussi deux opérations exceptionnelles, en dépit de cette réduction de déficit : celle du rachat de l'immeuble « Les Abeilles » et celle de l'acquisition, comme vous le savez, des tableaux VAN DONGEN ; ces deux dépenses qui sont nouvelles, malgré cette réduction du déficit, représentent 26,5 M€.

Je m'en réjouis d'autant plus que, comme nous le savons, le chiffre inscrit s'avérera en définitive, et vous l'avez rappelé également, certainement plus élevé que le déficit réel constaté qui est le seul, comme j'ai eu l'occasion de maintes fois l'affirmer, qui doit être réellement pris en compte.

Globalement, les recettes ont été majorées de 5,5 % par rapport au Budget Primitif 2007 du fait – malgré les récents événements internationaux sur le plan financier – du bénéfice de la conjoncture jusque-là favorable de l'exercice tant au niveau des résultats des entreprises que de la situation de la trésorerie de l'Etat. C'est exact que nous avons de bonnes surprises sur le maintien d'un niveau très élevé de recettes ; je peux vous dire qu'à ce jour de l'année, l'augmentation des recettes de T.V.A. continue à être de l'ordre du rythme de 10 % l'an, ce qui est évidemment très supérieur à ce que connaît l'ensemble des pays européens. Donc, c'est une bonne nouvelle qui nous permet effectivement de pouvoir gérer de bonne manière nos finances publiques.

Quant aux dépenses, elles présentent un léger accroissement de 3,47 % par rapport au Budget Primitif 2007.

C'est la croissance des dépenses ordinaires (+ 2,17 %) qui est principalement liée à des ajustements, d'une part en matière de crédits de charges sociales en hausse de 3,4 % et, d'autre part pour les services publics concédés en hausse de près de 12 %, notamment pour le nettoyage de la ville, l'usine d'incinération et pour le service des transports publics.

Parallèlement, les dépenses d'interventions publiques ont été tout particulièrement contenues puisque la hausse est limitée à 0,85 %.

Les dépenses d'équipement et d'investissement, pour leur part, se caractérisent par une majoration de 6,9 % du fait notamment de la volonté du Gouvernement de procéder, ainsi que le recommandent la Commission Supérieure des Comptes et la Haute Assemblée, au rachat sur le budget de l'Etat de locaux administratifs dont le financement avait été avancé, pour pouvoir agir dans l'urgence, par le Fonds de Réserve Constitutionnel ; c'est donc l'immeuble des Abeilles.

Au plan général, la Commission observe que le taux d'exécution des dépenses par rapport au Budget Rectificatif 2006 est le plus mauvais depuis 4 ans, nous dit M. le Rapporteur, inférieur à 80 % pour les dépenses d'équipement et à 90 % au plan général. Je voudrais simplement souligner ici que cette situation résulte principalement – et non pas en partie comme le mentionne le Rapporteur – de la non-réalisation d'une acquisition par voie d'échange. En effet, abstraction faite de cette opération exceptionnelle, le taux d'exécution « investissement et équipement » s'établit, Monsieur le Rapporteur, en 2006 à 89,5 %, et c'est malgré tout le meilleur taux sur les quatre derniers exercices. Il y a donc là une amélioration, on peut faire mieux, mais il y a une amélioration sur le niveau d'exécution des budgets. A noter que ce taux est en constante augmentation

depuis 2003 passant de 83,3 % à 86,9 % en 2005 et donc à 89,5 % pour 2006, et nous espérons bien dépasser les 90 % en 2007.

Dans ce contexte, je souhaiterais indiquer que les outils performants de suivi du rythme de consommation des crédits engagés au titre des opérations triennalisées, dont la mise en place est souhaitée par votre Rapporteur, existent déjà depuis plusieurs exercices permettant justement l'amélioration des taux d'exécution des dépenses d'équipement rappelée ci-avant. Par ailleurs, je confirme bien volontiers qu'une nouvelle présentation du programme triennal permettra aux Elus de disposer d'une vision plus précise des crédits engagés et disponibles annuellement. Je me permets de souligner en passant que j'adresserai dans les prochains jours, puisque cette affaire avait été évoquée lors d'une Commission, à M. le Président à l'attention de tous les Conseillers Nationaux, la présentation budgétaire par mission, comme document d'information ; ce document est pratiquement prêt. Il s'agit bien sûr, d'un document destiné à éclairer le débat sur le Budget Primitif, ce n'est pas à l'occasion du collectif, mais pour votre information, j'indique que ce travail que vous attendiez est maintenant prêt et sera diffusé. J'avoue qu'il est extrêmement intéressant, il le sera encore plus pour les années suivantes dans la mesure où l'année 1, il n'y a pas de comparaison mais à partir de l'année n + 1 on pourra voir l'évolution des crédits affectés à la santé, à l'éducation, au sport, etc... à tous les domaines d'intervention de l'Etat et je crois que cela sera un élément extrêmement important pour rendre beaucoup plus concrète, y compris pour nos concitoyens d'ailleurs, la présentation purement administrative et difficile à appréhender du Budget tel qu'il est aujourd'hui ; je crois que ce sera pour les Elus bien sûr, mais également pour tous ceux qui s'intéressent aux finances de la Principauté, un document extrêmement important, clair et facile à évaluer.

Pour les dépenses d'interventions publiques, le Gouvernement partage la préoccupation du Conseil National d'en limiter la progression qui est effectivement de + 0,85 % par rapport au Budget Primitif en raison de mouvements opposés. A noter que la part dans les dépenses totales de ce poste s'élève à 20,9 % alors qu'elle était stable depuis deux ans à 21,4 %, déjà en diminution par rapport aux exercices précédents avec respectivement 22,6 % en 2003, puis 22 % en 2004. Nous veillerons à la maîtrise des dépenses d'interventions publiques pour les exercices à venir.

En conclusion de cette première partie, je voudrais souligner que l'effort de maîtrise des dépenses publiques et la poursuite du développement économique qui génère des recettes devraient conduire en fin d'exercice à un moindre déficit.

A ce stade de l'analyse du projet de Budget Rectificatif 2007, le Rapporteur s'interroge sur les stratégies de gestion de portefeuille au regard des résultats enregistrés l'an dernier par le rendement des valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel.

La gestion des réserves mobilières en OPCVM du F.R.C. est construite sur trois critères :

- une gestion complètement externalisée, confiée à des groupes bancaires présents de longue date sur la place,
- une même gestion diversifiée confiée à chaque société de gestion selon un critère de risque unique,
- des frais de gestion directs très faibles d'ailleurs et pas de rémunération des gérants selon la performance.

Sur ces bases, la performance globale du portefeuille d'OPCVM du Fonds de réserve s'est effectivement établie à 4 % en 2006.

Le niveau atteint est effectivement bas par rapport aux indices actions qui ont enregistré des progressions sur la période de 13 à 16 %. Il s'explique toutefois par le poids de la gestion obligataire dont la performance sur 2006 a été très faible. L'indice obligataire City group 5-7 ans a d'ailleurs fini l'année avec une performance négative.

Il est rappelé, en effet, que dans un souci de préservation du capital, souci qui semble bien légitime – il suffit de regarder ce qui s'est passé au cours de l'été dernier sur les marchés financiers – en réalité l'exposition de notre fonds de réserve aux actions, est limité – et nous ne souhaitons pas aller plus loin – à 30 % du portefeuille. Nous avons donc en fait 70 % de placements à peu de risque et 30 % de placements à risque, c'est une gestion de bon père de famille, mais nous ne pouvons pas tellement jouer avec notre fonds de réserve.

Il n'empêche que je partage le sentiment que l'on pourrait améliorer les performances ; je me fais communiquer tous les mois le tableau des résultats des neuf banques dans lesquelles sont répartis ces placements et je constate, je ne vais pas donner la liste ici, dans une séance publique, mais je constate que les résultats sont différents et de manière régulière, de manière différente. Alors, bien entendu, nous allons arbitrer. C'est-à-dire que je crois qu'il faut récompenser ceux qui ont de bons résultats dans la durée et pénaliser ceux qui ont de mauvais résultats. On va donc, je l'espère, de cette manière, arriver à améliorer un peu le taux de rentabilité de nos placements financiers, Monsieur le Rapporteur.

J'indique toutefois que nous avons par ailleurs demandé une étude que la Commission de Placement des Fonds pourra examiner dès qu'elle sera à notre disposition, je pense dans quelques semaines, donc une étude pour voir comment nous pourrions améliorer la gestion de ce fonds. Mais enfin, ne rêvons pas : les placements qui peuvent rapporter du 8 ou 9 % sont des placements à risque et nous avons peu de droit de prendre de tels risques ; encore une fois, il suffit de regarder que les beaux rêves peuvent s'effondrer, il suffit de regarder les beaux placements qui ont chuté au cours de l'été. Nous pouvons améliorer mais il n'y aura pas non plus de miracle parce que cela doit rester une gestion, encore une fois, de bon père de famille.

Je voudrais cependant redire une fois de plus que le Fonds de Réserve, vous l'avez dit Monsieur le Rapporteur, continue à augmenter très régulièrement, la partie mobilière du fonds de réserve qui est la seule qui est complètement liquide et disponible, à savoir que les déficits pris en charge restent sensiblement inférieurs aux produits financiers.

Je vois ici ou là, que l'on dit que le fonds s'appauvrit ; je m'excuse, on ne peut pas dire cela, parce que les chiffres sont les chiffres et ces chiffres sont à la disposition de tout le monde, ce sont de simples additions. On peut avoir des opinions différentes mais un chiffre, c'est un chiffre, là-dessus ce n'est pas une opinion. Alors, lorsque je vois des choses inexactes dites ici ou là sur l'appauvrissement du fonds de réserve, je suis obligé de donner les chiffres. Alors, je donne les chiffres : je constate que ce fonds est passé de 1 milliard 662 millions d'euros il y a quatre ans, à 1 milliard 835 millions d'euros et approche à ce jour d'ailleurs, 1 milliard 900 millions d'euros. Donc nous sommes passés de 1 milliard 662 millions d'euros à 1 milliard 900 millions d'euros, c'est, je crois, une progression de l'ordre de 14 ou 16 % en quatre ans, très supérieure à l'inflation et après, bien entendu, avoir retiré tous les déficits. Donc, il ne faut pas dire que le fonds s'appauvrit, le fonds s'enrichit. Je dois dire tout cela. Et que les autres actifs qui sont les actifs immobiliers, notamment, ont aussi augmenté : nous avons tout de même entretemps, acheté une résidence à Washington, nous avons acheté un immeuble, que certains ont pu voir, à Londres, cela aussi s'ajoute.

Donc, on augmente les actifs immobiliers et en même temps, on augmente les OPCVM. Donc ce n'est pas vrai, le fonds ne s'appauvrit pas, il continue à s'enrichir. J'insiste parce que c'est important pour les gestionnaires que nous sommes de dire : on fait beaucoup de choses peut-être, mais pendant ce temps on ne s'appauvrit pas, on continue à s'enrichir et à garantir ainsi aux générations futures de bénéficier des mêmes avantages que les générations actuelles.

Depuis le 1^{er} janvier, la plus-value potentielle, malgré l'été difficile sur les marchés financiers, s'établit d'ores et déjà à environ 60 M€ au 1^{er} octobre et nous espérons encore cette année parvenir à des produits financiers nettement supérieurs au déficit budgétaire. Ce qui veut dire que le Fonds de Réserve continue à progresser cette année.

Je souhaiterais maintenant revenir, après ces considérations générales sur les grands équilibres, sur un certain nombre de questions, certaines observations qui ont été formulées dans le rapport que nous venons d'entendre et celles notamment qui ont trait d'abord au développement économique et à la vie de notre économie.

Vous avez souligné, Monsieur le Rapporteur, la qualité de l'œuvre entreprise pour le développement de notre place financière, dont nous pouvons effectivement nous réjouir, et souhaité que la modernisation de notre droit en la matière puisse se poursuivre dans d'autres domaines de notre économie : nous partageons cet objectif. C'est effectivement ce que nous allons faire et ce, en particulier, dans le domaine de la protection des marques et de la propriété industrielle qui est effectivement important pour nos entreprises et où il y a, effectivement, un vide juridique à combler, et à combler rapidement.

Je puis, dans ce domaine, vous indiquer qu'un texte de loi dont la rédaction est déjà très avancée sera déposé sur le bureau de votre Assemblée dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine.

Toujours dans ce domaine, je pense qu'il conviendrait désormais d'avancer dans l'examen des textes relatifs à l'économie numérique dont votre Assemblée a été saisie à l'été 2006.

Pour ce qui concerne l'accueil d'entreprises et la création de nouvelles sociétés, je tiens à vous confirmer en la matière que c'est le Gouvernement a effectivement engagé une politique volontariste. J'en veux pour preuve le nombre élevé de dossiers d'autorisations de commerce traités par la Direction de l'Expansion Economique qui s'élève environ à une trentaine par mois. Cette volonté bien réelle ne saurait toutefois s'exonérer de la nécessaire vigilance dont nous ne nous départissons pas lors des demandes d'implantations nouvelles, mais il y a un courant très positif de création d'entreprise.

A ce titre, comme vous le soulignez Monsieur le Rapporteur, la bonne santé de notre économie repose sur le dynamisme de nos entreprises, de leurs dirigeants et de leurs salariés. Elle s'appuie également sur la qualité de notre Administration et de nos services publics. Vous appelez, à ce propos, de vos vœux un engagement en vue d'une revalorisation des salaires de la Fonction Publique.

Je voudrais souligner que les salaires de nos fonctionnaires ne sont pas strictement limités à l'évolution du coût de la vie. Ainsi, je puis vous indiquer qu'en tenant compte des revalorisations automatiques des salaires octroyées chaque année, ces traitements ont pu bénéficier depuis 2000 de 16,6 % d'augmentation alors que la stricte augmentation du coût de la vie s'élève à 12,2 %, soit un bonus de plus de 4 % sur la période. Sans parler des avancements au mérite attribués chaque année à 25 % des fonctionnaires et agents. Je ne pense donc pas qu'une mesure générale – et vous savez comme moi que la Fonction Publique, c'est le chapitre numéro un des dépenses de fonctionnement que j'ai, par ailleurs, le devoir de maîtriser – je ne pense donc pas qu'une mesure générale de majoration supplémentaire se justifie mais nous veillerons à ce qu'il y ait une marge d'augmentation du pouvoir d'achat qui puisse régulièrement et en fonction des possibilités qu'offre notre développement, bénéficier également aux fonctionnaires de l'Etat et, bien sûr, de l'ensemble de la Fonction Publique.

Vous avez souligné, Monsieur le Rapporteur, l'implication de nos fonctionnaires dans le processus de modernisation qui a été lancé à l'initiative du Prince Souverain. Je vous rejoins dans vos propos et constate également que ce processus a été bien accueilli et qu'il semble porter en lui les germes de sa réussite qui repose sur l'implication de tous. Des résultats tangibles sont déjà intervenus. Nous avons eu l'occasion de les évoquer en séance privée. D'autres sont à venir très prochainement et en particulier dans des domaines que vous avez cités, Monsieur le Rapporteur. J'aurai l'occasion certainement d'y revenir plus en détail lors des prochains débats sur le Primitif 2008 car la modernisation figure comme l'une des priorités pour l'année prochaine. Mais soyez sans crainte, le processus d'évaluation des fonctionnaires va être effectivement profondément modifié, et rapidement, et nous allons effectivement mettre l'accent sur la formation de nos agents ainsi que sur la validation des acquis. Je proposerai d'ailleurs que votre Commission compétente puisse se réunir avec comme Membre du Gouvernement, M. CAMPANA, et les personnes qui s'en occupent, pour faire le point dans les semaines qui viennent, avant l'examen du Budget Primitif, pour faire ensemble un bilan d'étape de cette modernisation de l'Administration de manière à ce que le Conseil National puisse être parfaitement informé des avancées en ce domaine mais je puis vous assurer que nous avançons avec détermination. Ce sont des matières difficiles, lourdes, complexes parce qu'elles portent sur plusieurs milliers de personnes mais nous avançons, et nous avançons, je crois, bien et un certain nombre d'innovations ne tarderont pas à être mises en œuvre.

S'agissant des questions liées à la Société des Bains de Mer, le Gouvernement souligne que les résultats

enregistrés lors de l'exercice 2006-2007 et les perspectives ouvertes par l'exercice 2007-2008 en cours sont, comme le relève Monsieur le Rapporteur, satisfaisants. De plus, les résultats globaux des jeux sur le nouvel exercice sont de plus de 20 % en avance sur les résultats antérieurs avec un bond de ceux des jeux européens dont la relance est vraiment une bonne surprise. Il ne peut être raisonnablement considéré que ces résultats ne sont que le fruit de la conjoncture, pour la bonne raison que le chiffre d'affaire des jeux dans les grands pays voisins sont tous en baisse et que nous sommes une heureuse exception en Europe ; c'est bon signe sur l'action conduite à la fois par les dirigeants et les salariés des jeux à Monaco

Cela étant, comme l'indique Monsieur le Rapporteur, la date de la traditionnelle réunion tripartite, où on pourra entrer un peu plus dans les détails, entre le Conseil National, la Société des Bains de Mer et le Gouvernement, vient d'être fixée et se tiendra, effectivement, comme vous le souhaitiez avant l'examen du Budget Primitif 2008 et l'ensemble des sujets de préoccupation que vous avez évoqués pourra être pris en compte. Je me félicite comme vous que nous ayons pu mettre en place, finalement dans d'excellentes conditions, je crois, les écoles de jeux. La première, qui a concerné trente jeunes et la seconde qui va être formée prochainement – je vois que certains haussent la tête – je crois que ça ne s'est quand même pas trop mal passé, mais bon...

M. le Président.- Je dirai un mot tout à l'heure...

M. le Ministre d'Etat.- ... toujours est-il que nous avons là, embauché, plusieurs dizaines de jeunes Monégasques et nous avons marqué aussi notre confiance dans l'avenir des jeux, en commençant à renouveler les personnels et en engageant des jeunes dans cette profession.

Pour ce qui concerne un point particulier, la présence au sein du Conseil d'Administration de cette Société d'un professionnel des jeux, je tiens à vous dire qu'il s'agit d'une idée intéressante, je vous l'accorde, mais je précise que si j'avais indiqué que j'étais tout à fait prêt à l'examiner, je n'avais pas pris d'engagement formel, surtout pas de date ; je continue à penser que c'est une bonne idée avec, quand même, une réserve parce que ce n'est pas si facile à trouver. Il est hors de question que nous prenions un professionnel des jeux dans une maison concurrente, comme vous l'imaginez, car il y aurait des conflits d'intérêt inacceptables. Il faut donc regarder les choses avec beaucoup d'attention, ça ne peut pas être un professionnel des jeux venant d'ailleurs. Nous sommes très ouverts à l'idée de prendre un professionnel des jeux

au sein du Conseil d'Administration, mais il ne peut pas venir d'ailleurs, encore une fois pour des raisons que vous comprendrez bien et dans l'intérêt, bien sûr, de la S.B.M..

J'en viens maintenant à la demande régulièrement formulée, de la création d'une commission mixte d'application de la priorité nationale.

En matière de priorité d'embauche, la responsabilité de faire appliquer le dispositif législatif et réglementaire qui organise ces priorités au profit d'abord des nationaux, mais également des personnes résidant en Principauté et plus largement dans les communes limitrophes, incombe au Service de l'Emploi qui assume cette mission avec vigilance et efficacité.

S'agissant des nationaux, sur les 35 demandeurs d'emploi inscrits au Service de l'Emploi en septembre 2007, 12 seulement avaient une ancienneté d'inscription supérieure à un mois. Je voudrais bien trouver le pays qui peut afficher de tels chiffres : 12 demandeurs seulement d'une ancienneté de plus d'un mois, c'est dire que dans chaque cas particulier, un effort est conduit par le Service pour trouver la réponse adéquate et c'est un travail complètement personnalisé qui est fait à ce niveau-là.

Par ailleurs, au cours des douze derniers mois, le Service de l'Emploi a procédé au placement de 92 nationaux et a notifié 130 refus d'autorisation d'embauchage motivés par le non-respect des règles de priorité. C'est donc en amont qu'il faut agir et c'est ce qui est fait. Dans le même esprit et s'agissant des sociétés concessionnaires ou privées, c'est tout aussi en amont qu'il convient de traiter l'orientation des carnets de commandes visée par l'observation de la Commission des Finances, sans recourir à une commission administrative relevant d'une conception sans doute trop dirigiste, à mon sens, de l'économie et impliquant une immixtion excessive dans la gestion d'entités extérieures à l'Administration.

Il faut concilier la nécessaire priorité à l'emploi des Monégasques avec la libre entreprise, cette conciliation n'est pas toujours facile, mais il faut trouver le moyen de concilier ces deux impératifs, car multiplier à l'infini contrôles et contraintes finirait par casser la dynamique économique.

Il s'agirait – et le Gouvernement entend s'y employer – de renforcer les instructions à l'égard des sociétés concessionnaires, des associations ou institutions tirant une partie substantielle de leurs ressources de subventions publiques et de sensibiliser les Administrateurs d'Etat pour qu'ils veillent à ces priorités au sein des sociétés où ils siègent, tout en gardant à l'esprit la nécessaire prise en considération des impératifs de compétitivité et d'efficacité économique des entreprises.

En clair, si vous voulez, je ne souhaite pas ajouter un carcan supplémentaire, mais je peux vous dire que les Services qui en sont chargés veillent vraiment ; et dites-le nous, s'il y a des cas particuliers où ça ne s'est pas bien passé. Mais à mon avis, il y a un très bon travail fait par les Services pour faire respecter la priorité de l'emploi, la preuve en est, c'est que la quasi-totalité des situations individuelles est réglée.

Enfin, la motivation des actes administratifs maintenant opérationnelle dans les Services conduit ceux-ci vers une culture de prise en compte des réclamations qui sont traitées de façon sans doute plus attentive que par le passé, conformément aux préconisations qui sont diffusées au sein des Services.

Parmi les sujets évoqués par le Rapporteur et ce au titre de Monaco Télécom, la mise en œuvre d'une politique tarifaire beaucoup plus attractive a fait, vous le savez, l'objet de discussions et s'est concrétisée par des mesures en ce sens à compter du 1^{er} octobre : confirmation d'un alignement adapté pour les particuliers et baisses significatives pour les professionnels.

Les discussions ont également conclu à la nécessaire mise en œuvre d'une autorité de régulation des télécoms.

Cette direction de régulation et de contrôle aurait dans ses missions de veiller à la bonne application de la politique tarifaire, de suivre de près les évolutions technologiques du marché afin de positionner la Principauté au meilleur niveau et même en précurseur lorsque cela s'avère possible.

Les discussions ont également évoqué le sujet des liquidités de la société et il a été décidé l'instauration d'une réserve de trésorerie pour les investissements à l'international.

La réserve pour les investissements d'équipements technologiques existait déjà et est reconduite.

Bien évidemment, les projets d'avenant à la concession qui découlent des négociations entreprises seront soumis à l'examen de la Commission Mixte de Contrôle des Concessions.

Le Gouvernement Princier a décidé, par ailleurs, comme vous en avez exprimé le souhait – et la décision est prise, Monsieur le Rapporteur, ce sera une bonne nouvelle – du maintien de l'activité de la diffusion des « bulletins météorologiques » de Monaco Radio, activité qui, on le sait, est déficitaire ; cela nous coûtera effectivement un différentiel de 360.000 euros, je crois, mais vous avez raison, c'est important pour le rayonnement de la Principauté, et c'est pour cela que nous allons maintenir ce service tout en essayant peut-être de le moderniser un peu, mais de cela nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour les autres activités de Monaco Radio, elles seront, et notamment celles relevant de la sécurité des plaisanciers, assurées par le CROSSMED, comme c'est le cas déjà actuellement. Je crois qu'il faut distinguer dans les actions de Monaco Radio, celles qui avaient une plus-value et il y a une plus-value de présence, d'avoir la présence de Monaco Radio sur les océans. Par contre, pour la sécurité, ce n'est pas une plus-value de passer par un intermédiaire supplémentaire. Donc, il y a toute une série de services qui sont supprimés parce qu'aujourd'hui, le CROSSMED, il vaut mieux l'appeler directement et tous les bateaux peuvent appeler directement le CROSSMED s'il y a un problème de sécurité qui est en cause. Donc, certains services de Monaco Radio seront supprimés mais nous maintiendrons, et c'est d'ailleurs ce que vous demandiez, la diffusion des bulletins météorologiques.

Vous avez, Monsieur le Rapporteur, fait part de votre mécontentement et de votre insatisfaction à propos du dossier de la transformation de l'hôtel Mirabeau en résidence hôtelière. Je dois vous dire que je comprends votre réaction et que j'admets qu'il ait pu y avoir un déficit d'information sur ce dossier, déficit d'information dont le Gouvernement a pu être également victime, et pas simplement vous. Le Gouvernement a – tout comme le Conseil National – été ému par la manière dont a été annoncée cette transformation, sans information préalable des salariés concernés. Cependant, l'Administration, je vous le dis tout de suite, ne peut s'opposer à la transformation d'activités économiques que dans la mesure où celles-ci seraient contraires aux textes réglementaires existants. Nous sommes dans un pays qui n'est pas un pays à économie dirigée ; je le dis parce que c'est cela le dirigisme, c'est croire que l'Administration peut dire aux entreprises ce qu'elles ont à faire. On a vu partout ce qu'a donné le dirigisme, il fait fuir les investisseurs et si vous voulez rester à 10 % par an de recettes, il suffit de faire du dirigisme. Donc, je dis très clairement que ce n'est pas de la compétence de l'Etat d'indiquer aux entreprises ce qu'elles ont à faire, sauf quand il a la possibilité juridique de le faire. Il a la possibilité par rapport à la S.B.M., il a la possibilité par rapport aux hôtels qui font l'objet d'un bail emphytéotique, au Fairmont, à d'autres, là il a la possibilité juridique de le faire, mais lorsque les murs et le fond appartiennent à un privé, ce n'est pas moi qui peux dire à l'entreprise ce qu'elle a à faire. Je crois qu'il faut quand même respecter ce principe de la libre entreprise. Alors, j'ajoute en plus que le vrai problème – et je vais y revenir – c'est le problème social, parce que sur le plan économique, j'ai entendu des choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord. Notre capacité

hôtelière ne cesse d'augmenter et je vous donne le chiffre, elle était de 2.193 chambres en 2003, elle est aujourd'hui de 2.770, après avoir retiré celles de Mirabeau, c'est dire qu'il y a une croissance de 26 % du nombre de chambres d'hôtels en quatre ans. J'ajoute que sur le plan économique, il y a une très forte demande de résidences hôtelières, elle est tout à fait considérable et les retombées des résidences hôtelières, croyez-moi, sont très importantes. Lorsque vous avez une résidence hôtelière, c'est comme si vous aviez de grands bateaux de plaisance dans le port, c'est généralement ce type de clientèle qui s'intéresse aux résidences hôtelières. Il faut donc développer les chambres d'hôtel et il faut développer les résidences hôtelières, ça c'est l'aspect économique. Dans cette affaire, le vrai problème, c'est le problème social, il n'est pas de nature économique, il est de nature sociale et là-dessus, nous avons, et je m'en suis personnellement occupé et M. CAMPANA est en train de mettre en œuvre des dispositifs, nous exigeons des propriétaires qu'il y ait un plan social exemplaire, qui aille bien au-delà de ce qu'exigent nos lois. Plan social qui se traduit par le reclassement maximum à Monaco des salariés concernés – nous avons commencé ce travail, il est en cours – et aussi par des aides financières qui soient substantiellement et qui soient nettement supérieures à ce que le droit exige. Donc, il y aura un plan social exemplaire et pour cela nous avons maintenant l'engagement des propriétaires de conduire à bien ce plan social exemplaire, M. CAMPANA s'en occupe personnellement avec, bien sûr, le Service de l'Emploi. Des contacts ont été établis pour individuellement reclasser chacun des salariés et nous avons indiqué au propriétaire qu'il conviendrait de mettre les moyens financiers nécessaires en place afin que personne ne soit victime de cette affaire. Voilà simplement ce que je voulais vous dire sur cette affaire du Mirabeau.

Pour ce qui concerne l'affinement des critères d'attribution des logements domaniaux, le Gouvernement est également, comme vous Monsieur le Rapporteur, satisfait des évolutions récentes en la matière.

Elles permettent, en tenant compte de la situation temporaire de disponibilité de certains types d'appartements, d'accorder provisoirement certaines facilités pour des catégories de personnes précisément définies. Il importe en effet de conserver l'équité dans l'affectation de ces logements qui ne peut résulter que d'une parfaite transparence de leurs règles d'attribution.

Il convient également d'annoncer clairement les règles qui seront respectées pour cette attribution complémentaire spécifique et ne pas laisser croire que tout un chacun pourra profiter de cette situation somme

toute très circonscrite ; la déception n'en serait en effet que plus grande et elle s'accompagnerait d'une récrimination injuste envers les Services chargés de procéder à cette opération.

Je veux donc bien confirmer ici que l'attribution d'un appartement avec une pièce en plus par rapport au besoin normal ne s'envisagera qu'une fois que, justement, les besoins normaux des foyers demandeurs seront tous satisfaits, sauf pour les personnes très handicapées, c'est bien la moindre des choses. Ensuite, selon les points obtenus, deux catégories pourront prétendre à cet avantage d'un appartement plus grand :

- les parents divorcés avec deux cas, selon qu'ils ont un ou plusieurs enfants ;
- les locataires domaniaux libérant un appartement de cinq pièces.

En effet, ce serait quand même paradoxal que des personnes d'un certain âge disent : « je n'ai plus besoin d'un cinq pièces » et qu'on les force à avoir un deux pièces ; c'est plus intelligent de leur donner un trois pièces en échange du cinq pièces qu'elles libèrent et que l'on donnera à une plus grande famille.

Le Gouvernement tient à souligner, par ailleurs, qu'il a demandé aux Services concernés de mettre en œuvre une « bourse d'échange » des appartements entre locataires dont les règles vont être là encore parfaitement définies et qui donnera une certaine souplesse permettant de prendre en compte l'évolution des besoins des foyers.

De manière générale, l'information des Monégasques se fait par la publication des règles régissant les dispositions ayant trait aux attributions de logements ; l'occupation d'un appartement domanial par les couples attendant une naissance dès le quatrième mois de grossesse, plutôt qu'au moment de la naissance comme auparavant, sera dorénavant, vous l'aviez évoqué, systématiquement appliquée, cela me semble du bon sens de prendre en considération l'enfant à naître.

La livraison significative d'appartements domaniaux neufs aura des conséquences incontestables sur la situation des enfants du pays puisque, indirectement, l'attribution des nouveaux logements va permettre de libérer un certain nombre de ceux qui sont dans les secteurs dits protégés ou de ceux gérés par les Caisses Sociales de Monaco. J'ai pris note de la demande d'une réunion mixte avec la représentation nationale sur l'évolution de la loi, n° 1.291, et j'ai invité le Conseiller de Gouvernement concerné à organiser cette réunion. A cette occasion, sera présenté un point d'étape, la perspective étant de procéder à certains aménagements du texte au vu de l'expérience acquise ces derniers mois ;

mais pour l'instant, je pense qu'il y a un desserrement de la pression, y compris du côté des enfants du pays, par la libération par des attributaires monégasques de logements domaniaux.

Sur un autre sujet – oh combien sensible et délicat ! – je veux parler de celui de l'avortement thérapeutique, je peux confirmer ce soir que la concertation voulue par le Prince Souverain va pouvoir effectivement s'engager. Vous m'avez communiqué la liste de vos représentants, je viens de vous répondre en vous communiquant, du côté du Gouvernement, la liste des membres qui participeront à ce groupe de travail. Il ne nous reste plus qu'à fixer la date mais dans les prochaines semaines, cette Commission pourra être au travail. Au titre également des avancées réalisées au profit de nos aînés et de nos jeunes, je voudrais rassurer le Rapporteur et lui confirmer que le Gouvernement reste particulièrement vigilant sur les délais de certaines opérations auxquelles nous sommes tous très attachés, je pense à l'opération du 5/7 avenue du Port (A Qietüdine) qui va commencer dans les toutes prochaines semaines, on suivra son exécution avec beaucoup d'attention. Et aussi le Club des Jeunes puisque c'est également une opération qui doit démarrer dans les toutes prochaines semaines et nous suivrons, je crois, tous avec beaucoup d'attention le respect du calendrier et l'exécution de ces opérations.

Au titre des différents points soulevés dans le Rapport concernant la circulation en Principauté, je peux d'ores et déjà annoncer que les Services de l'Etat compétents ont été saisis des problèmes de stationnement des deux roues en Principauté.

Pour ce qui concerne le stationnement en surface, des études vont être menées pour augmenter le nombre d'emplacements par transformation de places automobiles en emplacements deux roues. Tout naturellement, une concertation préalable avec la Mairie sera engagée.

S'agissant du stationnement dans les parkings, il convient de rappeler que ce Service dispose d'instructions permanentes pour accroître le nombre d'emplacements deux roues, par emprise sur les emplacements réservés aux quatre roues en cas de congestion constatée des emplacements réservés aux cycles.

Le Gouvernement Princier partage le point de vue de la Haute Assemblée concernant la priorité à donner à la résolution des problèmes de circulation, et c'est même une très grande priorité car ces problèmes de circulation sont, pour la qualité de vie, sûrement des plus négatifs en Principauté.

Alors, il y a les parkings de dissuasion et la réalisation d'une liaison expresse entre La Turbie et Monaco pour apporter une réponse plus satisfaisante. Je vous dis tout

de suite que ce dossier est pour nous prioritaire et dans une dizaine de jours, nous avons décidé avec le Préfet des Alpes-Maritimes, M. Dominique VIAN, de tenir avec les collectivités concernées une réunion conjointe que je vais coprésider avec le Préfet des Alpes-Maritimes, pour essayer de faire avancer, de booster un peu ce dossier. Il est assez complexe et il est d'abord à traiter en France, bien entendu, mais il intéresse aussi la Principauté. Nous allons donc essayer ensemble – le Préfet des Alpes-Maritimes est déterminé à s'impliquer dans ce dossier – de le booster car c'est très important d'y parvenir le plus vite possible.

Au sujet de la réalisation de parcs relais à proximité des gares, ceci est aussi un moyen important de développer l'intermodalité et d'accroître la zone de chalandise de l'offre de transport ferroviaire. Donc nous faisons le recensement avec la S.N.C.F. et avec les élus des communes voisines et nous avons indiqué d'ailleurs que nous étions prêts à participer à des réalisations de parking de dissuasion auprès des gares des communes de la zone où habitent des salariés ou proches de l'endroit où habitent des salariés qui viennent à Monaco. Une étude est donc en cours, on doit l'avoir très prochainement, elle fera l'objet de propositions, peut-être y compris de propositions financières, cela me paraît très important d'essayer de débloquer ce dossier de la circulation.

Enfin concernant l'augmentation de la fréquence des T.E.R., la convention prévoit effectivement qu'une anticipation de l'accroissement de la desserte de la gare de Monaco sera mise en œuvre sans attendre la livraison des 5 rames ayant fait l'objet de la convention de financement. Cette anticipation sera rendue possible par le transfert d'un certain nombre de matériels roulants dans l'attente de la livraison de la totalité des rames neuves. Compte tenu de l'organisation des services ferroviaires, cette montée en puissance interviendra dès décembre 2007 et non pas l'été 2008 – donc on gagne six mois – comme initialement projeté. Ainsi, dès le changement de service de décembre 2007, le nombre de trains desservant la gare de Monaco passerait de 77 à 87. La livraison de 3 des 5 rames dans le courant de l'année 2008, permettra d'atteindre alors l'objectif de la convention de 100 trains desservant la gare de Monaco dès la fin de l'année 2008. Donc là, on anticipe même sur la mise en œuvre de la convention. Bien entendu, les nouvelles rames apporteront aussi plus de confort, mais plus de fréquence, c'est déjà plus de confort surtout avec le système de fréquence régulière.

Au titre de l'amélioration de la desserte par la Compagnie des Autobus de Monaco, le Gouvernement confirme l'impact des mesures (et notamment tarifaires) intervenues au 1^{er} janvier 2007 sur l'amélioration sensible

(15 à 20 %) de la fréquentation du réseau urbain. Alors, c'est une course difficile, où il faut dépenser beaucoup d'énergie, que celle des transports en commun, parce que 15 à 20 %, c'est l'augmentation aussi du trafic de la S.N.C.F., c'est l'augmentation de nos autobus, il n'empêche qu'il y a encore beaucoup trop de voitures et qu'il reste un grand chemin à parcourir, d'autant plus que le nombre des pendulaires augmente : ça c'est un inconvénient – hélas ! – de l'expansion économique, car nous avons tous les ans près de 1.500 salariés en plus et il faut qu'ils puissent venir au travail.

S'agissant des nuisances sonores, le Gouvernement Princier, dans le cadre de sa politique environnementale, accorde une attention toute particulière aux conditions de vie des résidents de la Principauté et je suis personnellement sensible aux actions qui pourront être entreprises car je trouve qu'il y a souvent beaucoup trop de bruit et la configuration de la Principauté fait que le bruit s'entend de partout. Je crois qu'il y a là, sans doute, même au plan réglementaire, des dispositions plus sévères à prendre sur le bruit.

A ce titre, un programme d'actions pour la lutte contre les nuisances sonores est prévu pour l'exercice 2008 en prolongement des études entreprises depuis 2003, mais je crois que là aussi il faut que nous passions à une vitesse supérieure, qu'il s'agisse du bruit des chantiers, du bruit de certains véhicules automobiles, des bruits de toute nature.

Les actions qui découleront de ce programme concernent la mise à jour de la cartographie du bruit mais également les mesures spécifiques, comme je vous le disais, et réglementaires, pour les véhicules et pour celles émanant des chantiers de construction.

Sur ce dernier point, il convient de relever que, parmi les cibles des procédures Haute Qualité Environnementale que l'Etat a décidé de mettre en œuvre pour l'ensemble des bâtiments publics, figure aussi la limitation des nuisances des chantiers de construction.

Ainsi, le Gouvernement entend être très vigilant dans ce domaine et faire en sorte que l'indispensable développement urbanistique de la Principauté puisse se faire en cohérence avec la qualité de vie que les résidents et les visiteurs sont en droit d'attendre.

Pour ce qui a trait à la mise en place de double vitrage chez les particuliers aux abords des chantiers de construction, cette question a déjà fait l'objet d'échanges en 2005. Les études entreprises à l'époque avaient démontré de véritables difficultés de mise en œuvre et fait ressortir un coût très important sans toutefois offrir une vraie solution au problème. Il paraît donc préférable

d'agir sur la source des nuisances et de mettre en place des dispositions qui permettent de les limiter au maximum et il y en a qui existent.

Au-delà des chantiers publics, il y a aussi la réglementation des heures : cela a un coût pour les chantiers mais il faut penser que les voisins, les riverains ont bien droit, eux aussi, à partir d'une certaine heure, à la tranquillité chez eux. Au-delà des chantiers publics, les Services de l'Etat examinent, entre autres, les modifications qui pourraient être apportées au règlement d'urbanisme pour faire en sorte que l'ensemble des chantiers de la Principauté soit tout à fait exemplaire dans le domaine de la limitation des nuisances pour le voisinage et il nous reste du travail à faire.

Comme il s'y était engagé, le Gouvernement Princier a entrepris une réflexion sur les améliorations à apporter au système de recyclage des déchets mis en œuvre en Principauté. Il est ainsi apparu qu'outre la collecte du verre, du papier et des déchets spéciaux, il convient de mettre en œuvre une structure appropriée pour procéder au recyclage des emballages ménagers. Ainsi, dès le début de l'année 2008, des conteneurs destinés au recyclage des emballages seront installés en ville et la population disposera d'une cinquantaine de points d'apport volontaire qui réuniront les conteneurs pour le verre, les papiers et les emballages. Je souhaite bien sûr la coopération de toute la population pour que cette opération, pour laquelle nous avons du retard en Principauté de Monaco par rapport à beaucoup d'autres villes, je souhaite vraiment que tout le monde s'y mette, joue le jeu et joue bien le jeu du tri sélectif. Cela se passera au début de l'année, nous lancerons bien sûr des campagnes d'information pour sensibiliser le public, mais il est important de réussir cette opération de tri sélectif.

Par ailleurs, une étude est lancée pour disposer des conteneurs destinés au recyclage des emballages ménagers dans les immeubles qui, de par leur configuration, permettent de les y installer. Cette opération de « collecte à la porte » fera l'objet d'une montée en puissance en 2008. On commencera par les conteneurs dans la rue mais nous verrons là où l'on peut faire mieux, à savoir des conteneurs au niveau de l'immeuble.

Enfin, pour accompagner ces mesures, une campagne de sensibilisation va être lancée, je le disais, auprès de l'ensemble de la population. Cette campagne de sensibilisation s'appuiera sur du matériel d'information qui sera adressé à chaque foyer.

Il est également envisagé, par l'intermédiaire de la Société Monégasque d'Assainissement, de disposer d'ambassadeurs du tri – un bien grand mot – qui pourront surveiller la mise en place du recyclage des

emballages et intervenir pour aider la population au départ concernée (scolaires, syndics d'immeubles...) afin de la sensibiliser et de rendre ce dispositif le plus performant possible.

En conclusion, et avant de répondre à d'éventuelles questions que vous poserez, je tiens à réaffirmer, Monsieur le Rapporteur, comme vous l'avez d'ailleurs vous-même dit et je vous en remercie, que le Budget Rectificatif qui est présenté s'inscrit dans la continuité de la politique définie au titre du Budget Primitif et illustre notre détermination résolue à maîtriser des dépenses et à réduire les déficits théoriques et donc aussi, même s'il est beaucoup moins important, les déficits réels.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, en m'excusant d'avoir peut-être été un peu long.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette déclaration que vous m'avez transmise en fin de matinée et que j'ai immédiatement fait suivre à l'ensemble des mes Collègues, pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Bien que nous ayons disposé de peu de temps pour l'étudier avant l'ouverture de cette première Séance Publique consacrée au Budget Rectificatif 2007, je souhaiterais réagir brièvement, avant de donner la parole à tous les Conseillers Nationaux qui voudront intervenir.

D'abord pour me réjouir, tout comme vous venez de le faire, et comme l'a fait avant vous le Rapporteur, de la bonne santé de nos finances publiques. Le déficit est en recul et les recettes budgétaires affichent encore cette année une progression importante. Le Fonds de Réserve Constitutionnel continue de progresser ; vous l'avez confirmé. A elles seules, les OPCVM du Fonds, ses valeurs mobilières, qui représentent environ la moitié de ses actifs, ont augmenté de 14 % en 4 ans, après couverture des déficits du Budget. La part immobilière du Fonds a également continué de croître notamment au travers, vous l'avez rappelé, d'acquisitions d'immeubles de prestige à Washington et à Londres pour notre Ambassade et notre Consulat Général. Les chiffres sont les chiffres et ils sont incontestables : Monaco s'enrichit tout en finançant des investissements ambitieux pour son développement et la qualité de vie de sa population. Nous pouvons en être fiers, car il s'agit d'une performance dont peu de pays peuvent s'enorgueillir.

En ce qui concerne la Fonction Publique, nous prenons note avec satisfaction, comme nous le souhaitons, que la modernisation de l'Administration figure dans votre exposé comme l'une des priorités de l'année 2008. Nous sommes également satisfaits de l'accent qui sera mis sur la formation, la validation des acquis de l'expérience et une meilleure évaluation des carrières des fonctionnaires. Malgré votre réaction peu

favorable, nous maintenons par contre notre demande pour le Budget Primitif 2008 d'une revalorisation des traitements des fonctionnaires, agents de l'Etat et de leurs pensions de retraite, qui aille au-delà de l'indice de l'inflation. En effet, la croissance de l'économie monégasque, vous l'avez dit aussi, sera de l'ordre de 10 % cette année et les recettes budgétaires sont en augmentation d'environ 7 % par an en moyenne ces dernières années. Le Conseil National ne souhaite donc pas que cette catégorie de la population soit l'oubliée de la croissance. De plus, tout le monde sait très bien que l'indice de l'inflation est calculé toujours au plus bas et que cela fait d'ailleurs débat partout en Europe. En outre, le calcul se fonde sur l'indice français dont on peut facilement imaginer qu'il est sous-estimé par rapport à l'évolution du coût réel de la vie à Monaco. Quant aux avancements à l'ancienneté, dont vous faites état, Monsieur le Ministre, il faut rappeler notamment que tous les retraités de la Fonction Publique en sont par définition exclus. L'Etat doit apprendre certes à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, mais sans que ce soit au détriment des revenus des fonctionnaires.

Au-delà de l'amélioration du pouvoir d'achat attendue par les fonctionnaires et les retraités de l'Administration, cette mesure serait aussi le symbole de la reconnaissance de l'Etat envers ceux qui ont choisi de consacrer leur vie professionnelle au service du pays et de ses habitants.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous invitons à réfléchir encore à cette question et nous vous en reparlerons, bien sûr, lors des débats du Budget Primitif 2008.

En ce qui concerne la Société des Bains de Mer, vous nous avez vus tout à l'heure, effectivement, avec quelques Collègues faire la moue, parce que nous avons reçu un courrier des syndicats des jeux, qui nous informe que la Direction de la Société envisage de créer un nouveau statut pour ses futurs employés de jeux, lors de la prochaine école, qui marquerait un précédent et un recul social inacceptables. Alors que jusqu'ici, tout élève ayant réussi l'école et démontré ainsi ses compétences et aptitudes au métier d'employé de jeux, se voyait intégré avec le même statut que l'ensemble de la profession, les dirigeants de la S.B.M., tout à coup, lui imposeraient désormais un contrat à durée déterminée n'offrant plus les mêmes garanties. Nous demandons au Gouvernement de rappeler aux dirigeants de la S.B.M., combien nous sommes attachés au maintien du statut actuel pour tous les jeunes Monégasques et conjoints, futurs employés de jeux.

En ce qui concerne la dépolitisation de cette société, depuis le début de la législature en 2003, il a été mis fin à une situation qui prévalait depuis des décennies : ce n'est

plus désormais un élu du Conseil National qui occupe la fonction de Directeur Général des Casinos. Pour favoriser l'équité entre les employés et donc l'union des Monégasques qui travaillent dans les Casinos, pour encourager leur motivation et viser l'excellence dans les services rendus au client, il est à présent indispensable d'inciter la Direction Générale des Jeux, aidée par des spécialistes en ressources humaines, à mettre en place de manière prioritaire des critères objectifs et transparents d'évaluation du travail de chaque employé, que nous demandons, sans être entendus par les dirigeants de la S.B.M., depuis de nombreuses années, afin d'assurer à tous un déroulement de carrière fondé uniquement sur le mérite, les compétences et bien sûr la priorité aux Nationaux. Je sais que la nouvelle Direction des Jeux partage cette ambition. Ces progrès dans la gestion du personnel sont attendus dans les meilleurs délais, Monsieur le Ministre.

Sur le sujet de la priorité d'emploi, je voudrais d'abord rendre hommage au travail réalisé par le Service de l'Emploi qui, vous l'avez rappelé, Monsieur le Ministre, veille au quotidien à ce que les priorités inscrites dans nos textes au profit des Monégasques, de leurs enfants, de leurs conjoints, des résidents de la Principauté et des autres personnes prioritaires, soient bien respectées lors de tout recrutement dans le secteur privé. Je me réjouis d'ailleurs des bons chiffres de l'emploi que vous annoncez pour septembre, qui confirment notamment que les mesures incitatives à l'embauche des Monégasques mises en place à la demande du Conseil National depuis deux ans maintenant, au travers d'une exonération des charges patronales pendant deux années, continuent de porter leurs fruits. Mais, Monsieur le Ministre, ces bons résultats ne justifient pas que vous continuiez à vous opposer à la création d'une Commission mixte qui aurait surtout pour vocation de vérifier que cette priorité est respectée pour nos entreprises et nos commerces, au plan économique, dans les attributions de marchés publics et parapublics. Dans ce domaine, on le sait, les entreprises monégasques souffrent encore trop souvent d'être mises de côté au profit d'entreprises extérieures, sans qu'il y ait toujours de réelles motivations économiques à ce choix. Cela n'est pas normal, surtout quand les marchés sont attribués par des sociétés concessionnaires de services publics ou détenues par l'Etat, qui devraient au contraire se montrer exemplaires dans la préférence donnée à nos entreprises locales.

Vous considérez, Monsieur le Ministre, que notre demande relève d'une conception dirigiste de l'économie, mais permettez-moi de vous dire qu'à l'évidence, nous sommes dans une économie dirigée à Monaco ! Faut-il rappeler qu'à Monaco, le démarrage

d'une activité, la constitution d'une société, l'entrée d'un nouvel associé dans une entreprise, la modification de son objet social et jusqu'à l'embauche d'un salarié, sont soumis à déclaration ou autorisation administrative préalable. Ce qui relève d'une économie dirigiste, ce sont les lois et les textes réglementaires qui encadrent les activités économiques, pas notre demande de création d'une commission chargée de veiller à l'application de ces textes ! Nous sommes, tout comme vous, Monsieur le Ministre, attachés au libéralisme mais il est tempéré, à Monaco, par une forte intervention de l'Etat. Ce n'est pas nouveau et c'est tout à fait justifié, au regard de la taille réduite de notre territoire, pour assurer un travail sur notre sol aux Monégasques et à la population stable et des débouchés à nos entreprises sur le marché local. Ce sont ces priorités essentielles pour les nationaux et les résidents et pour notre économie, que notre dispositif juridique s'attache à défendre et c'est bien légitime ! Je ne vois donc pas ce qu'il y a de choquant, à vouloir que ces priorités autour desquelles tout notre système économique est bâti, soient respectées. L'Etat y veille déjà pour l'attribution des marchés qui dépendent de lui et je ne vois rien d'anormal, au contraire, à demander à ce que les sociétés concessionnaires ou détenues par l'Etat en fassent de même. Laissez-moi vous dire, Monsieur le Ministre, que nous ne comprenons pas la réticence du Gouvernement à la création de cette Commission – dont le rôle serait purement consultatif, nous l'avons dit – mais qui représenterait un grand pas vers plus d'équité et plus de transparence pour nos entreprises. Le refus obstiné du Gouvernement sur ce point ne peut que jeter la suspicion et nous empêchera de défendre sa sincérité auprès des entrepreneurs qui la mettent en doute.

Au sujet de la renégociation de la concession de Monaco Telecom entraînant, en contrepartie d'une baisse de la redevance, une baisse des tarifs et une amélioration des services pour les clients, comme nous le demandions depuis plusieurs années, vous n'avez pas, Monsieur le Ministre, donné de réponse à notre attente qu'aucune catégorie de la population ne soit tenue à l'écart de cette avancée. Ainsi, le projet actuel tient compte, à juste titre, de l'attente des professionnels et des catégories les plus jeunes de nos résidents, qui utilisent le plus les nouvelles technologies et les mobiles. Mais, pour les aînés qui sont les utilisateurs les plus importants des téléphones fixes, nous demandons la gratuité des télécommunications dans le cadre de la renégociation. Je vous rappelle en effet qu'on va baisser de 4,5 M€ chaque année la redevance de l'opérateur et que nous sommes en mesure d'exiger des contreparties pour les clients. Ce que nous demandons, c'est la gratuité de fixe à fixe sur Monaco, mesure qui d'ailleurs présenterait un aspect symbolique et attractif fort, pour l'image de la

Principauté. A tout le moins, nous attendons, Monsieur le Ministre, la gratuité pour un nombre significatif de numéros monégasques choisis par l'abonné. Suite à la réunion qui s'est tenue au Conseil National en présence des deux Conseillers de Gouvernement, pour l'Economie et pour l'Equipement, et de la Direction Générale de Monaco Telecom, nous avons demandé cela et nous n'avons pas ce soir de réponse.

Concernant le projet de changement d'activité de l'hôtel Mirabeau, vous vous doutez bien que je vais m'y arrêter quelques instants. C'est un sujet majeur de l'actualité. Alors, nous prenons acte avec satisfaction que le Gouvernement entend se montrer très ferme sur les conditions du plan social annoncé, pour obtenir qu'il soit le plus favorable possible aux 94 salariés licenciés. Je note également les assurances que vous nous avez données, Monsieur le Ministre, que ce type d'opérations n'a pas vocation à se reproduire ; mais qu'en est-il alors des projets en cours à la S.B.M., pour la création de suites long séjour notamment en lieu et place de l'hôtel Balmoral ? Il conviendra que vous nous éclairiez sur ce point, car il n'avait jamais été question de ce changement d'affectation de l'hôtel Balmoral lors de son rachat par la S.B.M..

A fortiori donc, le Conseil National s'oppose au projet de transformation de l'hôtel Mirabeau. Lorsqu'il s'était agi en 2002, de faire désaffecter par le précédent Conseil National un terrain public pour la réalisation – c'était le terrain de R.M.C. acheté à prix d'or à l'époque pour aider R.M.C. en difficulté, dans les années 90 – par un promoteur privé de l'hôtel Novotel, j'ai relu avec beaucoup d'attention les explications qui avaient été données par le Conseiller pour les Finances de l'époque, pour justifier devant les élus la désaffectation de ce terrain public. Nous-mêmes, lors de notre élection en février 2003, un mois et demi seulement après la désaffectation du terrain, nous avions demandé des explications au Gouvernement de l'époque et il nous avait alors longuement rappelé, donc postérieurement à cette désaffectation, les impératifs qui s'attachaient, pour Monaco, à développer son offre hôtelière pour soutenir l'attractivité de la Principauté comme destination touristique. Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances de l'époque nous avait même soutenu que le tourisme et l'hôtellerie étaient parmi les secteurs d'activités les plus intéressants pour la Principauté, au niveau de la rentabilité financière et des apports de T.V.A.. C'est tout à fait contradictoire avec la position actuelle du Gouvernement, qui soudainement ne voit aucun inconvénient à la perte de 103 chambres d'hôtels au profit d'appartements d'habitation loués au mois ou à l'année, mais dont on ne sait bien évidemment même pas s'ils seront réellement occupés. C'est un quartier, il suffit

de s'y promener la nuit, où l'on peut constater que beaucoup de locataires de ces appartements sont des gens qui sont là quelques semaines dans l'année, l'été, parfois pour les fêtes, regardez donc le soir du côté de l'avenue Princesse Grace. Le Gouvernement nous dit depuis toujours, que l'offre hôtelière à Monaco n'est pas suffisante mais tout à coup, elle le serait devenue ? De même, nous avons compris que le changement de l'objet social d'une société était soumis à autorisation, mais nous découvrons que, dans le cas de l'hôtel Mirabeau, le Gouvernement n'aurait pas son mot à dire ? Je me suis d'ailleurs laissé dire qu'une Ordonnance Souveraine des années 70, qui a autorisé un nouvel hôtel à la place de l'ancien hôtel Mirabeau, imposait une destination d'hôtellerie, d'hôtel, à cette reconstruction ; mais je dois dire que ce soir je n'ai pas retrouvé encore le texte, donc je le dis sous réserve, parce que ce serait intéressant si, effectivement, nous retrouvions l'Ordonnance Souveraine qui imposait une destination hôtelière, cela viendrait, je crois, encore accroître la force des arguments que nous développons à nouveau ce soir.

Tous les entrepreneurs qui se sont vus opposer un refus de changement d'activité – parce que vous savez, nous recevons quelques doléances au Conseil National – ces derniers mois et ces dernières années par le Gouvernement, apprécieront qu'apparemment le Gouvernement n'avait pas le droit de leur interdire le changement d'activité en question, puisque si j'entends bien, si ce n'est pas contraire au règlement, on ne peut pas interdire... J'ai pourtant un certain nombre d'exemples où il y a eu des interdictions de changement d'activité sociale ces dernières années par le Gouvernement.

Nous maintenons donc notre demande, Monsieur le Ministre, qu'une étude d'impact soit réalisée pour évaluer l'intérêt pour Monaco du projet de transformation de l'hôtel Mirabeau en appartements de location, car il est évident pour nous que notre économie a beaucoup à y perdre. Si cette étude démontre que nous nous trompons, nous le reconnaitrons comme nous l'avons toujours fait, mais nous demandons que des preuves tangibles des bénéfices de cette opération pour Monaco nous soient apportées.

Quelques mots à présent sur l'importante question du logement. L'effort sans précédent de construction de 838 logements domaniaux à Monaco décidé pendant cette législature, contre à peine un peu plus de 200 pendant la législature précédente, a d'ores et déjà permis de disposer lors de la dernière Commission d'Attribution d'autant de F3 et de F4 qu'il y avait de demandes pour ce type d'appartements. Lors de la prochaine Commission d'attribution de janvier, nous devrions également pouvoir satisfaire de nombreux demandeurs de F2,

même si pour eux la situation ne sera pas encore pleinement satisfaisante. Cette amélioration considérable va également permettre de mieux prendre en compte la qualité de vie des Monégasques, puisque seront satisfaites désormais, vous l'avez dit, les demandes des femmes enceintes, qui se verront remettre les clés de leurs appartements dès le 4^{ème} mois de grossesse. Mais croyez-moi, Monsieur le Ministre, c'était loin d'être évident parce que cela fait plus de trois ans maintenant, que nous demandons cela en Commission et nous avons trouvé en face de nous, parfois, des personnes qui nous expliquaient que c'était impensable, impensable, car imaginez que, par malheur, la grossesse n'arrive pas à terme et qu'il n'y ait pas de naissance ! Dans l'esprit de certains technocrates, imaginez alors qu'on ait donné les clefs d'un trois pièces à un couple qui n'aurait donc pas d'enfant ! Alors combien a-t-il fallu se battre, et M. le Conseiller TONELLI en est témoin, dans cette Commission, pour arriver, après trois années de bataille, à ce qu'une évidence, comme vous l'avez dit tout à l'heure, soit enfin prise en compte. A-t-on pensé aux traumatismes psychologiques qui ont été imposés à toutes ces femmes enceintes pendant ces années ? Certains ont-ils imaginé qu'on était dans un pays sous-développé où le taux de mortalité des embryons était si élevé qu'il fallait pénaliser toutes les familles qui avaient une femme enceinte ! Parfois la technocratie m'est insupportable et, Dieu merci, je ne partage pas cet état d'esprit.

Aujourd'hui donc, c'est enfin possible et l'on peut parler aussi de la prise en compte nouvelle des couples dont l'état de santé de l'un des conjoints justifie d'un appareillage médical ou d'une garde à domicile, qui désormais pourront se voir attribuer une chambre supplémentaire. Il en va de même des parents divorcés ayant la garde alternée d'un enfant ou de ceux avec deux enfants ayant un droit de visite et d'hébergement un week-end sur deux et pendant les vacances scolaires. Ils pourront désormais disposer d'une chambre pour les accueillir. Je vous remercie aussi, Monsieur le Ministre, d'avoir entendu notre souhait que soit réalisée une meilleure information concernant ces progrès récents. Par contre, nous ne sommes pas d'accord que l'avancée pour les pères divorcés ne soit réalisée qu'à titre temporaire, compte tenu de la disponibilité de certains appartements. Nous ne pouvons imaginer qu'à partir de 2009, on revienne peut-être à une situation où, par exemple, un père devrait faire dormir régulièrement et plusieurs mois par an ses enfants dans son salon. Ce n'est pas digne d'un pays modèle et nous demandons fermement au Gouvernement d'avoir la volonté, comme le Conseil National, de poursuivre une politique dynamique du logement qui nous donne les moyens de continuer à progresser et de ne jamais plus régresser dans ce domaine fondamental pour la vie des Monégasques.

Toujours en matière de logement, je vous remercie d'avoir pris en compte notre demande d'une réunion entre le Gouvernement et le Conseil National, concernant le logement des enfants du Pays et plus particulièrement les améliorations à apporter dans l'application de la loi, n° 1291, sur le secteur protégé, notamment en ce qui concerne la protection des locataires âgés. Nous ne manquerons pas non plus à cette occasion, de vous redire, une fois de plus, combien nous sommes attachés à la mise en œuvre d'un secteur intermédiaire d'habitation, seule solution à long terme pour assurer le logement dans de bonnes conditions des enfants du Pays et pour donner le plein exercice de leurs droits aux propriétaires du secteur ancien.

Nous avons par ailleurs apprécié vos déclarations, Monsieur le Ministre, qui démontrent des analyses partagées en ce qui concerne l'amélioration du stationnement des deux roues en Principauté, la priorité qu'il y a lieu de donner aux parkings de dissuasion et à la réalisation d'un funiculaire entre la Turbie et Monaco, ainsi qu'à la création de parkings à proximité des gares de notre bassin d'emploi, pour faciliter l'usage des trains.

S'agissant des nuisances sonores, nous partageons donc la même volonté de mettre en œuvre un programme ambitieux d'action dès 2008. Pourtant, en ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, le Conseil National a l'ambition, dans l'intérêt des résidents, d'accélérer les prises de décision débouchant sur des mesures concrètes, car il n'est pas normal que les études entreprises par le Gouvernement depuis 2003 n'aient pas encore abouties.

Nous appelons donc de nos vœux toutes les mesures utiles pour limiter le bruit des chantiers de construction, et notamment la modification du règlement d'urbanisme, mais nous ne comprenons pas le refus de placer des doubles-vitrages – solution simple, nous semble-t-il – financés par l'Etat, chez les riverains des chantiers. Vous faites allusion à des études qui auraient montré des difficultés de mise en œuvre et qui n'ont, à ma connaissance, jamais été communiquées au Conseil National. Il semble pourtant évident qu'une meilleure insonorisation ne peut qu'améliorer la qualité de vie. Par contre, nous sommes satisfaits de l'annonce que vous venez de faire de la mise en œuvre du tri sélectif des déchets au début de l'année 2008, même si nous aurions préféré qu'il intervienne un an plus tôt.

Enfin, je tiens à souligner notre satisfaction concernant la confirmation que la concertation voulue par le Prince Souverain entre nos deux Institutions, au sujet de l'interruption médicale de grossesse, va enfin pouvoir être lancée dans le courant du mois de novembre. Nous nous réjouissons également de la

confirmation du lancement dans les prochaines semaines des chantiers de la maison de retraite du 5/7 avenue du Port et du Club des jeunes du Portier, qui constituent autant d'avancées importantes pour nos aînés et nos jeunes.

Monsieur le Ministre, comme je viens de le souligner, votre intervention a rappelé, surtout de manière générale, un certain nombre de bonnes intentions que nous partageons, mais nous sommes encore trop souvent dans l'attente de réponses précises concernant des mesures concrètes et un calendrier de réalisation. Pour ne prendre qu'un exemple – les parkings de dissuasion – il est certes encourageant de constater que nous partageons la même analyse, mais il est indispensable de décider où, quand et comment ils seront réalisés. Nous allons donc nous efforcer pendant ces débats d'obtenir les précisions nécessaires relatives aux importantes questions soulevées par le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur ce Budget rectificatif 2007.

Monsieur le Ministre, je souhaite de tout cœur, en conclusion, que tout au long de ces trois soirées de débats publics qui nous attendent, nous continuions d'avancer ensemble, Gouvernement et Conseil National, dans la recherche des meilleures solutions et décisions pour la Principauté et pour ses habitants.

Je vous propose maintenant de donner la parole, dans le cadre de la discussion générale, à tous les élus qui souhaiteraient intervenir sur le Budget et ce rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et M. le Vice-Président, Bernard MARQUET ont demandé la parole.

Monsieur le Rapporteur tout d'abord.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

D'abord, Monsieur le Ministre, vous devez vous douter que j'attends avec impatience de pouvoir m'atteler à la lecture du document budgétaire par mission, qui sera sans aucun doute très intéressant et nous apportera un éclairage nouveau sur les finances et je vous remercie de nous l'adresser le plus rapidement possible.

Un deuxième point sur le taux d'exécution des dépenses. Nous avons, en effet mentionné dans le rapport, le mauvais taux d'exécution des dépenses en 2006 ; ce mauvais taux était lié à la non réalisation de l'échange Malbousquet/Poterie. Il est vrai que si l'on fait abstraction de cette opération, le taux est le meilleur

depuis trois ans, mais à mon sens ce n'est pas comme cela qu'il faut le voir car sans le report de crédits, les 39 M€ inscrits en dépenses en 2006, auraient dû être réinscrits. Donc, je confirme ce que je disais dans mon rapport, que le fait d'avoir voté le report de crédits, d'avoir permis cette opération, permet l'amélioration des taux d'exécution.

Par ailleurs, au sujet du Fonds de Réserve Constitutionnel : d'abord vos déclarations concernant l'amélioration de la gestion du Fonds et le fait que vous ayez diligenté une étude sur ce sujet me confortent dans l'idée bien fondée des demandes plusieurs fois réitérées que j'avais exprimées à ce sujet et me laissent espérer d'avoir été enfin entendu sur une gestion un peu plus optimisée du Fonds, à l'avenir.

Un autre point sur le Fonds de Réserve, pour donner l'exemple de la Norvège qui possède un Fonds proche du nôtre : il faut savoir que chez nous la quantité d'actions contenues dans le Fonds est d'environ 30 %, en Norvège ils étaient à 40 % et récemment, le Gouvernement et le Parlement se sont accordés pour dire qu'ils pouvaient passer à 60 % pour avoir un meilleur rendement parce qu'une grosse partie de la gestion étant sur le long terme, ils lissaient les risques ; il y a peut-être des pistes à explorer du côté de nos amis du nord.

Un autre sujet qui me tient à cœur, c'est la protection de la propriété intellectuelle et là, je me suis réjoui d'apprendre qu'un projet de loi va être déposé dans les prochains mois ; je pense que c'est un sujet qui a peu été abordé, qui est peu médiatisé mais qui est vraiment important pour tout un pan de l'économie monégasque et j'attends avec impatience d'avoir ce texte.

Quant à l'étude par la Commission, des textes relatifs à l'économie numérique, je vous confirme, Monsieur le Ministre, que nous allons nous y atteler dès que possible mais vous admettez avec moi que depuis un peu plus d'un an, nous n'avons pas eu beaucoup de temps de libre, mais on va faire des efforts.

Enfin, je ne doute pas, concernant la circulation et le stationnement des deux roues que des instructions ont été données pour accroître le nombre d'emplacements en fonction des besoins, je ne doute pas que les instructions ont été données mais il suffit de se promener en ville et d'aller dans certains parkings, pour savoir que si elles ont été données, elles n'ont pas été exécutées. Vérifiez bien, parce que vraiment il y a des endroits où il est impossible de se garer.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur le Rapporteur.

La parole est au Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, Chers Compatriotes et Résidents,

J'abordais le Budget Primitif 2007 avec, pour la première fois, depuis le début de cette législature un sentiment nouveau : celui que la Représentation Nationale était reconnue, pour ce qu'elle doit être, comme cela est gravé dans la Constitution, c'est-à-dire un Partenariat institutionnel.

Depuis, l'année parlementaire nous a montré que ce n'a pas toujours été le cas, même si globalement votre Gouvernement, Monsieur le Ministre d'Etat, a travaillé avec le Conseil National sur de nombreux sujets, avec un esprit constructif et une méthode exemplaire. Malheureusement, sur certains sujets, notamment de société, nous nous heurtons toujours à un mur d'incompréhension.

Nous nous félicitons tous de la santé économique de la Principauté, nous avons voté le mois dernier en séance extraordinaire deux textes financiers importants pour la place financière.

Au début de la législature, le Gouvernement Princier avait attiré notre attention sur le manque de chambres d'hôtel qui ne permettait pas au Grimaldi Forum d'accueillir des congrès importants et c'est pour cela que le déclassement d'un terrain public avait été voté juste avant les élections de 2003 pour la création d'un hôtel à l'emplacement de Radio Monte-Carlo.

Nous avons appris par la presse le changement d'activité de l'hôtel Mirabeau en résidence hôtelière après, toujours d'après la presse, l'autorisation de changement d'activité par le Gouvernement.

La conséquence est la perte d'environ 40.000 nuitées pour Monaco.

Nous avons également appris par la presse le souhait des propriétaires de l'Hôtel Columbus, de vendre leur hôtel. Future résidence hôtelière ?

Le Gouvernement nous a appris que, malgré des promesses, les propriétaires de l'hôtel Terminus ne seraient pas les gérants de l'hôtel qui devrait, éventuellement, on ne sait plus, être construit sur les délaissés S.N.C.F..

La S.B.M. devrait transformer le Balmoral en entier et une partie du Bay Resort Hôtel en résidence hôtelière.

On entend dire que le Port Palace pourrait devenir une résidence hôtelière.

Si un changement de cap au niveau de la politique du Tourisme est décidé par le Gouvernement, quand les élus en seront-ils informés ?

Quelles seront les conséquences au niveau de l'emploi ? Du Grimaldi Forum ? De l'offre en chambres d'hôtel ? J'attends des réponses.

Monaco Radio, là aussi, c'est la presse qui nous a appris sa fermeture.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de reconnaître le déficit d'information des élus.

Vous avez déclaré qu'il faut un seul statut d'employé de jeux et voilà que nous apprenons que pour la nouvelle école de jeux, pour le poker, une sélection éliminatoire va être effectuée (de 30 à 10) pour finir en contrat en C.D.D. avec une société annexe de la S.B.M., ça aussi c'est bien !

Sous l'impulsion du Prince Albert II, Monaco s'est engagé dans la sauvegarde de la planète ; à quand un geste fort en Principauté comme le tri sélectif ?

Le Gouvernement a fait un geste fort en créant la prestation d'autonomie ; quand la ville sera-t-elle accessible aux handicapés ?

Où est la cohérence entre le discours et les faits ?

Si ces sujets n'étaient pas aussi graves, je pourrais vous demander si nous ne sommes pas en dérive gouvernementale.

Dans votre réponse, Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous apprenez que la montée en puissance des rames T.E.R. commencera non pas en juin 2008, mais en décembre 2007, nous nous réjouissons d'avoir été entendus.

La lecture du quotidien local ce matin nous apprend qu'au niveau de Monaco Radio, le Gouvernement a finalement entendu les usagers au niveau des bulletins météo et les élus du Conseil National au niveau du symbole de souveraineté et du rayonnement dans le monde entier de cette activité.

Autre demi-bonne nouvelle, toujours aujourd'hui dans Monaco Matin, le tri sélectif arrive : 50 points d'apport volontaire pour les emballages. Enfin un début, que nous considérons insuffisant car contraignant pour les éco-citoyens et non-motivant pour les autres.

Pour être efficace, il faut, partout où cela est possible, mettre dans chaque immeuble trois conteneurs sinon le

tri sélectif ne sera que partiel. Vous venez de nous indiquer que les études sont en cours, enfin, nous les réclamons depuis plusieurs années à juste titre.

Au plan législatif, la réforme constitutionnelle date de 2002.

A quand la prochaine réunion de la Commission qui étudie la loi régissant le Conseil National ? J'ai appelé le Secrétariat du Ministère d'Etat au mois de juin et cet été, on m'a répondu « pour bientôt ».

A ce jour, aucune date n'a été fixée, de même pour la Commission demandée par le Souverain concernant l'interruption médicale de grossesse, même si c'est dans les projets du Gouvernement.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre d'Etat ainsi que les Membres du Gouvernement et des Services de l'augmentation de la qualité de votre réponse au Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ainsi que lors des réunions de travail préparatoires.

A ce jour, ont été votées 76 lois, 23 propositions de lois d'initiative parlementaire, dont 16 transformées en projet de loi, soit 70 %.

Le Conseil National a fait son travail.

Je suis de ceux qui, au Conseil de l'Europe, ont défendu nos spécificités et, notamment, les pouvoirs du Prince, mais aussi de ceux qui sont soucieux de la défense des prérogatives du Conseil National et de son respect.

Contrairement à ce que pensent certains esprits chafouins et retors, ce n'est pas une dérive parlementaire, c'est l'esprit de notre Constitution.

Comme vous, Monsieur le Ministre d'Etat, j'y vois là la parfaite expression du bon fonctionnement de nos Institutions et des avancées pour la Principauté.

Concernant le Budget Rectificatif, nous voyons pour la première fois les effets du report des crédits permettant une meilleure lecture de la réalité du budget.

Nous nous félicitons de l'augmentation significative des recettes, preuve du dynamisme de notre économie, ainsi que de la maîtrise du déficit dû aux investissements décidés et qui commencent à porter leurs fruits.

Ce Budget Rectificatif est le dernier de cette législature marquée à la fois par la prise en compte des attentes de la population et d'un début de vision globale à long terme sur différents sujets.

Cela a été permis par un dialogue institutionnel riche et intense, conforme à notre Constitution et qui dans le

respect des prérogatives de chacun, a créé cette dynamique de Monaco qui gagne, comme l'a rappelé le Souverain lors de Sa visite au Conseil National le 26 juin 2006.

Je vous remercie de votre attention

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur le Président de la Commission de Législation, Monsieur CELLARIO et ensuite M. NIGIONI.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention sera très brève puisqu'elle va dans le sens des questions dont vous avez parlé juste après M. le Ministre d'Etat.

Monsieur le Ministre d'Etat, je serai bref, je m'en tiendrai, à une seule chose : ce qui se passe à l'hôtel Mirabeau.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement a eu une attitude, comment dire, assez inadmissible dans sa communication alors que sur des sujets aussi graves, on attend de lui une attitude bien plus digne.

Je vous rappelle ce qu'on a lu dans la presse, et il y avait des mots très forts : « cette histoire est un peu une tempête dans un verre d'eau », « c'est un détail » en parlant de licenciements qui concernent 94 personnes.

Mais une chose beaucoup plus grave, c'est la contradiction énorme dans la politique concernant le tourisme et les congrès. Pendant des années, il a été dit que Monaco, devait attirer le plus possible de congrès pour remplir le Grimaldi Forum et que ce pan de l'économie monégasque est d'une grande importance. On a donc engagé des constructions et le Président a rappelé que c'est pour cette raison que l'on a utilisé l'emplacement de l'ancien bâtiment de R.M.C. pour construire le Novotel qui ouvrira dans environ un mois, un mois et demi. On a, bien entendu, rénové d'autres installations pour faire face à une demande très forte des personnes qui veulent organiser des congrès en Principauté, laquelle est la suivante : nous venons si vous nous garantes que nos congressistes pourront dormir à Monaco, ce qui n'était pas le cas auparavant. Or, la situation géographique de cet établissement, le Mirabeau, est tout un symbole : en l'occurrence le Mirabeau est le plus proche du Grimaldi Forum. Et nous apprenons qu'il y aurait un changement du fait du projet de transformation de cet établissement en résidence hôtelière. Ce qui est grave, ce n'est pas ce que vous avez dit, dans votre rapport, concernant le plan de licenciement puisque vous avez précisé que des

instructions avaient été données à votre Gouvernement pour que l'on puisse veiller, si cela se faisait, à ce que ce plan soit exemplaire, ce qui au demeurant est la moindre des choses. Je voudrais vous rappeler, Monsieur le Ministre, qu'en son temps, lorsqu'il a fallu résoudre le problème de Radio Monte-Carlo, le Conseil National de l'époque avait fait l'unanimité pour demander la même chose concernant le plan de licenciement et il avait obtenu gain de cause.

En cas d'éventualité, il me semble que, sur ce sujet, vous saurez être exemplaire.

Pour moi, ce qui est plus grave, c'est la contradiction, car vous ouvrez la boîte de Pandore. Qu'en est-il des demandes que pourraient faire d'autres propriétaires d'hôtels ? Vous avez précisé dans votre rapport qu'au niveau de la S.B.M., il n'y aura pas de problème, je veux bien vous l'accorder, bien qu'il y ait évidemment un autre établissement, le Balmoral en l'occurrence, qui a été racheté et dont on dit qu'effectivement, il pourrait être entièrement transformé en résidence hôtelière, mais je vous ferai grâce et serai peut-être d'accord avec vous sur le fait que le Balmoral ne faisait pas partie de l'offre puisque il était connu que cet établissement devait *a priori* disparaître. Mais qu'en est-il des autres ? Avez-vous l'assurance qu'un certain nombre d'hôtels à Monaco ne pourront pas faire cette demande de transformation de l'ensemble ou d'une partie de leurs chambres ? C'est là-dessus que j'attends du Gouvernement une réponse très ferme. On parle d'un hôtel qui s'appelle « Port Palace », 70 chambres, susceptible de subir cette transformation. Qu'en est-il, je ne sais pas... Vous n'ignorez pas les problèmes du Columbus ? Quelle en est la teneur, personnellement je l'ignore, mais j'ai entendu dire que les propriétaires se sont réunis et ont réfléchi considérant que la rentabilité de l'hôtel était insuffisante. Alors vous voyez très bien que nos interrogations concernant un événement, pouvant paraître pour certains ponctuel, sont importantes, parce qu'en mesure d'entraîner inéluctablement une réflexion sur les autres.

Pour cette raison, Monsieur le Ministre, j'attends de votre Gouvernement une seule réponse. Pouvez-vous être en mesure de nous dire que les autres établissements de la Principauté, les autres hôtels – vous allez me dire que pour la S.B.M, vous avez des assurances, je vous l'accorde – seraient susceptibles de ne pas se transformer, tout ou partie, en résidence hôtelière ? Car si ce n'était pas le cas, vous allez vous trouver dans quelques années confrontés à un problème crucial et cette politique construite, patiemment, au cours des années, vous serez contraint de la détruire rapidement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Avant d'écouter notre Collègue M. NIGIONI, M. le Ministre d'Etat souhaite intervenir à ce stade du débat.

Nous vous écoutons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais, Monsieur CELLARIO, vous donner quelques éléments complémentaires. Je voudrais tout d'abord rappeler qu'il n'y a pas du tout de changement de politique et que nous entendons bien continuer à développer la capacité hôtelière. Je rappelle les chiffres de tout à l'heure : nous sommes passés, même en retirant l'hôtel Mirabeau, de 2.193 à 2.770 chambres, donc une augmentation de 26 % en quatre ans ; c'est donc une progression et nous entendons bien poursuivre cette politique, ça c'est le premier point.

Le deuxième point : est-ce que ce n'est pas un précédent redoutable pour d'autres ? Moi je dis que la meilleure garantie que l'on puisse avoir est que la grande majorité de ces hôtels sont dans la catégorie de luxe ou 4 étoiles parce que ça concerne surtout les immeubles de luxe les résidences hôtelières, ce ne sont pas les 2 ou 3 étoiles qui sont concernés normalement par cette tentation. Il se trouve, et j'allais dire que c'est une situation de force pour l'Etat dont il se servira, car il est, soit directement comme c'est le cas de la S.B.M., soit indirectement, parce qu'il y a une maîtrise juridique de l'Etat même s'il n'est pas propriétaire, je citais par exemple le cas du « Fairmont », maître de la situation.

Je reviens sur le Mirabeau : je ne peux pas vous dire que je suis enchanté de voir le Mirabeau fermer et je déplore surtout la situation au regard des 97 salariés concernés et j'en suis désolé. Sur le plan économique, j'ai une analyse légèrement différente, d'ailleurs on pourra en parler peut-être de manière plus approfondie à travers les expériences que fait la S.B.M. puisqu'elle a quand même quelques résidences hôtelières, ne serait-ce que les villas qu'elle loue dans le secteur. Je peux vous dire que les retombées économiques – mais je préfère qu'on le fasse en Commission tripartite et on pourra peut-être poser la question, des questions précises – mais je vous assure que les retombées économiques des résidences hôtelières ne sont pas forcément négligeables, loin de là, y compris d'ailleurs pour le Casino et les jeux de table. Je tenais à le dire. Il ne faut pas dénigrer les résidences hôtelières, le marché est ce qu'il est aussi, il y a une très forte demande d'une population qui a beaucoup d'argent, disons les choses telles qu'elles sont, pour les résidences hôtelières. On pourra demander les chiffres et les retombées indirectes économiques pour la Principauté, par exemple pour les villas de la S.B.M..

Je dis cela simplement pour dire qu'il ne faut pas simplifier trop la chose. Ceci dit, je suis le premier à être désolé si une nouvelle résidence hôtelière se fait par la transformation d'un hôtel ; si c'était par la création nouvelle d'un immeuble, je serais le premier ravi qu'un immeuble se consacre à une résidence hôtelière.

Simplement, ce que je dis c'est que je ne peux pas mettre en œuvre des règles dirigistes, je l'ai déjà dit. Si je commence à dire à un investisseur : « Vous ne pouvez rien faire sans avoir l'autorisation de l'Etat », je crains que Monaco soit moins attractif pour les investisseurs.

Alors, je suis le premier à déplorer, encore une fois, que cet hôtel se transforme, j'aurais aimé mille fois plus que ce soit un investissement neuf qui se fasse ailleurs, parce que encore une fois, ça peut être intéressant des résidences hôtelières, mais c'est dommage que ça se fasse à la place de l'hôtel et surtout, surtout que 97 salariés en soient les victimes.

Le devoir de l'Etat dans cette affaire, c'est de faire de toute façon en sorte que les 97 salariés ne soient pas les victimes. Lorsque je le dis, ce ne sont pas simplement des mots, parce que nous avons eu les propriétaires en direct, nous les avons mis devant leurs responsabilités, nous avons eu un certain nombre d'exigences précises pour la qualité exceptionnelle du plan social. Nous avons déjà un certain nombre d'idées, il faut aussi faciliter leur reclassement, peut-être apporter des aides financières, y compris à ceux qui vont reprendre les personnels, pour aider à la reprise de ces personnels. Tout cela est en cours de discussion, je vous assure que nous allons mettre tout en œuvre pour qu'il n'y ait pas de victime parmi ces 97 salariés et nous allons le faire vite.

M. le Président.- Nous allons à présent écouter notre Collègue Jean-Luc NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je tiens à préciser, en préambule, que lorsque j'ai préparé mon intervention hier, je n'avais pas les informations qui viennent d'être données longuement par M. le Ministre d'Etat ni celles des autres Collègues et précisément, celle du Président qui a aussi fait une intervention assez copieuse.

Ceci dit, ce que j'avais préparé est toujours d'actualité, évidemment.

S'agissant d'un débat sur un Budget Rectificatif, je ne ferai pas une longue intervention puisque les grandes lignes du Budget Rectificatif qui nous est soumis n'apportent pas de changement significatif par rapport au Budget Primitif. Comme toujours, nous constatons

une diminution du déficit et comme attendu, nous constaterons un déficit réel encore inférieur à la prévision budgétaire.

Par contre, si je ne faisais pas d'intervention à ce stade, mon silence pourrait être compris comme une caution apportée au rapport de la Commission des Finances qui vient de nous être présenté. Alors, je serai clair, je suis en désaccord avec la plupart des points évoqués dans ce rapport qui est en fait un catalogue de *satisfecit* que la majorité du Conseil National s'est auto-attribués.

Par exemple, lorsque le Rapporteur évoque la situation de la S.B.M., s'il est exact de dire que les recettes des jeux de table ont augmenté, ce n'est pas pour autant que l'on puisse en conclure que les dirigeants de la S.B.M. ne sont plus enclins à privilégier les activités hôtelières. De plus, même si un Directeur des Jeux a enfin été nommé, celui-ci n'a toujours pas les pouvoirs que requiert ce poste afin d'être en mesure de développer efficacement les jeux. Par exemple, le service du marketing jeux, qui doit être sous l'autorité directe du Directeur des Jeux, se retrouve aujourd'hui englobé dans le service marketing général du groupe. Pour ce qui est de la priorité d'emploi dans la S.B.M., la situation se dégrade. C'est probablement ce problème, qui est malheureusement récurrent dans le secteur hôtelier, qui s'étend aujourd'hui au secteur des jeux. Pour la première fois, depuis très longtemps, un casino est dirigé par une personne qui n'est pas Monégasque. Cette situation est inacceptable car s'il y a bien, à Monaco, une profession dans laquelle il est facile de trouver un Monégasque compétent pour occuper un poste à responsabilité, c'est bien dans les métiers des jeux.

Un autre exemple sur lequel je ne peux pas être d'accord avec le rapport, c'est de mettre à la charge de l'Etat le maintien de Monaco Radio au prétexte que le Gouvernement octroie des subventions énormes à des associations tel que le Monaco Dance Forum. Il faut arrêter la fuite en avant en ajoutant à des dépenses de prestige onéreuses d'autres dépenses de prestige moins coûteuses. Il serait plus judicieux de se poser la question de savoir quelles sont les dépenses de prestige utiles pour notre pays et quelles en sont les retombées en termes économique ou d'image pour Monaco avant de choisir de maintenir ou non une activité.

Par contre, il y a des dépenses supplémentaires utiles, dans le domaine social, qui permettraient d'augmenter certaines prestations. C'est pourquoi je demande au Gouvernement de revaloriser les allocations et les prestations sociales qui ne sont pas à la hauteur des ambitions d'une société modèle. Dans ce domaine, nous pouvons et nous devons faire mieux afin d'améliorer la

vie des Monégasques et des résidents les plus démunis et pour que notre pays devienne un modèle de société.

Toujours dans le domaine social, on n'y coupera pas ce soir, je tiens à dénoncer l'attitude du Gouvernement qui n'est, semble-t-il, pas inquiet du drame social que va engendrer la fermeture de l'hôtel Mirabeau. Dans cette affaire, non seulement 94 familles se retrouvent dans le désarroi mais c'est aussi le développement économique de notre pays qui va supporter les conséquences de la fermeture de plus de 100 chambres qui, de plus, sont situées à proximité du Grimaldi Forum. Alors, comme le Rapporteur, je demande au Gouvernement de revoir sa copie afin de sauvegarder les emplois et de continuer à développer la capacité hôtelière de Monaco.

Et bien oui, sur ce point-là, je suis d'accord avec le rapport et je n'ai aucun état d'âme à le souligner. Car, à P.F.M., nous ne sommes pas des opposants systématiques, comme certains voudraient le faire croire, nous sommes pragmatiques et n'avons comme seul intérêt que la défense des Monégasques et de Monaco.

M. le Président.- Qui souhaite à présent s'exprimer dans le cadre de la discussion générale ?

Monsieur Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- J'attendais, parce que je ne voulais pas que P.F.M. monopolise la parole, nous ne sommes pas l'U.P.... non je plaisante.

Le Rapporteur de la Commission des Finances et la majorité qui le soutient nous ont habitués à des prouesses dans les registres du hors sujet, de l'autosatisfaction et de l'illusion. Une fois de plus, nous ne sommes pas déçus.

A la lecture de ce texte, je parle bien sûr du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, rédigé dans une si belle langue francophone, on se demande tout d'abord quel rapport – sans jeu de mots – il a avec le projet de Budget Rectificatif. Assurément, c'est un rapport lointain. Ce n'est qu'en milieu de page 3 et presque à regret que le Rapporteur nous indique « en venir aux grands équilibres de la loi de Budget Rectificative qui nous est présentée ».

Relevons qu'il dit « la loi » et non « le projet de loi » : lapsus révélateur de celui qui sait que la majorité, comme d'habitude et comme un seul homme, va voter le Budget qu'il soit Rectificatif ou Primitif, peu lui importe.

Mais revenons à notre Rapporteur qui « en vient » aux grands équilibres... pour assez vite en repartir. Notez bien qu'on le comprend un peu : quoi dire quand par avance on est d'accord sur tout ?

Alors on répète les chiffres livrés par le Gouvernement et dont certains se trouvent dans son propre rapport sur l'avant-projet de Budget Rectificatif : anticipation de la hausse du chiffre d'affaires global de la Principauté de l'ordre de 10 % en 2007, déficit réel prévisible à la clôture de 70 M € et non de 115 M € selon le Budget rectifié (notons au passage que cette différence n'émeut pas outre mesure la majorité qui a pourtant prétendu par le passé en faire son cheval de bataille et alors même qu'elle soutient par la voix du Rapporteur que le déficit constaté à la clôture sera « encore inférieur » à cette estimation de 70 M €).

Non, la majorité ne s'émeut pas : elle se réjouit, elle se félicite ; ces termes reviennent d'innombrables fois. Elle se félicite ou plutôt, à travers la Commission des Finances, elle s'autofélicite.

En effet, ce rapport de peu de rapport avec le Budget est un véritable catalogue de *satisfecit* que la majorité se décerne à elle-même. Certes, on n'est jamais mieux servi que par soi-même mais, là, l'autosatisfaction prend une dimension nouvelle.

Je ne vais pas reprendre tous les passages et toutes les expressions employées : on va encore me dire que je fais de la sémantique et que j'ennuie tout le monde.

Prenons juste les sujets abordés ou plutôt énumérés ; la majorité a tout fait : le report de crédits, le développement économique de la Principauté, le maintien du pouvoir d'achat dans la Fonction Publique, les arbitrages budgétaires judicieux, l'accroissement du Fonds de Réserve Constitutionnel, le caractère sain des Finances Publiques, l'emploi dans le secteur « Jeux » de la S.B.M., et bien sûr le logement avec son corollaire, l'amélioration des conditions d'attribution des logements domaniaux.

Si j'en ai oublié, vous me le direz Monsieur CUCCHI, je compte sur vous !

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- S'il vous plaît, on écoute M. Jean-Pierre LICARI jusqu'au bout, et nous respectons le règlement intérieur, c'est M. LICARI qui a la parole, ne l'interrompez pas.

M. Jean-Pierre LICARI.... Mais bien entendu, à ce stade, l'autosatisfaction aussi lourdement répétée, ce n'est plus de la méthode COUÉ, c'est de la propagande. De la propagande électorale bien entendu.

Car la majorité a-t-elle tout fait ? Hé bien non finalement ! Malgré ses mérites immenses, n'ayons pas peur des mots, la majorité sait rester modeste – nous

avons eu peur –. Elle a fait beaucoup mais pas tout : la commission mixte d'application de la priorité nationale est restée en rade (dommage, elle faisait partie du programme), le logement en définitive n'est pas parfait : déficit de F2 (on passe à la trappe les centaines d'appartements promis *en plus* dans le programme de l'UpM en 2003), la qualité des services de Monaco Telecom laisse à désirer (sujet propre à remuer les foules) et puis, et puis, il y a les grands chantiers – si j'ose dire – de la prochaine législature : la réduction des bouchons, la fluidification de la circulation (c'est pareil mais ça fait une promesse en plus), la lutte contre les nuisances sonores dues à la densité du trafic et la multiplication des chantiers, la préservation de l'environnement, la maison de retraite médicalisée et, le suprême Graal tant attendu, le complexe de loisirs pour les jeunes.

Autrement dit, Monégasques, suivez mon regard, si vous voulez que ces nouvelles belles choses se fassent, en février faites votre devoir !

Telle est la conclusion subliminale – si peu – de ce tissu de propagande électorale qui n'a avec la réalité, comme avec le Budget, qu'un lointain rapport.

Mais la grande illusion, c'est surtout celle que se crée à elle-même la majorité qui croit que la parole remplace l'action et la communication la politique.

Je m'interrogeais naguère sur l'utilité des interminables séances budgétaires. En elles-mêmes, elles n'ont pas un grand intérêt. Aux nombreuses questions des Elus, le Gouvernement répond ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut c'est-à-dire de préférence de façon vague et sans produire de documentation. On n'est jamais trop prudent : des fois que certains Elus auraient de la mémoire...

La seule véritable utilité de ces séances, pour la majorité comme pour le Gouvernement, qui se retrouvent « curieusement » unis d'intérêt, c'est de faire diversion, dans le but d'essayer de faire croire aux Monégasques qu'il y a de réelles avancées et que leurs souhaits, relayés par leurs Elus, sont pris en considération.

Il est vrai que des débats, ça coûte moins cher et c'est beaucoup moins astreignant qu'une vraie politique, à long terme, de progrès économique *et de progrès social*, Monsieur le Ministre, le progrès social, l'éternel parent pauvre de la politique ou plutôt de la gestion du Gouvernement.

Alors, dans ces conditions, vous comprendrez que c'est avec un enthousiasme modéré par l'expérience que les Elus de P.F.M. abordent ces nouveaux débats budgétaires, tant ils en attendent peu.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres Elus qui souhaitent intervenir, car compte tenu de l'heure, à la fin du débat général, je suspendrai la séance afin que l'on puisse aller se restaurer.

Je vois deux Elus qui lèvent la main. M. PALMARO et ensuite M. SPILLOTIS-SAQUET.

Monsieur PALMARO, nous vous écoutons.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Aujourd'hui, nous examinons le dernier exercice de la présente législature. A ce titre, il est utile de faire un retour arrière sur la période de 2003/2007, retour arrière totalement incomplet car je me proposais d'aborder deux sujets mais, compte tenu du temps imparti...

Je vais parler du Fonds de Réserve.

C'est un sujet complexe sur lequel certains prétendent, affirment tout connaître, avec une facilité étonnante d'apprenti sorcier... !

Je parle sur trois points : sur l'évolution du Fonds, sur la composition du Fonds et sur l'utilisation du Fonds de Réserve.

Sur l'évolution du Fonds de Réserve : est-ce que le Fonds de Réserve s'est appauvri ? Non, malgré les ponctions déficitaires de ces dernières années. Il s'est même enrichi et je partage les avis qui ont été donnés. Mais les déficits budgétaires engendrent des manques à gagner, c'est-à-dire que le niveau de garantie du fonds face aux risques à couvrir d'une façon générale, lui, a diminué. En effet, le montant de l'actif disponible du Fonds de Réserve, représentait en 2001-2002, de l'ordre de 3,5 fois les dépenses réelles totales de l'année ; en 2005 ce coefficient, ce ratio est de 3,2 fois les dépenses de l'année 2005 et en 2006, nous sommes à 2,9 fois les dépenses totales de l'année.

Ceci dit, il faut ajouter que le montant total du Fonds de Réserve est tel que l'ordre de grandeur des déficits réels actuels ne met pas en péril l'équilibre financier du pays, c'est vrai, mais, il est évident et je veux insister là-dessus, que les situations de déficit annuel doivent rester exceptionnelles. Dans le cas contraire et prolongé, ce serait alors une faute grave de gestion !

Pour terminer sur l'évolution du Fonds de Réserve, je dirais qu'il est indispensable de définir quel serait le montant minimum de ce Fonds de Réserve pour couvrir tous les risques de l'Etat, estimés avec prudence.

Aujourd'hui, cette question n'a pas de réponse. Ce sera une des nombreuses questions importantes à laquelle devra répondre l'étude de la modernisation des Finances Publiques (j'y reviendrai).

Deuxième point, sur la composition du Fonds. Le souci principal en sa composition doit être de maintenir un coefficient de liquidité élevé permettant justement de faire appel rapidement au Fonds en cas de nécessité. Dans ce cas, le caractère « non liquide » du Fonds de Réserve serait un handicap certain, d'où la nécessité de limiter la part des investissements dans ce Fonds, surtout dans le secteur de « l'immobilier domaniale », dont la liquidité est presque nulle et les performances plus faibles, par rapport aux performances financières. J'ai appris, aujourd'hui, qu'il y a des rachats de logements par le Budget au Fonds de Réserve, cela va dans le bon sens.

Sur l'utilisation du Fonds, comme le constatent la Commission Supérieure des Comptes et le Contrôle Général des Dépenses, le Fonds de Réserve est devenu, avec le temps, « un budget d'investissement bis ». Ainsi le Budget voté ne représente donc plus la totalité des dépenses de l'Etat. Cette situation est critiquable.

Ces considérations – parmi tant d'autres – montrent combien il est urgent de mettre en place la modernisation de la gestion des Finances Publiques (L.O.L.F.), que j'appelle de mes vœux depuis décembre 2005 !

J'ai bien noté, dans le projet de Budget 2008, la volonté du Gouvernement d'aller dans le sens de la L.O.L.F.. Cette position mérite toutefois des précisions, en terme d'objectifs et de calendrier de réalisation qui, j'espère, nous seront fournies lors des débats sur le Budget Primitif 2008.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, je m'adresse aussi aux Monégasques, mes compatriotes, ce que je viens de dire paraîtra, pour certains d'entre vous, une déclaration très technique, voire hermétique et finalement éloignée de vos préoccupations quotidiennes.

Toutes ces questions sont pourtant aussi au cœur de notre vie, de notre avenir, de celui de nos enfants et de l'équilibre des générations futures.

Monaco de demain se construit aujourd'hui avec des principes, des méthodes et des règles qui permettent plus de transparence, plus de confiance, plus de compréhension et j'ose le dire, dans la recherche tranquille du consensus.

Agissons ensemble, dans la ligne tracée par Notre Souverain, sur la notion du modèle, modèle de vie ! Modèle de développement ! Modèle de bien-être ! Modèle de paix !

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Nous allons à présent écouter notre Collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET. - Merci, Monsieur le Président.

Si Monsieur le Rapporteur s'est réjoui d'avoir été entendu sur un certain nombre de points, force est de constater qu'il n'a toujours pas été entendu sur la Commission d'application de la priorité nationale.

Vous savez que cette Commission me tient très à cœur et comprenez que si je reviens de manière récurrente et avec insistance sur cette Commission, ce n'est pas par plaisir de participer à une Commission de plus – on en a déjà suffisamment – c'est simplement parce qu'un certain nombre de requêtes remontent jusqu'à nous.

En page 10, du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, le Rapporteur nous dit que depuis le début de la législature, le Gouvernement refuse malgré l'instance de la majorité UpM que soit instituée une Commission mixte d'application de la priorité nationale qui permette de contrôler le respect effectif de la priorité d'emploi aux nationaux et de la préférence donnée aux entreprises monégasques, dans l'attribution des marchés par lui-même.

Le Gouvernement a bien compris tout l'intérêt que revêt pour lui le refus de la création d'une telle Commission qui lui imposerait d'identifier ceux qui ne jouent pas le jeu et d'agir de façon plus efficiente pour que la loi soit respectée.

Mme le Chef de Cabinet.-

RECETTES

CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A. DOMAINE IMMOBILIER

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER	-	803.000
011.200 – PARKINGS PUBLICS	+	365.200
011.400 – PRODUITS DE CESSIONS	+	<u>1.295.000</u>
	+	<u>857.200</u>

B. MONOPOLES

1) MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS.....	+	1.803.000
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES	+	296.000
021.400 – O.E.T.P.	-	<u>5.000</u>
	+	2.094.000

2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M	-	848.000
031.111 – SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE.....	-	<u>80.000</u>
	-	928.000
	+	<u>1.166.000</u>

C. DOMAINE FINANCIER

041.100 – DOMAINE FINANCIER	+	<u>10.635.800</u>
	+	<u>12.659.000</u>

Le refus de cette Commission permet encore une fois au Gouvernement de montrer à tous qu'il a choisi résolument la voie de l'opacité, seul véritable moyen de maintenir l'arbitraire et de faire taire les Monégasques qui s'estiment lésés.

M. le Président.- Y a-t-il encore des Collègues qui souhaitent participer à ce débat général ? *A priori*, il n'y en a plus, donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais suspendre la séance pour environ trois quarts d'heure, afin que l'on puisse se restaurer.

—
(La séance est suspendue).
—

(La séance est reprise à 21 heures 30).
—

M. le Président.- La séance est reprise. Nous étions arrivés à l'issue de la discussion générale et je vais donc à présent donner la parole à Madame le Chef de Cabinet pour la lecture du premier chapitre du Budget Rectificatif, en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CHAP. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.105 – DOMAINE : PRODUITS DIVERS.....	+	100.000
012.108 – SERVICES JUDICIAIRES - DROITS DE CHANCELLERIE	+	18.300
012.112 – EDUCATION NATIONALE - PRODUITS DIVERS.....	+	55.000
012.115 – DROITS DE GREFFE.....	+	350.000
012.119 – SÛRETE PUBLIQUE - P.V. / ALARMES	+	972.700
012.200 – CENTRE DES CONGRES	+	871.900
012.500 – STADE LOUIS II	+	42.000
012.601 – DROITS DE STATIONNEMENT	+	<u>42.000</u>
	+	<u>2.451.900</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre 2 des recettes.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CHAP. 3 - CONTRIBUTIONS

1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE.....	-	<u>900.000</u>
---------------------------------	---	----------------

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 – DROITS DE MUTATIONS	+	4.000.000
023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM.....	+	4.900.000
023.104 – DROITS D'HYPOTHEQUES.....	+	600.000
023.105 – DROITS DE TIMBRES.....	+	100.000
023.106 – TAXES SUR LES ASSURANCES.....	-	500.000
023.108 – AMENDES DE CONDAMNATIONS.....	-	100.000
023.109 – FRAIS DE POURSUITES - RECouvreMENTS	+	<u>500</u>
	+	9.000.500

3) TRANSACTIONS COMMERCIALES

033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	+	<u>10.300.000</u>
--	---	-------------------

4) BENEFICES COMMERCIAUX

043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES	+	<u>7.000.000</u>
---	---	------------------

5) DROITS DE CONSOMMATION

053.102 – DROITS SUR LES ALCOOLS.....	-	150.000
053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX.....	-	40.000
053.104 – PENALITES.....	-	4.000

053.106 – TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES	-	40.000
053.107 – DROITS SPECIFIQUES SUR BIERES	-	<u>18.000</u>
	-	252.000
	+	<u>25.148.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

DEPENSES

SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 2 – MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>333.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>87.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>69.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 227.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 81.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 6 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 15.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 8 – CONSEIL DE LA MER

206.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - 13.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 30.000

301.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION	+	35.000
301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	98.000
301.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	<u>1.000</u>
	+	<u>104.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	88.000
304.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>128.000</u>
	+	<u>216.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – CONTRÔLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>38.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – FONCTION PUBLIQUE - DIRECTION

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>136.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO ? Nous écoutons le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une courte intervention qui n'est pas très originale mais qui permettra l'information du public et qui sera publiée au procès verbal de la séance : il s'agit des positions du Conseil National en ce qui concerne les réformes de la Fonction Publique. Je dois tout d'abord dire que nous avons apprécié le mouvement qui a été initié par le Ministre d'Etat. Maintenant nous attendons des actes ; il y a déjà eu des gestes symboliques, c'est-à-dire que tous les fonctionnaires ont, par le biais de

l'intranet du Gouvernement, accès à leurs échelles et leur position dans la grille indiciaire. De nouvelles fiches d'évaluation ont été créées et les Chefs de Service vont être formés pour évaluer leurs collaborateurs. Ces nouvelles fiches d'évaluation pourront être opérationnelles dès l'an prochain. Je pense que les agents qui vont être évalués seront très satisfaits puisqu'il y aura enfin des évaluations à peu près équivalentes dans tous les Services parce qu'il est vrai qu'il y avait des Services qui le faisaient très bien et d'autres beaucoup moins bien.

Ce que nous attendons maintenant du Gouvernement, dans les prochains mois, les prochaines semaines, c'est effectivement les fiches de poste que le Conseil National réclame depuis une vingtaine d'années, quelles que soient d'ailleurs les majorités en place, ainsi qu'un programme de formation et de mise en place de validation des acquis professionnels. Bien sûr, nous reviendrons – mais là je pense plutôt au Budget Primitif – sur le problème de la revalorisation des fonctionnaires sur lequel nous allons insister.

Par contre, j'aimerais poser une question à propos des élèves fonctionnaires. Il m'a été rapporté qu'il n'y avait que deux élèves fonctionnaires qui étaient recrutés cette année alors que, je crois, il y avait cinq postes qui étaient ouverts au concours. Est-ce que le Gouvernement peut me le confirmer, nous dire pourquoi les postes qui étaient prévus à l'origine et qui avaient fait l'objet d'un appel à candidatures n'ont pas été tous pourvus, si l'information est vraie, parce que je n'en suis pas sûr ?

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Si vous me le permettez, je vais compléter par d'autres questions votre intervention sur la Fonction Publique, et nous écouterons après les réponses du Gouvernement.

Ça reprend une remarque que je faisais tout à l'heure dans le cadre du débat général, c'est que, dans la déclaration du Ministre d'Etat, il y a eu, effectivement, un catalogue de bonnes intentions et nous sommes très souvent d'accord avec les grands principes qui ont été repris par S.E. M. Jean-Paul PROUST. Mais il y a très peu d'annonces concrètes, de mesures précises et donc je voudrais, justement sur la Fonction Publique, compléter la question que vient de poser M. BORDERO en rappelant que le Ministre a parlé effectivement de validation des acquis, d'une meilleure évaluation des carrières des fonctionnaires, d'accent à mettre sur la formation continue, mais moi je voudrais vous demander avec quels moyens ? Combien de personnes allez-vous recruter concrètement à la Direction de la Fonction Publique pour permettre d'améliorer effectivement l'offre de formation continue, de mieux évaluer les carrières des

fonctionnaires, de mieux valider les acquis, comment peut-on espérer atteindre ces objectifs que nous partageons ? Donc, quand ? Combien ?

Merci de nous répondre.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Sur la modernisation de l'Administration, nous aurons, le Ministre d'Etat l'a annoncé tout à l'heure, une réunion avec la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, qui permettra de faire le point, notamment sur les nouvelles procédures d'évaluation. En ce qui concerne le vivier, le recrutement des fonctionnaires, effectivement il n'y a eu que deux candidats retenus dans la mesure où les autres candidats qui se sont présentés ont eu des notes éliminatoires et n'ont donc pas passé la barre du concours. En ce qui concerne le fait d'étoffer la Direction de la Fonction Publique pour disposer de moyens supplémentaires afin de procéder à une évaluation des formations, à la mise en place d'une politique de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, effectivement, des renforts sont prévus et là je vais peut-être laisser la parole au Secrétaire Général du Ministère d'Etat, afin qu'il complète cette information.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Ce que je voulais vous dire, c'est que je confirme bien que les outils modernes d'une gestion des ressources humaines sont aujourd'hui finalisés. Que ce soit donc les fiches signalétiques des agents qui vont nous permettre d'avoir une bien meilleure connaissance individuelle de nos agents, de leurs capacités, de leurs formations et donc par là même, de mieux pouvoir gérer leurs carrières, les fiches de postes qui sont, effectivement, elles aussi aujourd'hui finalisées – nous avons d'ores et déjà lancé deux tests dans deux Services différents de façon donc à pouvoir les faire valider – et, début 2008, elles seront appliquées à l'ensemble de la Fonction Publique. Véritablement, nous mettons en place ces outils qui devraient permettre dans le courant 2008 de les mettre en œuvre pour une gestion des carrières qui, bien entendu, prend un petit peu plus de temps, mais les outils sont là.

Pour la formation, nous avons souhaité procéder tout d'abord à un audit de la situation, nous avons eu les premiers résultats qui sont extrêmement intéressants, qui ont été rendus ce matin au Gouvernement, qui démontrent qu'on ne part pas de rien mais que nous sommes peut-être à un stade un peu artisanal où il y a des

choses qui se font, les gens qui en bénéficient sont contents mais il y a beaucoup de gens qui considèrent qu'ils n'ont pas d'information suffisante. Donc, je dirais qu'il faut faire des efforts là-dessus notamment, en particulier sur les formations qualifiantes et c'est un des axes que nous allons développer.

Donc, au niveau des renforts pour répondre plus précisément au Président, je pense que, en tout cas, il y aura au minimum un renfort d'un professionnel monégasque qui viendra apporter son expérience du secteur privé ; il n'est pas impossible non plus qu'il y en ait un second dans un domaine qui pourrait être aussi la formation. Il y a véritablement une politique qui se met en place et vous verrez au Budget 2008 qu'elle est complétée par des moyens financiers puisque le budget formation vous sera proposé en augmentation de 20 %, ce qui est déjà une première étape pour l'année à venir et qu'il y a donc toute une série de choses qui se mettent en

place. Mais comme le disait Jean-Jacques CAMPANA, notre réunion à venir sera très intéressante parce qu'elle va vous permettre de voir précisément ces outils et de voir comment, informatiquement, nous allons fonctionner et vous rendre compte. Je crois qu'on a franchi véritablement là, en quelques mois, une étape assez significative.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Secrétaire Général. Nous suivrons avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier capital. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 7 de la Direction de la Fonction Publique.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLICATIONS OFFICIELLES..... + 32.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 11 – SERVICE INFORMATIQUE

311.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 33.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 12 – CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 6.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 14 – DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 50.000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission de Législation, vous souhaitez intervenir, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention est courte, c'est toujours la même. Vous avez remarqué que manifestement, le Service a besoin d'être étoffé pour répondre à la demande augmentant de jour en jour. Lorsqu'on demande de répondre à des textes de loi étudiés, on s'aperçoit que les délais sont quand même longs. Cela ne signifie pas que nous ne devons pas, de notre côté, faire des efforts. On a donc essayé d'en faire, mis en place des réunions assez nombreuses, avec des petits problèmes, compte tenu des disponibilités des uns et des autres. Mais en ce qui me concerne, si le Gouvernement estime qu'il faut renforcer ce Service, nous avons toujours assuré que nous sommes prêts à voter des crédits en ce sens.

M. le Président.- Vous nous avez aussi rappelé tout à l'heure dans votre intervention, combien il était important d'avancer sur certains textes de loi. Je confirme mon plein accord avec votre analyse sur, notamment, le fait que j'inscrirai, comme m'y autorise les pouvoirs prévus pour le Président du Conseil National, cette année, avant la fin de cette session d'automne, à l'ordre du jour d'une séance publique, le projet de loi sur le contrôle des subventions publiques. Nous sommes quasiment prêts, Monsieur CELLARIO. Nous avons fait de nombreuses concessions depuis deux ans et le moment de prendre, devant l'opinion publique, chacun ses responsabilités, approche.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a plus, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-**B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES**

CH. 15 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 289.000

315.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION..... + 38.000

315.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... + 28.000+ 355.000

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions ?

Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Président, je n'ai pas d'intervention particulière, si ce n'est que l'activité du Gouvernement en matière de Relations Extérieures continue de croître et que donc le Département aura certainement besoin de davantage de collaborateurs, notamment dans la perspective d'étoffer les postes diplomatiques. Je pense qu'on s'aperçoit combien la mission du Département est importante pour le rayonnement de la Principauté et qu'il faut bien sûr suivre le développement de ces relations avec les autres Etats.

Je ferais une observation de principe : je pense que les diplomates sont plus efficaces lorsqu'ils sont en poste sur zone plutôt qu'à distance, parce qu'ils peuvent se constituer des réseaux de relations alors qu'il est plus difficile de le faire à distance. J'espère donc que l'on pourra aller dans cette direction.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question s'adresse à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et je vous dirais que par rapport à la question que je vais vous poser, la réponse pourra être fournie au niveau du

Budget 2008. De toute manière, au Budget 2008, je vous reposerai la même question, elle est très courte mais ciblée.

La Principauté de Monaco s'est engagée à consacrer 0,7 % de son P.I.B. à l'aide à la coopération internationale et au plus tard en 2012. A ce jour, elle n'y consacre que 0,15 % de son P.I.B.. Alors, la question est très simple : quel est le plan que le Gouvernement désire mettre en œuvre pour atteindre cet objectif ? Ce plan-là doit comporter évidemment des budgets, des outils, des personnes et des locaux. Il est de notoriété publique que vous en manquez car vous vous trouvez dans des locaux exigus. Des rumeurs disent que vous n'y arriverez pas en 2012 mais en 2015. Je considère qu'il faudra tenir son engagement. Donc je vous demande de présenter le plus rapidement possible au Conseil National un plan qui permette à la Principauté, comme elle s'y est engagée, d'atteindre cet objectif de 0,7 % de son P.I.B. consacré à l'aide à la coopération internationale.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures, nous vous écoutons.

M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai déjà sur ce point apporté un début de réponse lors de la Commission Plénière consacrée aux Relations Extérieures qui s'est tenue au mois de juillet. Sur le fond, sur le calendrier en quelque sorte, effectivement, nous avons constaté que les efforts faits par la Principauté de Monaco en matière d'aide publique au développement n'étaient pas aussi forts, pour ce qui concerne en tout cas l'Etat, sans compter les organismes non gouvernementaux monégasques, que peut-être il était souhaitable de le faire. Sur ce plan, je crois que c'est très clair, S.A.S. le Prince s'est engagé à respecter les objectifs qui ont été fixés, lors de la conférence de Monterrey il y a quelques années, de consacrer 0,7 % du R.N.B. à l'aide publique au développement.

Conscient du retard que nous avons pris, le Prince a décidé que les crédits de l'aide publique au développement seraient augmentés de 25 % jusqu'à atteindre les 0,7 % ; et c'est 0,7 % bien entendu en fonction d'un P.I.B. ou d'un R.N.B. que nous espérons voir augmenter lui aussi. Nous avons fixé 2015 parce que d'une manière générale peu de pays, pour le moment, ont atteint le pourcentage de 0,7 % ; nous sommes dans la moyenne. Il y a quelques pays qui ont déjà atteint les 0,7 %, par exemple le Luxembourg et le Liechtenstein, mais compte tenu des engagements très importants que

nous avons par ailleurs en matière, notamment, d'équipement, nous avons pensé que l'on pouvait étaler jusqu'à 2015 et je pense que là aussi, on sera dans la moyenne.

Cela dit, l'engagement est pris d'augmenter les crédits de l'A.P.D. de 25 % afin de pouvoir atteindre cet objectif en 2015 avec sans doute une accélération selon les années pour se rapprocher de cet objectif, peut-être un peu plus tôt ou en fonction bien entendu de l'évolution du R.N.B. monégasque.

En ce qui concerne les moyens que vous nous signalez, il est certain que les effectifs actuels de la coopération internationale ne suffiront pas à remplir toutes les fonctions. Nous sommes en train de faire une étude, d'abord sur les moyens nécessaires en personnel humain pour poursuivre l'ensemble des programmes, ensuite pour essayer de voir comment on pourrait mieux cerner les projets que nous faisons dans les pays concernés, aidés par Monaco. Juste un exemple ou plutôt une constatation très forte : si nous avons maintenant à peu près 6 M€ d'aide publique au développement sur 60 projets, il est certain que lorsque nous passerons à 25 M€, il faudra mettre en place non seulement des hommes mais également des procédures pour sélectionner les projets et pour contrôler leur application. Tout ça fait l'objet d'une réflexion au sein du Département des Relations Extérieures et nous serons sans doute amenés à vous proposer, peut-être dès l'an prochain, des créations de postes.

En ce qui concerne les locaux, il y a une discussion qui est en cours avec mes collègues, pour savoir comment mieux loger les Services concernés par la coopération internationale.

Je ne sais pas si ces explications vous suffisent ou si je dois en ajouter dans la perspective du prochain Budget Primitif 2008.

M. Claude CELLARIO.- Personnellement, je vous remercie des réponses que vous avez apportées ; il est bien évident que cette aide qui va augmenter progressivement pour atteindre l'objectif en 2015, vous allez la commencer au Budget Primitif 2008 ?

M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Disons que nous avons déjà commencé à augmenter les crédits en 2007 ; les crédits ont déjà augmenté très fortement en 2007 par rapport à 2006 et cela va être poursuivi en 2008 avec une augmentation de 25 % des crédits.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Juste un petit détail technique, si vous pouviez parler un peu

plus loin du micro parce qu'il grésille beaucoup dès qu'on s'approche trop.

Madame DITTLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que la deuxième partie de la question de M. CELLARIO me coupe l'herbe sous les pieds puisque je voulais vous demander, Monsieur le Conseiller, si vous comptiez appliquer l'augmentation de crédit dès 2008 en la portant au Budget Primitif ? Vous venez donc, me semble-t-il, de dire oui ?

M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Je ne sais pas si le rapport sur le Budget vous a déjà été adressé pour 2008, il comporte une augmentation de 25 % des crédits de l'A.P.D..

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent le Président de la Commission des Relations Extérieures.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Des demandes de précision en fait, Monsieur le Conseiller. Les 25 %, ça sera le rythme de croissance annuel ?

M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Oui, c'est ça.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Exactement 25 % par an ?

M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- 25 % par an, jusqu'à ce que l'on atteigne 2015, avec peut-être une accélération selon les périodes pour rattraper un écart qui pourrait se produire selon l'évolution du R.N.B. monégasque.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ma deuxième question porte en fait justement sur la présence monégasque dans les organisations internationales. Est-ce que vous assurez la promotion des postes qui peuvent être disponibles dans les organisations internationales ? Pourrait-on faire un effort dans ce sens pour que davantage de jeunes Monégasques, fonctionnaires ou même hors Fonction Publique, qui s'intéressent au sujet, puissent être plus présents dans les organisations internationales en

diffusant les postes disponibles, que ce soit à l'O.N.U., au Conseil de l'Europe ou dans d'autres organisations ? Je pense qu'une démarche peut-être un peu plus active ou proactive dans ce domaine-là pourrait être intéressante afin d'affirmer la présence des Monégasques à l'extérieur.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Jean PASTORELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Oui, je suis tout à fait d'accord pour diffuser plus amplement les offres de postes des organisations internationales. Je voulais signaler cependant que la plupart du temps, les organisations internationales diffusent elles-mêmes sur un site internet les offres de postes parce que les organisations internationales jugent quelquefois préférable de ne pas passer par les Gouvernements, afin de pouvoir recueillir des candidatures indépendantes, en quelque sorte, sans le filtre d'un Gouvernement. Mais, bien entendu je peux diffuser plus largement ces candidatures. Je dois dire qu'à l'époque où j'étais Représentant permanent de Monaco à l'U.N.E.S.C.O., j'ai pu constater qu'il y avait des demandes faites par des Monégasques pour entrer à l'U.N.E.S.C.O. mais qu'il y avait une très grande rivalité entre les différents pays et qu'il y avait énormément de demandes de tous les pays membres de l'U.N.E.S.C.O.. Il était très difficile pour les Monégasques de se distinguer parmi tous ces candidats. Cela dit, j'étais intervenu moi-même auprès du Directeur du recrutement de l'U.N.E.S.C.O. pour savoir comment on pouvait faire. Je vais maintenant reprendre ces contacts pour continuer les démarches, mais encore une fois, il y a un processus de sélection dans les organisations internationales qui est très, très dur et je pense qu'il faut le savoir, notamment, pour deux domaines : pour les diplômés, c'est un processus effectivement très sélectif, parce que maintenant toutes les personnes qui veulent avoir des postes élevés dans les organisations internationales doivent avoir des diplômes nombreux, multiples, etc... ; d'autre part, ce qui me paraissait manquer un peu dans les dossiers de candidatures que j'ai eu l'occasion de voir, c'était la motivation. Dans les organisations internationales, les lettres de motivation appuyées sur des expériences personnelles sont très importantes et dans les candidatures que j'avais vues émanant de Monégasques, cette lettre de motivation n'était pas aussi sérieusement établie que le réclamait le critère de l'organisation. C'est là-dessus, je pense, qu'il faut aussi travailler. Comme suite à votre demande, je vais reprendre mes démarches aussi, mais je veux aussi que les Services compétents pour accueillir les candidats soient informés que la sélection est sévère.

M. le Président.- Merci. Avant de donner la parole à notre Collègue Fabrice NOTARI, Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais dire à l'occasion de la question que pose M. GARDETTO, je le fais publiquement ce soir, parce que je l'ai déjà dit mais en séance privée, il y a un bon exemple, et rendre hommage à une magistrate monégasque, Mme BERRO-LEFÈVRE, qui a réussi parfaitement à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dixit très officiellement, il me l'a dit, il l'a dit au Prince Souverain, c'est Jean-Paul COSTA, qui est le Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, que je connais bien, qui a dit qu'elle était véritablement une excellente magistrate et qu'elle faisait honneur à Monaco. C'est quand même un bon exemple.

Deuxièmement, je voudrais dire que pour avoir des Monégasques dans les institutions internationales il faut d'abord créer un corps diplomatique, professionnaliser, parce qu'il faut des professionnels ; la concurrence, comme l'a dit M. le Conseiller pour les Relations Extérieures, est difficile forcément, parce que vous avez des gens avec beaucoup de diplômes et ce n'est pas très facile d'entrer dans les institutions internationales, donc il nous faut un corps diplomatique. Car si nous avons un corps diplomatique, cela sera important pour nous dans nos Ambassades, mais cela sera aussi important parce que c'est à partir de là que vous pouvez avoir des vocations pour aller dans les organisations qui relèvent de l'O.N.U., de l'U.N.E.S.C.O., du Conseil de l'Europe ou d'autres. Or, pour cela, moi j'ai pris une décision, il faut vraiment qu'on se prenne par la main, c'est une œuvre de longue haleine. Nous avons des diplomates mais pas de corps diplomatique, nous avons des Ambassadeurs mais nous n'avons pas la profession de diplomate, cela n'existe pas à Monaco. Donc, j'ai décidé qu'à partir de cette année, nous destinerions un garçon ou une fille du vivier, chaque année – évidemment en fonction du souhait qui sera exprimé – pour le former dans le corps diplomatique et je pense que cette personne, jeune Monégasque recrutée après ses études supérieures, choisissant le corps diplomatique, pourra faire une vraie carrière diplomatique avec une période de formation ; on l'enverra bien évidemment en stage, on l'enverra au Quai d'Orsay, on l'enverra à Bruxelles, on l'enverra à Strasbourg, on l'enverra faire une formation de quelques années. Je crois que si on fait l'investissement d'un jeune Monégasque tous les ans, dans dix ans, nous aurons un corps diplomatique et à ce moment-là, nous pourrions prétendre placer des gens dans les organisations internationales. C'est une décision qui est prise, je crois que c'est intéressant, mais c'est une œuvre de longue haleine ; il n'y aura pas de résultat tout

de suite mais à long terme, je crois que c'est nécessaire si Monaco veut avoir une existence diplomatique.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Monsieur GARDETTO, mais très brièvement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, c'est très bref, Monsieur le Président. Merci. Je suis d'accord avec ce que dit le Ministre d'Etat, je suis d'accord aussi avec ce que nous dit M. le Conseiller pour les Relations Extérieures. Je pense que les deux démarches ne sont pas incompatibles dans la mesure où toutes les organisations ne sont pas des organisations de diplomates. Il y a les organisations intergouvernementales, effectivement où l'on a besoin sans doute de diplomates et puis il y a d'autres types d'organisations. Ainsi par exemple y avait-il un poste disponible à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, un poste de juriste qui, malheureusement, n'a pas pu être pourvu et qui était réservé à un Monégasque. Donc, je pense que c'est bien que l'on qu'on fasse la promotion de ces organisations auprès des jeunes et qu'on incite les Monégasques à s'expatrier dans les organisations internationales. Ceci m'amène également à joindre mon propos à celui de M. le Ministre d'Etat pour saluer la qualité de notre Juge monégasque à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Etant assez souvent à Strasbourg, j'entends beaucoup de choses dans les couloirs et j'avoue que les échos sont très positifs. On la compare aux meilleurs magistrats en fonction à la Cour, c'est donc un élément de grande fierté pour nous, en particulier nous, Conseillers Nationaux, qui avons si ardemment soutenu sa candidature.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, je regrette que M. LICARI soit parti, parce que je voulais féliciter le Gouvernement, malheureusement il n'est plus là pour m'écouter...

(Rires).

... donc en fait, je l'ai déjà dit en séance privée, je voulais le répéter en séance publique, il faut féliciter le Gouvernement et entre autre la Coopération parce que lorsque nous voyageons en délégation à l'étranger, nous avons de très bons échos sur les actions menées par Monaco à l'étranger. On a toujours eu des retours dans des pays qui ont été amenés à accepter le soutien de Monaco et on a toujours eu de très bons échos à ce niveau-là. Ce matin encore, j'ai assisté à une réunion de plusieurs O.N.G. monégasques parce qu'on a un tissu très riche d'O.N.G. à Monaco qui lui aussi est très

dynamique. Vous aurez donc certainement des projets, mais je ne peux pas vous en parler maintenant, mais qui vont sortir et ces O.N.G. comptent sur le soutien aussi du Gouvernement pour pouvoir mener à bien ces projets.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent le Vice-Président Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je confirme tout ce qui a été dit de favorable en ce qui concerne Mme BERRO-LEFEVRE, qui vraiment représente d'une manière exceptionnelle Monaco. Je voudrais donner une information au Gouvernement qui ne l'a peut-être pas eue encore : il y a eu au mois de juin et récemment de nouveau, un débat sur le Budget du Conseil de l'Europe parce que, là aussi, il y a des problèmes budgétaires à régler. Il y a une évolution qui doit être faite : en effet, lorsque Monaco est entré au Conseil de l'Europe, Monaco n'avait pas de P.I.B., donc on avait fait un calcul pour établir le montant de sa contribution. Mais une recommandation a été votée qui va passer en Conseil des Ministres, donc ça va prendre un peu de temps, mais il serait bon d'anticiper par rapport à l'image de Monaco. Il faut savoir que la cotisation de Monaco au Conseil de l'Europe est inférieure au salaire que reçoit Mme BERRO-LEFEVRE. Il y a d'autres pays concernés, nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Ce projet de recommandation – recommandation qui a été adoptée – préconise que la cotisation couvre au moins les frais du juge national, ce qui semble peut-être logique et nous éviterait d'avoir quelques remarques désobligeantes comme celles que nous avons eues, comme quoi la cotisation de Monaco, ce n'est même pas la moitié du prix d'une voiture. Voilà. Donc, peut-être si le Gouvernement peut anticiper, ce serait bien pour notre image. Oui, en tant que contribution volontaire...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il est d'usage pour certains pays de faire des contributions volontaires. Le Liechtenstein le fait, et la France a, elle, donné 800.000 € aussi à titre de contribution volontaire.

M. Bernard MARQUET.- Nous, je crois que notre cotisation est de l'ordre de 70.000 €.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, moins, beaucoup moins, quelques milliers d'euros.

M. le Président.- Merci Messieurs. Nous écoutons à présent, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

D'abord, Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour toutes ces précisions qui vont dans le bon sens puisqu'on peut espérer qu'en 2015, Monaco aura rempli ses engagements pour l'aide au développement.

Monsieur le Ministre, c'est une question qui s'adresse à vous, déjà posée, il y a un an, et que je vous reformule.

Lors d'une récente réunion de l'U.I.P. (Union Interparlementaire), dans les délibérés, il y a une recommandation qui demande au Gouvernement, lorsqu'il se déplace dans certaines conférences, d'emmener également un parlementaire. Cette question, je vous l'ai posée, il y a un an, et vous m'aviez dit que vous regarderiez cela au cas par cas. Alors je vous la repose ce soir, d'autant que, en décembre, vers la fin du mois, le Gouvernement participera à une conférence internationale sur l'après-Kyoto. Je vous demande donc : seriez-vous prêt à accepter qu'un parlementaire accompagne la délégation gouvernementale suivant en cela les recommandations formulées à l'U.I.P. ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous répondre simplement que, vous le savez, les relations internationales, c'est directement la compétence du Prince, donc il appartient au Prince, au cas par cas, et Il le fait d'ailleurs puisque je crois qu'on a inauguré ensemble avec votre Président, le Consulat Général à Londres, il y a quelques jours. Donc, je ne peux pas vous faire une réponse générale, mais je vous dis qu'au cas par cas, il appartient au Prince de décider qui l'accompagne dans ses déplacements.

Vous visez, je pense, le cas de Bali ?

M. Claude CELLARIO.- Oui, Bali c'est l'après-Kyoto, une conférence.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je le sais, mais on a privé de Bali le Conseiller de Gouvernement, qui est en charge de l'environnement, en lui disant qu'il ne pouvait pas s'absenter pendant les séances budgétaires au Conseil National...

(Rires).

M. le Président.- Alors, cette recommandation vaut également pour les Conseillers Nationaux !

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Donc, Monaco sera représenté par notre Ambassadeur à Paris.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, je comprends la réponse que vous avez faite mais si je renouvelle ma question, c'est avec l'espoir qu'un jour, vous prendrez à votre compte cette recommandation et qu'il y aura un Elu qui pourra se déplacer avec la délégation gouvernementale.

M. le Président.- Merci. Je voudrais juste un instant souligner l'avancée importante que représente l'ouverture de ce Consulat Général à Londres. Je me rappelle par exemple des débats que nous avons eus ici, il y a une vingtaine d'années, pour souligner, notamment, – le Dr MOUROU y tenait beaucoup à cette ouverture, mais beaucoup d'autres Elus aussi – tout l'intérêt d'une Ambassade ou d'une représentation professionnelle diplomatique à Londres, dans cette grande capitale d'Europe. C'était une lacune dans notre représentation diplomatique. Donc, elle est désormais comblée et remarquablement bien et il faut rendre hommage à Mme le Consul Général Evelyne GENTA qui a choisi très judicieusement le site du Consulat Général, donc de la Maison de Monaco, qui est en plein cœur du quartier des

Ambassades, donc en plein cœur du centre de Londres, tout à côté d'une Ambassade extrêmement bien gardée, je pense que nous n'aurons pas de gros problème de sécurité pour notre Consulat Général, parce que nous sommes à quelques mètres de l'Ambassade des Etats-Unis ! Notre Consulat Général est vraiment dans un endroit remarquablement bien placé.

J'ai pu voir aussi avec combien de dynamisme et d'enthousiasme, les équipes du Consulat Général, autour de Mme GENTA, vont nous représenter à Londres, c'est une bonne chose de faite pour la représentation de Monaco dans cette grande capitale. Je tenais à ne pas laisser passer cette ligne sans le souligner.

Est-ce qu'il y a encore d'autres interventions sur les Relations Extérieures ?

S'il n'y en a plus, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	455.000
316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	92.000
	-	<u>363.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	<u>85.000</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Juste une petite intervention concernant la lutte contre le bruit dont on a beaucoup parlé dans la discussion générale. Je pense qu'il y a une mesure qui, elle, est relativement simple à mettre en œuvre, c'est de demander à la Sûreté Publique de bien vouloir renforcer ses contrôles, notamment nocturnes, au moment où évidemment le bruit est plus sensible pour la population qui veut dormir et se reposer, donc de renforcer le contrôle de notre police la nuit, contrôler les

autos et les motos qui manifestement pour certaines ne respectent pas les normes sonores autorisées. Je pense qu'il y a relativement peu de contrevenants, mais malheureusement, il en suffit d'un pour empêcher tout un quartier de se reposer. Donc, je pense qu'on pourrait, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, si Monsieur le Ministre d'Etat est d'accord, demander une vigilance particulière pendant un certain temps et être sévère vis-à-vis de ceux qui empêchent les habitants de la

Principauté de dormir et ne pas hésiter, effectivement, à sévir, à appliquer la loi et les règles dans la plus stricte rigueur.

Est-ce que nous pouvons compter, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, sur votre bienveillance en ce domaine ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, tout à fait.

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 96.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 284.000

M. le Président.- Deux interventions. Mme BOCCONE-PAGÈS et ensuite M. SPILLOTIS-SAQUET.

Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai vu, effectivement, un communiqué du Centre de Presse aujourd'hui sur la Sûreté Publique qui intensifie les contrôles de vitesse. C'est bien, c'est une bonne mesure et je voudrais demander à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, s'il était possible d'effectuer les mêmes contrôles au niveau de l'alcool, notamment à la sortie des discothèques, en fin de semaine surtout. Je pense qu'il est urgent d'intervenir et de faire des contrôles vraiment ciblés à des heures ciblées. Nous devons nous soucier de ce phénomène qui s'intensifie. J'ai peur pour nos jeunes sur les routes.

Merci.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Peut-être, à ce sujet, Monsieur le Président, pourrait-on distribuer des alcootests afin que les jeunes se testent eux-mêmes, ce qui éviterait peut-être le côté un peu trop agressif de voir un policier imposer le test d'autorité ? Inciter les gens à

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le Département de l'Intérieur ?

S'il n'y en a plus, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

s'autotester pour qu'ils diagnostiquent s'ils sont en état de conduire ou pas. Ça se fait dans certains pays.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vous dirais tout simplement qu'en ce qui concerne les contrôles d'alcoolémie, il y en a quotidiennement en Principauté de Monaco et tout particulièrement, d'ailleurs, le vendredi soir et le samedi soir. Malheureusement, un certain nombre de contrôles s'avère positif.

Pour le reste, je crois qu'effectivement, dans certains pays, il existe une distribution d'alcootests gratuits ; c'est une question qui est à étudier attentivement, sachant aussi, Monsieur GARDETTO, que dans certains pays, ce type de distribution a amené l'effet inverse à celui recherché, c'est-à-dire que certains ont imaginé faire un « concours » pour savoir qui a le taux le plus élevé...

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Oui, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Conseiller, à l'occasion de la réunion de la Commission Plénière d'Etude que nous avons eue sur la Police, au mois de mai, nous avons évoqué la situation du fonctionnaire en charge de l'intelligence économique qui devait former un jeune Monégasque pour lui succéder. Vous nous aviez dit à l'époque qu'il y avait eu un recrutement interne et qu'un jeune Monégasque était en formation. Or, j'apprends aujourd'hui qu'il y a eu un appel à candidatures et que la barre a été mise au niveau des Commandants. Alors, quel est ce changement d'orientation et que s'est-il passé avec ce jeune Monégasque qui a été recruté au mois de mai ?

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Et bien cela n'a pas marché ! Il n'a pas souhaité poursuivre. Donc un appel à candidatures est lancé et j'ai toutes raisons de penser, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, que la personne susceptible d'être recrutée sur ce poste, pourrait être de nationalité monégasque.

M. le Président.- Merci.

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 23 – THEATRE DES VARIETES

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 6.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 16.000

M. le Président.- Est-ce que la Présidente de la Commission de la Culture souhaite intervenir ? Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une courte intervention qui est aussi en rapport avec la ligne budgétaire précédente. Je m'interrogeais, étant donné que la Salle des Variétés est extrêmement utilisée par diverses associations, je me demandais si le Gouvernement ne pouvait pas se pencher sur l'idée de remettre au goût du jour la salle du C.R.I. située face à celle du Théâtre Princesse Grace. Ce Centre de Rencontres Internationales peut offrir des possibilités pour accueillir des représentations théâtrales, des conférences, des projections cinématographiques, à condition, bien sûr, de le rénover et de l'équiper en conséquence.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est à examiner. Je précise que le C.R.I. reçoit chaque année un certain nombre de manifestations, notamment, à l'occasion du Festival du Cirque. Votre proposition est à étudier.

Mme Michèle DITLOT.- Je pense quand même que son utilisation est extrêmement sporadique dans l'année.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Tout à fait.

Mme Michèle DITLOT.- Merci.

M. le Président.- Merci de veiller à une meilleure utilisation de cette salle. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>61.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	29.000
-----------------------------------	---	--------

327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	<u>13.000</u>
--	---	---------------

	+	<u>42.000</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Tous mes Collègues sont étonnés de ne pas me voir parler, donc je parle...

Au niveau de la loi sur l'éducation, Monsieur le Conseiller, qu'est-ce que vous avez fait pour nos enfants handicapés dans les établissements scolaires ? C'était bref, vous l'avez remarqué.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, effectivement. Ce que je vous répondrai, c'est que vous semblez penser que les mesures prises pour l'intégration des enfants handicapés dans les écoles de la Principauté datent de la loi sur l'éducation. La loi sur l'éducation, que vous avez effectivement votée il y a quelques semaines, apporte des possibilités supplémentaires mais en réalité, l'accueil des enfants handicapés en Principauté, s'effectue depuis de nombreuses années et dans des conditions, vous le savez, tout à fait satisfaisantes, avec une implication et un dévouement des personnels de l'Education Nationale – vous êtes vous-même, Madame, enseignante à la

Direction de l'Education Nationale – vous le savez donc mieux que quiconque. Alors – et vous le savez puisque je vous ai répondu, ou plutôt, j'ai répondu au Président du Conseil National, il y a quelques jours, par écrit sur ce sujet – la loi de 1967 prévoyait déjà un certain nombre de dispositions ; elle était appliquée. Je peux vous dire qu'aujourd'hui cinq enfants bénéficient d'un enseignement en maternelle avec la mise à disposition d'un enseignant d'intégration individuelle.

Je voudrais également vous rappeler qu'en ce qui concerne les aménagements qui ont été réalisés en Principauté de Monaco, on peut citer un certain nombre de travaux récents et donc d'aménagements effectifs : la matérialisation d'emplacements de stationnement dédiés à l'accueil des élèves présentant un handicap au Collège Charles III, ainsi qu'à l'école des Révoires, l'aménagement à l'école des Révoires de toilettes pour handicapés, les nouveaux bâtiments du Centre de Loisirs et du Centre d'Hébergement du Devens tiennent compte des problèmes rencontrés par les handicapés qui, par conséquent, bénéficient d'aménagements qui sont aux normes. Je voudrais aussi vous signaler que pour l'accueil au Collège d'élèves handicapés, des installations ont été prévues : l'aménagement d'une salle pour les séances de kinésithérapie, un bureau spécial compatible avec les fauteuils, la mise à disposition d'un ordinateur avec un

logiciel adéquat, un protocole de restauration particulier, le transport en taxi. Bref, un certain nombre de mesures ont été prises, à la fois au niveau des aménagements et bien entendu au niveau de l'accompagnement pédagogique. Je voudrais également vous dire qu'un poste d'aide-soignant a été créé pour l'année 2006/2007, afin de permettre l'intégration en Principauté d'un élève myopathe en classe traditionnelle ; un second poste d'aide-soignant a été prévu et pourvu à la rentrée 2007/2008 pour accueillir un deuxième enfant handicapé. Voici donc un certain nombre d'éléments positifs qui ont été apportés.

Je dois enfin rappeler que j'ai pu lire dans la presse, il y a quelques semaines, que vous sembliez indiquer qu'une dizaine d'enfants handicapés n'était pas accueillie dans des conditions satisfaisantes en Principauté de Monaco ; je vous redis que je suis tout prêt à recueillir les noms de ces enfants et leurs coordonnées pour que nous les fassions bénéficier des dispositions toutes particulières que nous mettons en place pour les enfants handicapés. Mais je dois dire qu'à ce jour, je n'ai pas connaissance de cette dizaine de cas auxquels vous avez fait allusion.

M. le Président.- Je voudrais profiter de ces interventions pour rendre un hommage appuyé au personnel dont le dévouement est exemplaire parce que c'est un travail extrêmement sensible et difficile, tant de l'Education Nationale que de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et du Centre Hospitalier Princesse Grace, pour les personnels spécialisés qui font un travail quotidien remarquable pour les enfants handicapés en Principauté. C'est vrai qu'on a toujours tendance dans les débats à pointer ce qu'il faudrait améliorer ; ça nous fait aussi très plaisir, lorsqu'on en a l'occasion, de pointer les choses qui se passent bien et de rendre hommage à ceux qui le méritent. Donc je suis content d'avoir eu l'occasion de le faire ce soir, pour ceux qui travaillent dans ce type de fonction, ô combien difficile et sensible, au contact de l'intégration des enfants handicapés et des handicapés en général.

J'avais une question sur les handicapés mais qui n'est pas forcément liée à l'éducation et je pense qu'il vaut mieux la poser dans la foulée. Il y a une demande forte par rapport aux transports : il y a des villes modèles, des villes pilotes qui ont mis en place des minibus, un transport particulier et c'est vrai que c'est très compliqué d'adapter les transports en commun, tous les transports en commun, à tous les types, tous les profils de handicapés. C'était une piste d'adapter par exemple tous les bus de la Compagnie des Autobus, mais lorsqu'on voit la difficulté de ces adaptations, leur coût, peut-être aussi le fait que les handicapés sont différents, ce n'est pas simple d'avoir des bus partagés pour tous les publics. Ne

pourrions-nous pas prendre exemple sur ces villes modèles qui ont mis en place en fait un transport spécialisé, par exemple un petit autobus qui répond à la demande du transport des handicapés, et à leur demande seulement, en fonction de leurs besoins et qui leur est complètement et à cent pour cent destiné, une sorte de taxi-bus gratuit pour les handicapés ?

Je voulais profiter de ce débat pour faire le point ; je vois M. GARDETTO qui souhaite compléter mon intervention...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne peux pas résister, Monsieur le Président, parce que ce que vous venez de dire recoupe ce que j'ai dit lors de la réunion que nous avons tenue avec M. le Conseiller pour les Affaires Sociales, il y a quelques jours, le 4 octobre, sur le bilan d'étape de la politique en matière de handicap ; nous avons abordé divers sujets. Ce qui en est ressorti c'est qu'il existe – je vais faire plaisir à Bernard MARQUET – il existe un plan d'action pour les handicapés du Conseil de l'Europe que nous avons abordé avec M. le Conseiller et nous avons convenu que les 15 lignes prioritaires de ce plan pourraient animer l'action du Gouvernement pour que celle-ci ait une meilleure lisibilité. Parmi ces lignes, figure bien évidemment le transport et j'ai soumis deux suggestions, Monsieur le Président, parce qu'en voyageant, on voit des choses comme par exemple des bus qui ont des plates-formes qui se rabattent et des espaces particuliers dans les bus réservés pour les fauteuils. J'ai remis des photos de ces dispositifs à M. le Conseiller, ainsi que des dispositifs podo-tactiles, pour les personnes malvoyantes, qui vont jusque dans les stations de métro et jusqu'aux abords des trottoirs pour leur permettre de se repérer. Ce sont deux aménagements typiques qui concernent les transports et le sujet que vous venez d'évoquer, Monsieur le Président. Je souhaitais compléter ce propos par cette remarque mais j'accueillerai avec grand plaisir les précisions qui nous seront données par M. le Conseiller pour l'Equipement.

M. le Président.- Pour l'instant, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé souhaite vous répondre, mais avant, Monsieur le Ministre d'Etat veut intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement pour dire que c'est une très bonne suggestion, il faut qu'on l'étudie, mais je pense que c'est une très bonne suggestion. Je sais que ça existe dans certains endroits et c'est extrêmement utile pour les handicapés. On va réfléchir pour vous faire des propositions en la matière.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociale et la Santé.- Ce qu'on peut dire c'est que ça existe même à Monaco, puisqu'il y a déjà trois bus, sur les lignes une et deux : on vous a indiqué qu'ils sont aménagés pour accueillir des personnes en fauteuil, alors avec des problèmes aujourd'hui qui ne sont pas encore résolus, notamment, de hauteur ou de largeur de trottoirs qui peuvent, pour certains arrêts, poser des difficultés. Je pense que c'est un problème qui sera vu par M. GALTIER en relation avec le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; s'agissant de la suggestion de mettre à disposition un minibus, vous savez que nous allons avoir un minibus, financé par l'Ordre de Malte pour le Centre Albert II – Speranza et on devrait profiter des périodes de non utilisation de ce minibus pour le mettre justement à la disposition des personnes handicapés. Ce serait un service à la demande qui permettra de répondre en partie aux problèmes que vous évoquiez tout à l'heure.

M. le Président.- Merci pour cette bonne nouvelle, mais à partir de quand ?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociale et la Santé.- Il faut encore ajouter que, s'agissant du renouvellement du matériel roulant de la Compagnie des Autobus de Monaco, j'ai cru comprendre, mais là, je parle sous le contrôle de M. CALCAGNO, qu'il y a la volonté de renouveler ce matériel en tenant compte des problèmes d'accessibilité.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller ; vous pouvez nous donner une date pour le minibus à la disposition des handicapés ?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociale et la Santé.- C'est imminent, c'est dans les semaines qui viennent, que ce bus devrait être mis en service.

M. le Président.- Dans les prochaines semaines. Merci.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociale et la Santé.- Simplement un complément : il est évident qu'ensuite, il va falloir organiser ce système, le faire connaître, etc... ce qui risque de nécessiter quelques délais mais qui seront courts.

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Il y a eu un reportage sur FR3 sur les essais du tram et ils s'aperçoivent que malheureusement ils n'ont pas pensé à ce problème de handicap ou de hauteur des trottoirs qu'il peut y avoir chez nous, et certains handicapés ne peuvent pas monter dans le tram.

Une question que nous n'avons pas évoquée lors de la dernière réunion : les handicapés peuvent aussi éventuellement faire des voyages de ville en ville sur la Côte d'Azur et justement ils disaient que toutes les gares des Alpes-Maritimes ne sont pas équipées pour que les handicapés puissent entrer plus facilement dans les trains. Est-ce que la gare de Monaco est équipée, est-ce que les futures rames TER sont équipées ?

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO, vous pouvez juste nous dire un mot ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Ce que je peux vous indiquer, c'est que c'est une bataille au quotidien et je suis vraiment intimement convaincu qu'il faut que les transports soient accessibles aux handicapés, nous faisons des efforts constants. Les autobus accessibles, avec des plates-formes, Monsieur GARDETTO, en regardant bien, à Monaco, il y en a quelques-uns qui sont en test. Malheureusement, ça se casse, ça ne marche pas très bien, il y a des systèmes qui sont un peu plus faciles et prometteurs : les autobus qui s'agenouillent, ils ne sont pas accessibles donc uniquement pour les handicapés. Mais vous avez vu également toutes les entrées charretières, nous sommes en train de mettre en place un travail d'aménagement tout à fait complet, exhaustif pour permettre aux fauteuils roulants de pouvoir se déplacer sur les trottoirs. M. CELLARIO me fait des signes, dernièrement elles avaient trois centimètres de hauteur, maintenant on les fait vraiment au ras du sol pour permettre un accès plus facile. Donc, le transport à la demande est certainement une solution, parce que les handicapés ne pourront pas accéder aux transports en autobus, à tous les arrêts d'autobus, ça c'est impossible, mais je crois que le transport à la demande doit être mis en place.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président. Peut-être, si les autobus monégasques à plates-formes ne sont pas très fiables, devrais-je soumettre à Monsieur le Conseiller les modèles que j'ai vu fonctionner aux États-Unis et qui fonctionnent parfaitement, on pourrait peut-être en importer en Principauté ?

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je pense, que ce problème de handicap, on en parle depuis longtemps et je suis persuadé que tant que tous les Membres du Gouvernement, tous les Conseillers Nationaux ne passeront pas une journée en chaise roulante, on n'avancera pas. Donc, je vous propose d'organiser ça.

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Je ne vais pas faire l'inventaire ce soir, mais je voulais juste illustrer un peu le problème. Par exemple, vous avez un endroit où il y a beaucoup de touristes qui sont débarqués, c'est-à-dire à l'entrée du tunnel sous le Monte-Carlo Star où il y a des bus en quantité non négligeable qui arrivent, et en fait si un handicapé prend les ascenseurs publics qui sont là, il se retrouve sur les Terrasses pour aller à la place du Casino qui est quand même un des endroits les plus visités de notre pays, et malheureusement donc il se retrouve sur les Terrasses, à un niveau inférieur, face à un escalier, alors que si l'ascenseur montait un étage de plus, il pourrait accéder directement à la place du Casino.

Donc, on peut faire dix mille inventaires comme ça dans Monaco, mais ce sont des choses peut-être

relativement faciles puisqu'il suffit de rehausser d'un étage un ascenseur, et ça n'existe pas.

M. le Président.- Parmi les avancées déjà obtenues, et celle-là est capitale, il y a la création de ce poste de coordinateur aux problèmes des handicapés. Je ne doute pas qu'il est en train – vous avez eu des rapports d'étape – d'étudier de manière globale tous les problèmes dont on vient à peine ce soir d'effleurer la quantité et ce que l'on peut demander au Ministre d'Etat, c'est évidemment, comme dans tous les autres domaines, que ces rapports du Coordinateur aux personnes handicapées soient suivis de mesures et de décisions concrètes parce qu'il n'y aurait rien de plus frustrant pour toutes les personnes handicapées que de ne pas avoir, bien évidemment, les résultats concrets qui doivent suivre. Donc, Monsieur le Ministre d'Etat, compte tenu de la sensibilité de cette question, nous comptons sur vous aussi pour traduire en mesure et en acte les nombreuses recommandations que le Coordinateur, M. GALTIER, a déjà commencé à rédiger et à faire.

Si vous voulez bien, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 41.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 53.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 38.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 18.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 108.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 147.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 35 – EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE BOSIO

335.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 29.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE

340.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 10.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 54.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS
STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II + 375.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 48 – FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 131.000

348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL + 15.000

+ 146.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 49 – AUDITORIUM RAINIER III

349.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 33.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-***D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 60.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite intervenir.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour demander que dans le droit fil de l'intervention, de la réponse de Monsieur le Ministre à mon rapport, on puisse avoir peut-être les résultats de l'examen que vous avez demandé à cette société extérieure sur les opportunités de gestion du Fonds de Réserve.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, le Ministre d'Etat l'a dit. Lorsque ces résultats nous seront parvenus, que nous les aurons regardés, on en fera part devant la Commission de Placement de Fonds, bien évidemment, puisque ça concerne, en lien direct le Placement de Fonds.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Vous avez une idée de la date ?**M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Prochainement.**M. le Président.-** Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais – excusez-moi, Monsieur LICARI – remercier le Gouvernement, qui nous a finalement cette année, envoyé les documents en format informatique, ce qui nous permet de gagner beaucoup de temps lors de l'étude et d'après ce que je sais, qui permet aussi, aux Services du Gouvernement de mieux travailler. Merci beaucoup.

M. le Président.- Moi je voudrais faire une intervention sur le service des taxis. J'aurais pu la faire au Département de l'Intérieur, mais comme elle a plus une connotation financière, je l'ai conservée pour le Département des Finances, dans la mesure où vous avez tous les deux, les deux Départements, une autorité sur les taxis.

Pour rappeler, et nous en avons parlé au Budget Primitif aussi, que malgré le professionnalisme de la grande majorité des taxis, on a pu constater certains problèmes dans ce service public à Monaco, qui est important pour la population, bien sûr, mais aussi pour le tourisme, pour les congressistes et les visiteurs de notre pays. Alors, un certain nombre de mesures ont commencé d'être prises pour améliorer le service public des taxis à Monaco : il y a eu d'abord l'attribution d'une dizaine de nouvelles licences sur environ deux ans, ensuite il y a eu la mise en place d'un meilleur système de télécommunication entre les taxis et la clientèle. Donc, je voudrais, Monsieur le Conseiller, que vous puissiez nous confirmer, que le système SAPHELEC permet en fait, d'abord de communiquer plus vite avec le taxi le plus proche de la demande, donc d'améliorer le temps de réponse du taxi par rapport à l'appel du client, mais aussi de savoir qui est appelé pour éviter que, malheureusement, une petite minorité confirme la prise de l'appel et en fait ne se rende jamais à la course. Nous

avons reçu, j'en avais déjà parlé, quelques lettres, par exemple, d'une personne âgée qui attendait un taxi pour aller au C.H.P.G., qui ne l'a jamais vu arriver et, dans l'ancien système, on ne savait pas qui ne respectait pas l'engagement de la course auprès du client.

Alors, je voudrais vous demander, Monsieur TONELLI, si vous pouvez nous confirmer que le coût assez lourd de ce système d'amélioration de ce service public sera bien pris en charge par le Gouvernement et non pas par les taxis, par les professionnels ? Est-ce que vous pouvez aussi nous indiquer, quand vous pourrez faire gérer depuis Monaco les appels de la clientèle ? Car on me rapporte un certain nombre d'anecdotes croustillantes, sachant que les opératrices actuellement se trouvent dans une ville des Alpes-Maritimes assez éloignée de Monaco, et que ces appels sont manifestement gérés par des gens qui ne connaissent pas Monaco, qui ne connaissent pas les quartiers de Monaco. Petite anecdote parmi d'autres : un Monégasque demande un taxi devant le Petit Quartier du Palais et l'opératrice s'est fait répéter cinq fois où était le Petit Quartier de Monaco, parce qu'elle n'avait pas sur le plan un Petit Quartier... Est-ce qu'il y avait un Grand Quartier ? Ou un Petit Quartier ? Pour dire que la connaissance de Monaco et sans doute le fait d'y vivre ou, au moins, d'y travailler, est une condition utile à la qualité de réponse des opératrices aux demandes de taxis. Donc, êtes-vous d'accord et quand pourrez-vous faire gérer depuis la Principauté de Monaco, les appels pour les taxis monégasques ?

Enfin, il y a un problème que ce système a généré, c'est le coût de l'appel. Avant, c'était un appel téléphonique simple, aujourd'hui c'est 55 ou 56 centimes d'euros. Ne pensez-vous pas, notamment pour des professionnels réguliers, je pense aux restaurants, etc... qu'il y a quand même là une prise en charge d'un coût qui semble assez élevé pour les clients. N'y a-t-il pas moyen de ramener l'appel des taxis à un tarif qui soit proche d'un appel téléphonique normal ?

Voilà ce que je souhaitais vous demander, Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Alors, il y a trois points, Monsieur le Président. Le premier point, c'est effectivement : qu'est-ce que SAPHELEC ? SAPHELEC, c'est principalement un système de positionnement des taxis, c'est-à-dire que le système repère les taxis et donc, sait déterminer celui qui est le plus près de l'appel pour la course, et donc invite le taxi le plus proche à se rendre sur le lieu de l'appel. Aujourd'hui, c'est l'Association des Taxis qui a décidé de se doter de cet instrument, de cet outil et donc qui le prend en charge. Il se trouve qu'une

partie des taxis n'a pas accepté jusque-là de se rallier à ce système. Je consulte actuellement à ce sujet, je verrai encore le 24 octobre prochain les personnes qui ont refusé de s'y rallier et effectivement, le Gouvernement envisage de faire prendre en charge ce système, ce qui pourrait être le cas dans la mesure où l'ensemble des taxis, bien évidemment, serait doté du système. On ne va pas prendre en charge le système s'il n'est pas distribué à l'ensemble des taxis. Ça c'est le premier point.

Le second point concerne donc la question des personnes qui répondent au téléphone, c'est vrai qu'au début, les gens qui répondaient n'étaient pas au courant de la Principauté. Je crois qu'il faut voir deux choses. D'une part, compte tenu de l'ampleur de l'activité des taxis à Monaco et quel que soit l'endroit où le centre d'appel sera situé, il y aura de toute façon six à huit personnes qui seront dédiées à Monaco, donc nécessairement ces personnes, qu'elles soient à Sophia Antipolis ou à Monaco, ne connaîtront que Monaco. La seconde chose qu'il faut dire aussi, c'est que c'est un système informatique qui s'enrichit au fur et à mesure des demandes que font les gens, c'est-à-dire qu'au début, ils auront du mal à connaître les Petits Quartiers, savoir où est le Roqueville, savoir où est l'Herculis, au fur et à mesure toutes ces données sont entrées dans l'ordinateur, ce qui fait qu'au bout d'un certain temps, la machine pallie un bon nombre de situations par rapport à la situation des opératrices.

Le troisième point, c'est la question du coût de l'appel. Alors là, je dirai que si l'Etat reprend à son compte, c'est ce qu'on envisage, la totalité du système, bien évidemment, il baissera le coût de l'appel en question.

Cela étant, dans la situation actuelle, il y a déjà une amélioration que va être apportée dans les semaines qui viennent, c'est que, pour les grands utilisateurs, je pense aux restaurants, aux hôtels, il y a un moyen de se connecter au système avec un système informatique et donc par ce biais-là, on éviterait, en partie en tout cas, la surtaxe. Mais mon objectif personnellement, c'est effectivement d'arriver à faire récupérer le système par l'Etat et donc une des conséquences secondaires va être effectivement de baisser le prix des communications de ces appels.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, pour cette bonne nouvelle, mais alors, dites-moi quand ? Parce que vous voyez, cela fait partie de cette remarque générale, on est souvent sur des déclarations d'intention, mais on n'a pas un calendrier, on n'a pas parfois le détail ; là on a eu le détail et je vous en remercie, mais le calendrier alors ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pour le calendrier, je vous l'ai dit, je consulte. Je vois encore la semaine prochaine toutes les personnes qui, jusqu'à maintenant, ont refusé de se rallier au système et donc en fonction de cette consultation, je pourrai vous dire, sans doute, lors des discussions au Budget Primitif, quel sera le calendrier précis de cette opération. Dans mon esprit, l'intérêt de Monaco, et vous l'avez dit au début Monsieur le Président, c'est d'avoir un système de taxis qui soit performant et efficace. C'est essentiel pour le tourisme, surtout pour le tourisme d'affaires qui est quand même un des piliers de notre économie et pour ce tourisme d'affaires, il est impératif – c'est le premier contact que ces personnes ont avec Monaco – donc il est impératif que nos taxis soient de qualité, soient ponctuels. Donc bien évidemment, on attache la plus grande importance à cette question.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, de conserver aussi bien sûr un parc hôtelier important et en progrès au niveau du nombre des chambres d'hôtel, pour le tourisme d'affaires.

Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rappeler aux Membres du Gouvernement que lors de la dernière réunion du Comité du Tourisme, ce problème a été évoqué par les professionnels du tourisme qui, justement, se plaignent d'une seule voix pour dire qu'à la fin des congrès, il est très difficile pour les congressistes de trouver des taxis qui les ramènent à l'aéroport ou dans leurs différents hôtels, qu'ils soient en Principauté ou qu'ils soient à l'extérieur de la Principauté.

M. le Président.- Merci. La parole est à Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque vous avez abordé le sujet des taxis, étant un voyageur fréquent, j'ai l'occasion de prendre pas mal de taxis et, pour m'être entretenu avec plusieurs d'entre eux, je crois qu'il y a, en fait, besoin de normes pour organiser la profession. J'aimerais attirer l'attention du Gouvernement sur ce besoin normatif. Il y a plein de gens de bonne volonté qui travaillent dans ce métier, mais il faut mettre en place une démarche de coordination pour s'assurer que le service public soit

toujours assuré, car à certaines heures, il y a moins de taxis qui travaillent, à d'autres heures il y en a plus, trop parfois. Il faudrait s'assurer qu'il y ait des tours de rôle, que les vacances soient organisées de sorte qu'il y ait toujours un nombre suffisant de taxis en Principauté. Je pense que la puissance publique doit créer les règles et qu'un texte doit être préparé à cet effet.

M. Jean-Pierre LICARI.- Vous êtes pour une économie dirigée, Monsieur GARDETTO.

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je crois que nous y sommes déjà, Monsieur LICARI.

(Rires).

M. le Président.- Cela me rappelle le début de la séance publique ! Oui, c'est bien de se détendre un peu à vingt-trois heures.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre important ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot puisqu'on parle de pénurie de taxis : est-ce qu'il ne serait pas envisageable de permettre aux chauffeurs de taxis qui détiennent des licences, qui sont des travailleurs indépendants, d'embaucher une personne, ce qui permettrait, sans accroître les licences, d'avoir plus de taxis ? C'est-à-dire que le même taxi pourrait tourner et le jour et la nuit, mais avec deux personnes différentes, sans leur permettre d'embaucher non plus, plus d'une personne. Ce serait peut-être une solution pour les périodes de pointe.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est une piste que nous a suggérée l'Association des Taxis et que nous examinons aujourd'hui, effectivement ; ce n'est pas quelque chose qui est écarté, mais ce n'est pas non plus quelque chose qui soit déjà validé.

Pour répondre à M. GARDETTO, oui, effectivement, il faut arriver à donner des modes de fonctionnement aux taxis, c'est une profession de personnes quand même très indépendantes et qu'il est très difficile à contrôler.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Ministre d'Etat a une expertise en la matière en tant qu'ancien Préfet de Police de Paris, il nous l'avait annoncé d'ailleurs, je m'en souviens très bien...

M. le Ministre d'Etat.- C'est bien la raison pour laquelle je préfère ne pas intervenir dans ce débat...

(Rires).

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre, Département des Finances et de l'Economie.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 54 – ADMINISTRATION DES DOMAINES

354.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>10.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	97.000
-----------------------------------	---	--------

355.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>50.000</u>
--	---	---------------

-	<u>47.000</u>
---	---------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	94.000
-----------------------------------	---	--------

357.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>423.000</u>
--	---	----------------

+	<u>329.000</u>
---	----------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS.....	-	<u>27.500</u>
---------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Est-ce que le Cardiologue présent ce soir souhaite intervenir ? Après, très bien, sans doute sur le Département de la Santé, Monsieur le Cardiologue ? Très bien.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P..... - 208.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 21.000

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions ?

Alors, je voudrais simplement demander à Monsieur le Conseiller pour les Finances qu'il puisse nous confirmer que, dès les prochaines attributions de logements du mois de janvier, vous réserverez les logements les moins bien situés, dans les catégories d'appartements où il n'y a plus de pénurie – je pense aux F3 et aux F4, je pense aux rez-de-chaussée, je pense à des locaux sans lumière – non plus pour des logements mais pour des locaux à usage d'activité économique, professions libérales et bureaux. Est-ce que vous pourriez nous donner des indications sur le nombre de ces logements qui deviendront en fait des bureaux, car je vous confirme, on en avait parlé en séance privée, mais moi je vous confirme qu'il y a une demande forte, aussi, pour des locaux à usage de bureaux ou de professions libérales. Donc, on peut là faire d'une pierre deux coups : ne plus contraindre des familles monégasques à habiter dans des lieux qui sont vraiment sans lumière, sans vue, où il faut la lumière artificielle toute la journée, ce ne sont quand même pas les conditions idéales de qualité de vie que l'on veut pour nos compatriotes, et en même temps satisfaire la demande de sociétés et de professions libérales qui n'ont pas aujourd'hui les locaux nécessaires pour se développer.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Alors, Président, ma réponse est oui et pour être plus précis, pour ne pas rester dans des choses vagues, j'ai demandé à l'Administration des Domaines de trouver deux logements, parmi ceux qui sont les moins recherchés, deux logements dès les semaines qui viennent pour les mettre à l'affichage, donc en faire des locaux pour des activités économiques, dans les deux mois qui viennent. Donc dans les deux mois qui viennent, on aura déjà des propositions pour ces deux logements qui seront destinés à de l'activité économique.

M. le Président.- Mais vous nous aviez dit qu'au niveau des F3, sur les vingt-quatre F3 – c'est quand même un moment important – vingt-quatre F3 de trop par rapport aux demandeurs, c'était le 27 août et sur ces vingt-quatre F3 de trop, il y en avait, je crois, une bonne dizaine qui allaient être attribués en tant que locaux à usage économique. Alors, pourquoi ne pas les mettre maintenant sur le marché puisqu'ils ne seront plus attribués pour des logements ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je pense qu'il faut être vigilant quand même sur la destination de ces logements

parce qu'il y a malgré tout dans notre population de locataires, des jeunes qui peuvent être intéressés, ponctuellement, par un appartement qui sera mal situé ou avec une vue qui peut être assez limitée. Donc, il ne faut pas non plus se départir. En tout cas, décider de basculer tout ces appartements à un usage autre que des locations d'habitation, que lorsque nous serons vraiment persuadés qu'ils ne seront pas...

M. le Président.- ... Attendez, moi ce que je ne voudrais pas c'est qu'ils se perdent dans les méandres administratifs, ces logements, parce que je vous explique : le Directeur de l'Habitat, en votre présence, nous a dit que sur les vingt-quatre logements F3 supplémentaires par rapport aux demandes qui avaient toutes été satisfaites le 27 août, lors de la dernière Commission d'attribution, il n'y en a que quinze qui seraient remis dans l'attribution de janvier, parce que neuf avaient été jugés très mal situés et devant donc servir, comme nous l'avions demandé, à des locaux à usage économique. Moi ce que je ne voudrais pas, c'est que l'on mette ces neuf appartements dans un coin et qu'on les oublie, parce qu'on a un besoin économique et il faut le satisfaire. Ce serait vraiment dommage, après avoir laissé pendant de nombreux mois des appartements vides, parce qu'on ne voulait pas donner des clefs à des femmes enceintes, ça serait vraiment dommage maintenant de laisser des appartements vides, parce que certes, on ne les attribue plus pour des logements à juste titre – et on le souhaitait pour améliorer la qualité de vie des Monégasques – mais qu'on les laisse vides parce qu'on décide de ne rien en faire. Ça serait vraiment dommage. Moi je veux une explication, si on me dit qu'il y en a neuf, il faut les mettre tous dans le Journal Officiel et ne pas les garder vides pendant un an, deux ans ou je ne sais pas combien de temps, le temps qu'on réfléchisse !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je suis bien d'accord avec ça pour dire qu'il est hors de question que ces logements restent vides après l'attribution du mois de janvier prochain. Neuf, c'est effectivement ce qui a été dit par le Directeur de l'Habitat ; la logique veut que ces décisions soient prises par le Département et donc qu'elles soient vérifiées aussi par les Services qui ensuite gèrent les appartements. Il y a une vérification complémentaire à faire et à cette échéance, moi je vous assure qu'effectivement ces appartements ne resteront pas vides et ne seront pas oubliés dans un coin par un Service.

M. le Président.- Merci. M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite intervenir et ensuite Mme DITTLLOT.

Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque. Deux en deux mois, cela me paraît un peu long. Certes, on peut toujours espérer que quelqu'un de photophobe, qui ne supporte pas d'être à plus de dix centimètres de hauteur et qui craint le soleil puisse vouloir à tout prix vivre dans un appartement situé au rez-de-chaussée, qui n'a pas d'autre vue que le mur d'en face à dix centimètres, mais vous avouerez que l'on risque d'attendre longtemps avant qu'un tel cas se présente.

Raisonnablement, on sait tous que dans tous les immeubles, il y a un certain quota d'appartements qui sont, je ne dis pas inhabitables, je dis qui seraient nettement mieux destinés à un usage autre que l'habitation.

A partir du moment où nous sommes sortis du phénomène de la pénurie, autant proposer des appartements qui sont le plus habitables aux demandeurs. Une fois que cela se sait, les gens qui sont dans des appartements moins bien situés vont peut-être eux aussi également faire une demande et cela va permettre de dégager des appartements, parce qu'on a un besoin aigu de locaux commerciaux ou à usage économique. Et si c'est pour laisser, comme dans certains immeubles que je connais, des appartements « vides » pendant des années ou qui sur cinq ans sont occupés un mois par quelqu'un qui est dans une situation difficile et transitoire, ne croyez-vous pas qu'il serait plus judicieux de loger cette personne à l'hôtel et louer cette surface à quelqu'un qui va s'en servir pour développer une activité économique ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vous propose une chose, on va mettre ces deux logements dont je parlais, dans le mois qui vient, en location et lors de l'examen du projet de Budget Primitif, on fera un point pour le nombre de demandes que nous aurons eues pour louer ces appartements à vocation économique et en fonction de cela, nous verrons de notre côté pendant ce temps-là, la situation réelle des autres appartements qu'on envisageait de destiner à cette activité et en fonction de cela, je vous donnerai la situation exacte de ces autres appartements.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Alors, Monsieur le Conseiller, faites-en bien la publicité parce qu'il est évident que si personne ne le sait, personne n'en fera la demande.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On en fera toujours la publicité, j'invite tout le monde à lire le Journal de Monaco, parce que toutes les locations passent par le Journal de Monaco.

M. le Président.- Merci. Mme DITLOT a demandé la parole et ensuite M. BORDERO.

Madame DITLOT.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais que Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, nous reprecise quel est le nombre d'appartements qui sont et seront dédiés aux personnes handicapées dans les deux dernières attributions et dans la prochaine.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je ne comprends pas la question !

Les logements pour les personnes handicapées sont par construction !

Mme Michèle DITLOT.- Oui, dans les deux dernières attributions et dans l'attribution qui va avoir lieu en janvier, combien y aura-t-il au total d'appartements qui auront été dédiés aux personnes handicapées ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je ne sais pas répondre à la question, je n'ai pas la réponse là.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses... apparemment, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé a la réponse.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Apparemment, on devrait avoir deux appartements adaptés, prochainement livrés à Fontvieille et il y en a neuf qui sont attribués à ce jour.

M. le Président.- Deux sur Fontvieille donc.

Mme Michèle DITLOT.- Toutes les demandes ont-elles été satisfaites ?

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Oui, *a priori*, nous ne rencontrons pas de difficulté particulière, sachant que de toute façon, on est aussi en mesure de proposer des travaux d'adaptation ; il y a des lignes budgétaires qui sont prévues pour cela lorsque c'est nécessaire. C'est-à-dire l'on peut très bien attribuer un logement qui n'est pas à l'origine adapté et réaliser dans cet appartement les travaux qui sont nécessaires pour l'adapter.

M. le Président.- Merci. Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais exprimer une inquiétude sur le prix des appartements que vous allez mettre à la location pour les professionnels. Est-ce que ça va être 400 € par mètre carré et par an ou est-ce que ce sera modulé selon la situation, l'immeuble, etc... ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ce sera sûrement modulé selon la situation, l'immeuble et les conditions dans lesquelles nous les louerons, ce ne sera pas nécessairement 400 € le mètre carré.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Il faudra aussi peut-être ne pas s'étonner si les réponses n'affluent pas tout de suite parce que comme c'est quelque chose de nouveau, les gens, lorsqu'ils ont besoin de surface économique et qu'ils veulent développer une activité, il faut quand même qu'ils puissent préparer un dossier ; pour cela il faut un peu plus de temps que pour faire une demande de logement.

M. le Président.- Je voudrais, toujours sur la Direction de l'Habitat, faire encore une remarque. Je souhaiterais que Monsieur le Ministre d'Etat partage cette conviction, qui est la nôtre, que dans un pays modèle lorsqu'on fait un progrès, on le maintient pour l'avenir et on n'envisage pas de régresser dans le futur. Je veux dire qu'on a eu une divergence tout à l'heure lors du débat général sur l'avenir des logements pour les pères divorcés. Il a été sous-entendu que, pour le moment, on dispose de trois pièces ; donc pour le moment, on va donner à un parent divorcé ; ayant soit la garde alternée d'un enfant, soit au moins deux enfants avec des hébergements réguliers, un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires – et

c'est un grand progrès – une chambre pour cet enfant lorsqu'il est en garde alternée, ou pour ces enfants accueillis un week-end sur deux et pendant la moitié des vacances scolaires. Je ne vois pas comment on pourrait imaginer, alors que cette nouvelle politique du logement nous amène enfin à cette possibilité qui vise à la qualité de vie des parents divorcés et de leurs enfants, à partir de 2009, revenir à une situation où on imposerait à ces deux enfants, un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires, cela fait plusieurs mois dans l'année, de dormir dans un salon, à moins que le papa y aille lui et qu'il laisse ses enfants dormir dans sa chambre. Je vois très bien la logique technocratique, je vois la prudence, mais franchement, comment pouvez-vous soutenir devant l'opinion publique et devant les Elus des Monégasques des choses pareilles, dans un pays où le Prince nous a donné comme objectif d'être un pays modèle dans le monde ? Comment peut-on soutenir cela ? Alors, je veux croire que c'est une note technocratique rédigée par certains qui m'expliquaient depuis trois ans qu'il fallait que les femmes enceintes ne prennent pas l'appartement avant d'avoir accouché, mais franchement, Monsieur le Ministre d'Etat, je fais appel à votre sens politique et à votre bon sens tout court, je ne voudrais pas qu'on laisse entendre que nous allons régresser. Nous, nous voulons et j'espère que le Gouvernement Princier partage cette ambition, qu'on s'en tienne désormais à ce progrès, qu'on se donne donc les moyens dans les cinq ans qui viennent de construire les logements qu'il faudra, mais que l'on ne renvoie pas les enfants de parents divorcés dormir dans les salons régulièrement, ce n'est pas admissible, ce n'est pas l'ambition que nous avons pour Monaco.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je suis en train de me demander si nous ne sommes pas devant un faux débat. A savoir que, aujourd'hui, on décide parce qu'on en a la possibilité, on décide de donner cette pièce de plus au père divorcé, pour ses enfants. Cela a été décidé, la Commission l'a décidé, on ne l'a pas décidé pour une période déterminée, à ma connaissance, on le décide et on ne va pas ensuite mettre dehors ceux qui ont eu ces appartements. Je ne vois donc pas quel est votre problème... mais oui, enfin, moi je décide aujourd'hui, si dans cinq ans il y a une pénurie de logements, ce que je ne pense absolument pas, la Commission fera ce qu'elle veut. Donc, ce qui est décidé aujourd'hui, est décidé aujourd'hui et dans cinq ans, je ne serai pas là, donc je ne sais pas ce que fera la Commission, elle décidera ce qu'elle aura envie mais je crois qu'il ne faut pas dire, on reviendra en arrière, c'est du provisoire, etc... N'anticipons pas sur de faux problèmes, je crois qu'il ne

faut pas faire référence au temps, ce n'est pas une mesure provisoire, c'est une mesure décidée, même si on peut toujours revenir sur une mesure décidée, mais pour l'instant je ne vois pas pourquoi on reviendrait là-dessus.

M. le Président.- Mais justement, ce que nous ne voulons pas, c'est qu'on revienne dessus. Je vais à présent donner la parole à...

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais vous ne pouvez pas vous mettre à la place des gens en l'an 2050, moi je ne sais pas ce qui se passera.

M. le Président.- La parole est maintenant à Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, qui doit se sentir concernée par ce débat.

Mme Catherine FAUTRIER. – Merci, Monsieur le Président.

C'est plus en tant que Présidente des Droits de la Famille que des Droits de la Femme que je vais intervenir parce que je vous entends, Monsieur le Ministre : cette décision que vous avez prise aujourd'hui, on l'accueille vraiment de façon très positive parce qu'on sait le nombre de demandes qui sont pendantes sur ce sujet difficile que sont les familles de parents divorcés qui ont des enfants et qui ont des difficultés à recevoir justement les enfants chez eux, pendant les week-end et la moitié des vacances comme c'est souvent le cas. On assiste aujourd'hui, je dirais malheureusement, de plus en plus à cette situation, c'est un nouveau modèle familial qui arrive de plus en plus fréquemment, les familles sont recomposées, avec la garde partagée des enfants et l'on trouve de plus en plus de familles monoparentales. Donc, il faut prendre très sérieusement ces critères familiaux en considération, et non pas de manière temporaire, mais de manière pérenne, bel et bien de manière pérenne, afin que ces familles aient des droits au même titre que les autres et qu'on inscrive ces droits de façon définitive dans nos textes. Alors, évidemment, ces mesures, nous les accueillons tout à fait favorablement aujourd'hui, mais je pense qu'on va vous demander très prochainement – et je vous le demande d'ailleurs aujourd'hui – de prendre en considération ces nouveaux modèles familiaux qui, malheureusement, existent et qui sont de plus en plus nombreux. Ces gens ont le droit d'avoir des droits au même titre que des familles qui sont unies, qui ont la chance d'être unies et pour pouvoir accueillir dignement leurs enfants, il faut que ces personnes puissent bénéficier d'une pièce de plus dans leur appartement. Cela dit, il y a peut-être également d'autres pistes à envisager puisqu'on sait très

bien qu'on souffre d'une pénurie de logements qui maintenant est plus ou moins rétablie, plutôt plus que moins d'ailleurs et tant mieux ; mais on peut également envisager le fait de prendre en considération ces nouveaux modèles familiaux dans le cadre du versement de l'A.N.L., c'est aussi une piste qu'il va falloir explorer très sérieusement, puisque je vous dis encore une fois, de plus en plus, malheureusement, les familles aujourd'hui sont confrontées à ces situations. Donc, je vous demande de le prendre tout à fait au sérieux. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Mais bien sûr, Madame, on le prend tout à fait au sérieux et je vous dis simplement puisque c'est décidé, c'est décidé, il n'y a pas de problème, on le prend en compte et puis voilà. Simplement, je ne sais pas pourquoi d'un seul coup, vous me demandez de jurer que tous vos successeurs, jusqu'en l'an 2150, maintiendront les choses en l'état ; moi je vous dis à chaque heure suffit sa peine, c'est décidé.

Mme Catherine FAUTRIER.- On ne décidera pas pour eux, bien évidemment, mais il faudra l'inscrire.

Monsieur le Ministre d'Etat.- Mais, bien sûr, on ne va pas dire que c'est du provisoire ; on peut dire, c'est un nouveau critère.

M. le Président.- Eh bien voilà, Monsieur le Ministre, c'est parfait, c'est tout ce qu'on vous demandait et ce n'est pas tout à l'heure, ce que la note, effectivement technocratique qui a été lue, disait, mais le Journal Officiel fera foi. Donc, merci Monsieur le Ministre, on l'inscrit dans les critères et tant que les critères ne seront pas changés par d'autres, ça sera donc désormais la règle pour les parents divorcés. Merci beaucoup, c'est ce que nous souhaitions.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, sur le chapitre de l'Habitat ?

S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 63 – CONTROLE DES JEUX

363.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 10.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 11.000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 50.000

M. le Président.- Je donne la parole au Docteur Jean-François ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, ce chapitre, c'est une excuse ; en fait, ce serait plutôt au niveau « Conseiller de Gouvernement ». J'avais promis en séance privée que si on n'avait pas reçu le texte de loi sur le tabagisme passif, je lirai mon petit laïus, comme je le faisais à l'époque pour le policier en tenue au Collègue Charles III ; je progresse et je change de sujet et d'intérêt, c'est un sujet qui me touche encore plus que le policier en tenue...

(Rires).

Depuis 2003, Jean-Charles GARDETTO et moi-même avons commencé à demander une loi de protection contre le tabagisme passif. Après des refus répétés du précédent Ministre d'Etat, finalement un travail d'élaboration d'un projet de loi a été réalisé. Début juillet 2006, sous la conduite du Conseiller Denis RAVERA et avec le concours de M. GARDETTO et de moi-même, un texte de loi était établi. Depuis, silence radio... le texte n'est pas parti en fumée, mais il flotte d'un Service administratif à un autre, du Conseil Economique et Social au Département des Affaires Sociales. Le Gouvernement annonce le dépôt du texte pour l'automne 2006, après c'est début janvier, après c'est début février et puis après c'est début avril 2007, l'été sera propice... L'automne est la saison retenue enfin... peut-être ; comme sœur Anne, je ne vois toujours rien venir.

Une loi de protection des non fumeurs ou de protection contre le tabagisme passif n'est pas une loi anti-fumeur. Elle vise à protéger ceux qui ont choisi de ne pas fumer. De telles dispositions existent dans la plupart des pays anglo-saxons (Canada, Afrique du Sud, Australie...) et européens (Irlande en 2001, Italie en 2005, France en 2006 et l'application sera en 2008).

Le danger du tabagisme, actif et passif, a bien été établi par l'O.M.S. dans son « petit » bulletin de lutte contre le tabagisme, « petit » bulletin qui fait quand même 300 pages !!!

Une heure par jour dans la même pièce qu'un fumeur, le risque est 100 fois supérieur de développer un cancer chez un non fumeur que 20 ans dans un bâtiment contenant de l'amiante.

Le tabac tue plus que le SIDA, les drogues légales et illégales, les accidents de la voie publique, les meurtres et les suicides tous réunis, selon l'O.M.S..

Les mentalités en Principauté évoluent dans le même sens : l'exemple vient de notre Souverain qui a interdit

au Palais de Monaco la possibilité de fumer (seuls deux endroits sont laissés pour les fumeurs dépendants), des établissements de restauration (bars-restaurants) demandent à leurs clients de s'abstenir de fumer, de nombreuses entreprises font de même. Un jour de grève et une pétition signée par plus de 140 employés du Sun Casino témoignent de la préoccupation de la population vis-à-vis du tabagisme passif. Et ils ont raison.

La négligence du Gouvernement qui ne nous permet pas de voter un texte de loi protecteur de la santé publique est responsable de 60 décès évitables sur l'année 2006-2007 qui vient de s'écouler (statistiques belges rapportées à 30.000 personnes) – les Belges sont sérieux – 60 décès chaque année, qu'on peut éviter, je le répète !

En fait, le seul argument qui empêche notre Gouvernement de transmettre son projet de loi est un argument économique. La S.B.M. (établissement de jeux et de nuit) ne veut pas d'une telle législation.

L'argument économique n'est pas valide si l'on considère que l'Italie et bientôt la France ont déjà légiféré en la matière. La concurrence d'établissements où l'on pourrait encore fumer librement est caduque.

Enfin, je n'ose imaginer que le Gouvernement Princier couvre le souhait de la Direction de la S.B.M. de faire des casinos et des discothèques de la Principauté les derniers casinos et discothèques fumeurs d'Europe.

Je vous le répète, 60 décès cardiovasculaires ou cancéreux auraient pu être évités cette année.

Alors, Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales, transmettez-nous votre projet de loi pour que la Principauté protège sa population des méfaits du tabagisme passif.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON pour cette intervention sur un sujet qui vous tient beaucoup à cœur, c'est le cas de le dire, dans le cadre de vos compétences professionnelles qui sont évidentes.

Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre d'Etat.- Vous avez dit : « Sœur Anne, je ne vois rien venir », prenez des jumelles et vous allez voir, non pas une fumée, mais vous allez voir arriver le projet, tous les arbitrages sont rendus, validés par le Prince Souverain, le texte est en cours de rédaction et je pense qu'il devrait être déposé très rapidement, c'est-à-dire vers la fin du mois. Vous pourrez même, si vous en prenez le temps, le voter au cours de cette présente session.

M. Jean-François ROBILLON.- Avec grand plaisir, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- En tant que sœur Anne, ça me revient de droit, je crois...

(Rires).

Pourrions-nous avoir une date précise ? Parce que cela fait bientôt dix-huit mois que nous attendons ce texte !

Monsieur le Ministre d'Etat.- Tout est bouclé, il y a des délais de forme, mais je pense que normalement avant la fin du mois, on devrait pouvoir déposer le texte.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a des pénalités si vous ne déposez pas le texte dans les délais ?

(Rires).

M. le Président.- Monsieur Jean-Michel CUCCHI.

Mme le Chef de Cabinet.-

F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 34.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

A titre d'information, le Conseiller de Gouvernement peut-il déjà nous donner des éléments sur les réformes et les remaniements qu'il compte faire dans ses Services, parce qu'il semble qu'il y aurait au niveau notamment de la D.E.U.C., du Service de l'Environnement, des changements ? Avez-vous finalisé ces changements ? Pouvez-vous nous donner quelques éléments ou bien est-ce qu'il est encore trop tôt ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Conseiller National, effectivement je

M. Jean-Michel CUCCHI.- Déposez-le avant la date dite, Monsieur le Ministre, qu'on puisse fumer le calumet de la paix.

M. le Président.- Et qu'est-ce qu'on va faire des Collègues qui sortent pour fumer pendant les séances ? On en reparlera !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Justement, ils sortiront.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Sur le Département des Affaires Sociales et de la Santé, c'est le dernier chapitre où il y a un crédit modifié, je vous le dis, si jamais il y a encore des élus qui souhaitent intervenir, c'est maintenant.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

peux vous confirmer que nous prévoyons une adaptation relativement ponctuelle de l'organisation du Département de l'Equipelement, dans le but, notamment, de créer une Direction de l'Environnement. Donc, les décisions sont en cours d'instruction au sein du Gouvernement ; dès que celles-ci auront été stabilisées, elles seront soumises pour avis au Conseil National et je suppose que vous les examinerez au sein de votre Commission.

M. le Président.- Merci, s'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 155.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 77 – DEUC – URBANISME

377.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 41.000

377.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL - 10.900+ 30.100**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 77 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 79 – AMENAGEMENT URBAIN – JARDINS

379.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 35.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES + 315.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

*(Adopté).***Mme le Chef de Cabinet.-**

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 29.000**M. le Président.-** Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – PARKINGS PUBLICS	+	<u>300.000</u>
----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	12.000
387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	-	<u>53.600</u>
		<u>65.600</u>

M. le Président.- J'ai une question sur ce chapitre.

Cette question s'adresse à Monsieur CALCAGNO. Vous nous aviez parlé, et nous sommes bien d'accord, de la nécessité d'agrandir et de moderniser l'Héliport de Monaco.

Vous nous aviez parlé aussi de la Gare Maritime qui est dans un état, je dirai, de non terminaison assez grave et que nous souhaitons voir terminée dans tous les prochains mois. Lorsqu'on arrive depuis ces paquebots de luxe, c'est vrai qu'on n'a pas encore, et de loin, l'accueil qu'on peut espérer pour la Principauté, avec ce béton brut de décoffrage. Alors sans qu'on en soit à ce stade, on peut dire que l'Héliport, qui n'a pas subi de rénovation majeure depuis des décennies, n'est pas digne non plus d'un pays modèle. Donc, où en est-on de ce projet d'amélioration de l'accueil des 100.000 passagers, pour ne parler que de ceux-là qui prennent la ligne régulière, je crois que c'est la première d'Europe en nombre de passagers Nice/Monaco, Monaco/Nice jusqu'à l'aéroport ? Où en est-on de ce projet très attendu par, évidemment, d'abord ceux qui travaillent quotidiennement dans l'Héliport et qui sont les premiers concernés, mais aussi par tous ceux qui prennent l'hélicoptère pour partir de la Principauté ou y arriver ?

Monsieur le Conseiller.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Président, c'est effectivement un projet que nous avons et nous sommes en train de mener des consultations avec l'ensemble des professionnels, des sociétés de transports et aussi avec les usagers. Petite spécificité à laquelle, je suis sûr, les représentants du Conseil National seront sensibles, nous portons une attention toute particulière à la question du bruit. Vous avez signalé que c'était effectivement l'une de vos préoccupations majeure, vous l'avez signalé à l'occasion des chantiers, mais les vols d'hélicoptères sont effectivement générateurs de bruit tout à fait considérable. Dans le courant de l'été, et c'est encore en cours actuellement, nous avons mené avec les riverains une enquête pour, effectivement, non seulement mesurer mais percevoir le bruit – puisque vous savez que le bruit se mesure en décibels mais la perception du bruit est aussi et au moins aussi importante – et ainsi vérifier avec les riverains ce que l'on peut faire pour eux, entre les isolations, les murs de protections phoniques de manière à protéger mieux les riverains les plus exposés.

M. le Président.- Et au niveau du bâtiment, de la rénovation de l'Héliport lui-même, est-ce qu'il y a un projet, quand est-ce qu'il démarrera ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Effectivement, nous avons un projet mais l'affaire est assez délicate parce qu'une des conditions, c'est que l'Héliport continue à fonctionner pendant les travaux ; la première phase sera de transformer, notamment, les hangars des professionnels de manière à avoir des situations de travail, de réparation, d'entretien et de maintenance des hélicoptères dans de bonnes conditions. Ceci étant fait, nous pourrions disposer de locaux qui nous permettraient à ce moment-là d'opérer sur la partie plus publique de l'héliport.

M. le Président.- Est-ce que vous pourriez nous donner une idée des échéances dans le temps ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Écoutez, je pense que le projet devrait être finalisé dans le courant de l'année 2008 et qu'à ce moment-là, des propositions concrètes et chiffrées seront faites au Conseil National.

M. le Président.- Si vous le permettez, nous avons abordé l'autre sujet en séance privée, mais où en êtes-vous de votre réflexion sur l'aménagement de cet accueil des bateaux de croisières et de cette digue qui manifestement a besoin d'une terminaison, d'une décoration, de peinture, de marbre, je ne sais pas mais

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	20.000
388.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	<u>6.000</u>
	+	<u>26.000</u>

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est en fait dans la continuité de la question qu'a posée mon Collègue BORDERO. J'avais posé cette question à M. BADIA, il y a déjà fort longtemps, concernant le Service des Travaux Publics, d'une éventuelle, dans le contexte de l'époque, diminution des effectifs. Or, nous avons appris qu'il y avait eu maintenant une nomination du Directeur du Service des Travaux Publics qui devenait aussi Chef du Service des Bâtiments Domaniaux. On sait que les Domains assurent l'entretien des appartements, directement, sans l'aide du Service des Bâtiments Domaniaux, donc est-ce que cela veut dire qu'il y a fusion entre le Service des

qui ne peut pas rester encore longtemps dans cet état brut de décoffrage, qui donne l'impression que rien n'est fini en fait ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur le Président, nous sommes encore dans une situation de chantier sur le Port et la situation n'est pas définitive et n'est certainement pas satisfaisante.

Nous proposerons, dans le cadre du Budget Primitif 2008, les travaux nécessaires à l'aménagement et à la finition de cette digue. Maintenant, comme vous le savez les travaux d'aménagement du Port sont des travaux longs, difficiles, qui nécessitent une segmentation et ceux-ci continueront encore pendant plusieurs années. Je pense en particulier à l'aménagement des anciennes digues et à l'aménagement du terre-plein du Fort Antoine.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ? S'il n'y en a plus, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

Bâtiments Domaniaux et les Travaux Publics et donc disparition à court terme ou à moyen terme des Bâtiments Domaniaux ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Là-dessus, nous avons mis en place ce que je n'appellerai pas une réorganisation mais une amélioration du fonctionnement des deux Services. Je pense qu'il y a deux Services qui ont eu deux missions différentes, le Service des Travaux Publics qui travaille sur des ouvrages, en général grands, avec des budgets conséquents, des ouvrages neufs et le Service des Bâtiments Domaniaux qui est un service essentiellement d'entretien. Les missions sont différentes mais

néanmoins, ces deux Services doivent travailler de façon très proche ensemble et malheureusement, ça n'a pas toujours été le cas. Il y a aussi une différence entre les Travaux Publics, qui gèrent les grands travaux, les gros travaux dont on parle, et les Bâtiments Domaniaux qui font un travail un peu plus quotidien, un travail de fourmi extrêmement important, mais qui quelque fois n'est pas suffisamment valorisé. Par cette modification du fonctionnement, en nommant M. Jean-Marie VERAN, Directeur à la fois du Service des Travaux Publics et du Service des Bâtiments Domaniaux, nous avons voulu améliorer l'interface et la communication entre ces Services. Mais cette amélioration du fonctionnement n'est pas du tout liée à la volonté de réduire des postes ou de diminuer le nombre d'agents des Bâtiments Domaniaux et je peux vous confirmer que le poste, anciennement de Chef de Service des Bâtiments Domaniaux est transformé en un poste d'Adjoint des Bâtiments Domaniaux, qui travaillera auprès de

M. VERAN et qui se consacrera aux questions des Bâtiments Domaniaux. J'ai bon espoir que sous la direction couplée de M. VERAN et du Directeur Adjoint, dont la procédure de recrutement est en cours, nous puissions encore améliorer le système de réactivité des Bâtiments Domaniaux et tenir compte par exemple des questions d'environnement et d'économie d'énergie dans la gestion des bâtiments.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Est-ce qu'il y a encore une question ou une intervention, suite à celle de M. Fabrice NOTARI ? Non, alors je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 89 – DEUC – ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	54.000
389.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	-	260.000
389.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	<u>12.000</u>
	-	<u>326.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 91 – AMENAGEMENT URBAIN – ASSAINISSEMENT

391.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	48.000
391.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	+	23.000
391.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>10.000</u>
	+	<u>81.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 92 – CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	11.000
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	-	<u>100.000</u>
	-	<u>111.000</u>

M. le Président.- Je vais en profiter pour poser la question au Conseiller pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme : où en êtes-vous par rapport à Monaco Telecom ? On en a parlé aussi dans le débat général, où en êtes-vous de la discussion concernant, notamment, une catégorie de population qui avait été un peu, à notre avis, oubliée dans la renégociation de la convention avec Monaco Telecom – je pense aux aînés – et où en êtes-vous des possibilités d'avancées que nous demandons, concernant les communications de fixe à fixe sur le territoire monégasque ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Président, cette question a été évoquée lors de la Commission d'Étude que nous avons consacrée à la question des télécommunications. Comme Monsieur le Ministre d'État vous l'a dit, nous avons bien avancé sur l'analyse de la situation de Monaco Radio.

En ce qui concerne cette question spécifique des télécommunications domestiques, elle n'est pas simple à régler sur le plan technologique et elle est très coûteuse si nous devons généraliser la gratuité des télécommunications domestiques à Monaco, c'est un budget de plusieurs millions d'euros, qui ne me semble pas approprié. Par contre, je sais que des études sont faites actuellement par mon Collègue Conseiller pour les Affaires Sociales, de manière à mettre en place spécifiquement, notamment pour les seniors et pour les personnes âgées, des mesures d'aides dans cette direction. Donc, je crois qu'il faut aujourd'hui considérer cette question sous un angle, disons social, et s'orienter effectivement vers le public des personnes âgées qui ne peut pas utiliser facilement l'Internet, les formules d'abonnements Plug & Play avec notamment la téléphonie illimitée offerte par Monaco Telecom.

M. le Président.- Cela va dans le sens effectivement que nous souhaitons, mais vous pensez à la gratuité pour cette catégorie de population ou à des numéros, un certain nombre de numéros préférés, choisis par cette catégorie, qui seraient gratuits ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je pense que si c'est ciblé sur une catégorie de population particulière, en particulier les personnes âgées, ce sera mis en place pour l'ensemble de leurs communications domestiques, parce que le choix technologique de segmenter trois numéros à l'intérieur de l'offre Monaco Telecom, est relativement compliqué et nécessiterait le développement d'un logiciel spécifique dont le coût serait disproportionné par rapport à la population des personnes âgées choisies.

M. le Président.- Merci. Ça va en partie dans le sens de la demande du rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, j'aurai une intervention à faire sur Monaco Telecom.

M. le Président.- Oui, nous allons poursuivre. Je vous en prie, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vais aborder le sujet des télécommunications pour entrer un petit peu plus dans le vif du sujet, puisque le Gouvernement, Monsieur le Président, nous annonce une baisse de la redevance de 4,5 M€ en échange, notamment, d'une baisse tarifaire et de la renégociation de la concession. A ce jour cette baisse concerne uniquement les entreprises mais ni les particuliers, ni plus spécifiquement les personnes âgées.

En ce qui concerne la couverture Wimax on ne voit pas non plus d'évolution.

La renégociation de la convention de concession devait intervenir après que le cadre législatif et réglementaire ait été clarifié ; or, à ce jour, il n'y a toujours pas de loi sur les télécommunications, pas de cadre réglementaire spécifique et pas d'autorité de régulation bien qu'on nous l'ait annoncée. Pas de calendrier non plus. Je remarque en outre que, au terme du résultat pour la période 2006/2007, Monaco Telecom réalise un profit de 28 M€, mais qu'à côté de ça, Monaco Telecom a ponctionné une large partie de ses réserves pour verser 23 M€, soit la quasi-totalité des réserves, à ses actionnaires. Alors, qu'en sera-t-il du résultat que je viens d'évoquer ? Va-t-il aussi s'écouler dans les poches des actionnaires, sans bénéficier en rien à la Principauté ? Qui va financer les investissements ? On nous cite le pacte d'actionnaires mais pour financer les investissements, il faudra s'adresser aux banques ou émettre des obligations, parce qu'on aura vidé les caisses.

On nous annonce aussi que les actionnaires s'engageraient à fournir le financement nécessaire, mais sans aucune garantie. Alors quid de la pérennité de l'entreprise, Monsieur le Président, quid des financements des projets industriels ? Je suis particulièrement inquiet de cette gestion très spéciale qui est mise en place par l'actionnaire majoritaire Cable and Wireless et qui consiste à vider les caisses de la société monégasque pour transférer les profits à Londres. La démarche de Cable and Wireless n'est ni plus ni moins qu'une démarche coloniale, Monsieur le Président. Cable and Wireless, c'est la Compagnie des Indes et Monaco

est un comptoir exotique ! C'est bien ce qui ressort de ces opérations très spéciales. Je suis très soucieux de l'avenir de cette société pour l'économie monégasque, dans la mesure où elle occupe un secteur stratégique, mais je suis tout particulièrement inquiet pour les salariés de Monaco Telecom, dont plusieurs sont de nationalité monégasque. Je m'inquiète plus particulièrement pour le maintien de leur outil de travail et pour leurs perspectives, Monsieur le Président.

Le sujet est d'importance, Monsieur le Président, et je n'ai pas utilisé mes six minutes au début, donc je pense...

M. le Président.- Vous n'êtes pas intervenu souvent ce soir, je vous accorde volontiers quelques dizaines de secondes, ce sera votre joker. Voilà.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Le Gouvernement porte une lourde responsabilité, Monsieur le Président, non seulement pour s'être allié avec Cable and Wireless qui n'est qu'un prédateur, mais aussi pour avoir accepté un pacte d'actionnaires qui organise l'hémorragie du capital vers la société londonienne au détriment des intérêts de la Principauté.

Alors, moi je demande au Gouvernement de sortir rapidement de ce jeu de massacre et, en outre, je souhaiterais savoir comment nous allons renégocier la concession dans un cadre législatif et réglementaire clarifié alors qu'il n'y a toujours pas de loi sur les télécoms, toujours pas de règles... Je voudrais savoir quand le projet de loi sera enfin déposé sur le bureau du Conseil National. Ce sont là des attentes qui ne sont toujours pas satisfaites et que notre Assemblée souhaite voir satisfaites de manière tout à fait urgente.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Finances souhaite intervenir.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Oui, je laisserai la parole tout à l'heure à mon Collègue pour l'Équipement.

Je voudrais dire à M. GARDETTO que ses propos me paraissent intolérables, s'agissant d'un concessionnaire de l'État qui a passé une convention avec l'État, il y a déjà plusieurs années et j'aurais préféré que M. GARDETTO vienne à cette réunion qui a duré quatre heures et demie, pendant laquelle nous avons eu l'occasion, avec mon Collègue Robert CALCAGNO, de détailler précisément aux Conseillers Nationaux intéressés, la situation exacte, les conditions dans

lesquelles la concession se déroule et ses perspectives, plutôt que de faire des effets de manche en séance publique, aussi déplacés que ceux-là.

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Merci, Monsieur le Président.

Écoutez, je vais essayer de ne pas répondre au ton de l'intervention de Monsieur le Conseiller National et de réexposer, effectivement, les questions de fond.

Suite à des discussions avec les utilisateurs de Monaco Telecom, que ce soient les particuliers mais aussi les entreprises, suite à des discussions que nous avons pu avoir avec les Conseillers Nationaux et avec le Conseil National, en particulier dans cette Haute Assemblée, l'an dernier, au moment des discussions sur le Budget Primitif 2007, le Gouvernement a lancé une mise à plat et une renégociation de la concession avec Monaco Telecom et avec son actionnaire principal Cable and Wireless.

Ces discussions ont été longues, ont été techniques, ont été complexes ; nous étions aidés, notamment, par un assistant à autorité concédante qui s'appelle Roland BERGER, qui est un des meilleurs Cabinets spécialisés dans le domaine des télécommunications. Et je dois dire qu'après ces longues discussions qui ont impliqué toute la hiérarchie de Cable and Wireless, du Président de la société Lord ROBERTSON, du Chief Executive Officer, Harris JONES, du responsable régional, Richard DODD, nous avons aujourd'hui bouclé un contrat que je pense être très équilibré. Un contrat gagnant/gagnant. Par ce contrat, nous avons essayé à la fois de donner aux entreprises et aux résidents monégasques des services de télécommunications de meilleur niveau et nous avons aussi donné à la société Monaco Telecom les capacités d'investir, les capacités de se développer et la capacité d'accroître son développement international. A ce titre, je ne suis pas sûr d'ailleurs que les employés de Monaco Telecom et les clients de Monaco Telecom seront particulièrement heureux, de se voir traiter de « colonie et de colonisés », ce n'est pas un bon service à leur rendre que d'indiquer ces choses-là en séance publique. C'est tout le contraire du travail que nous faisons au quotidien. Le contrat tel qu'il est prévu aujourd'hui prévoit la poursuite des investissements. La situation des télécommunications à Monaco était très en retard. Depuis trois ans de nombreux investissements ont été réalisés pour améliorer le réseau et les technologies. Nous avons aujourd'hui une offre de 15 mégabits disponible en Principauté de Monaco. Il s'agit d'une offre réelle, c'est-à-dire que ce n'est pas jusqu'à

15 mégabits, mais que c'est du 15 mégabits réel. Nous avons mis en place un service Plug & Play que j'indiquais tout à l'heure. Pour l'offre télé nous avons décidé d'aller vers un service de télévision numérique et de vidéo à la demande. Nous avons réservé dans les comptes de Monaco Telecom une somme de 20 M€ pour les investissements technologiques et 20 M€ pour les investissements internationaux. Je sais que les équipes, et en particulier la direction internationale de Monaco Telecom, sont en pleine activité, ils étaient encore récemment en Afrique pour examiner un dossier important. Aujourd'hui je pense que grâce à ce contrat négocié, nous pouvons aller de l'avant. Est-ce que la solution est aujourd'hui idéale ? Certainement pas.

Monsieur GARDETTO, vous avez raison de réclamer la mise en place d'une Direction qui assurera la régulation des télécommunications, parce que ce nouveau contrat, il faudra le faire vivre, il faudra vérifier le respect de son application et effectivement, il faudra travailler sur une loi sur les télécommunications.

Ce sont des choses qui demandent du travail et qui se mettent en place progressivement.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je remercie M. CALCAGNO pour les précisions qu'il a apportées. M. TONELLI estime que c'est déplacé et je le laisse libre de son appréciation, mais il y a un réel problème dans la mesure où les mouvements financiers de la société ne sont pas cohérents avec les projets annoncés. C'est-à-dire qu'on a rapatrié toutes les réserves financières de la société vers la société mère qui est Cable and Wireless. Vous comprendrez que de tels mouvements financiers suscitent des inquiétudes, cela veut dire qu'on vide les caisses de l'entreprise monégasque et lorsqu'on dit que l'on réserve des fonds pour investir, en vérité c'est une déclaration d'intention de l'actionnaire principal, mais nous n'avons aucune garantie que le jour venu, cet actionnaire mettra bien la main au portefeuille. Donc, vous comprenez que nous puissions, en tant que représentation nationale être soucieux de l'avenir de l'entreprise qui occupe une position stratégique et être soucieux du maintien de l'outil de travail de centaines de salariés, y compris de salariés monégasques. Vous comprendrez aussi que ces mouvements financiers paraissent particulièrement bizarres pour une entreprise qui a vocation à investir. Pourquoi cet argent ne reste-t-il pas dans les caisses de la société pour être investi dans des projets au bénéfice de Monaco ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je comprends, Monsieur GARDETTO, que vous ne comprenez rien à cette affaire, je suis désolé de vous le dire, dans la mesure où, contrairement à ce que vous dites, il reste dans les caisses de Monaco Telecom – M. CALCAGNO nous l'a dit – 40 M€ qui correspondent à la fois aux besoins en matière de développement interne à l'entreprise et aux besoins en matière d'extension internationale.

Par ailleurs, je vous informe, parce que vous ne devez pas non plus le savoir, que le pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Monaco Telecom prévoyait bien que, dès que de la trésorerie non utilisée se trouvait dans les caisses de Monaco Telecom, elle avait vocation à être distribuée auprès des actionnaires. Donc, je suis désolé mais vous êtes vraiment à côté de la plaque dans cette affaire.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, vous remarquerez le ton très désobligeant de M. TONELLI, qui m'indiffère mais qui doit être relevé...

M. le Président.- Messieurs, restons courtois, de part et d'autre, restons courtois...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais il vient d'avouer que dans le pacte d'actionnaires, l'Etat a consenti volontairement à vider les caisses de la société pour rapatrier les liquidités vers l'actionnaire principal !

Je n'ai rien d'autre à ajouter. C'est un aveu de culpabilité.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vais ajouter quelque chose. Vous m'avez encore mal compris Monsieur GARDETTO. Ce n'est pas de remonter les sommes vers l'actionnaire principal, c'est de remonter vers les actionnaires les sommes correspondantes. Et si vous connaissiez les entreprises de cette nature, c'est une situation qui est traditionnellement de mise et qui est celle qui est traditionnellement retenue dans ce type d'opération. Voilà ce que je voulais répondre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- En tout cas, ça ne sert pas les intérêts de la Principauté.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur GARDETTO, je crois qu'il faudrait, et je reste à votre disposition, regarder les comptes et le contrat de concession, vous n'avez pas pu être présent à la réunion

de travail intense que nous avons eue, mais je vous invite peut-être à venir nous rendre visite et à regarder les comptes, mais vous voyagez beaucoup, vous l'avez indiqué à plusieurs reprises.

S'il vous plaît, prenez les comptes des sociétés concessionnaires des différents pays dans lesquels vous voyagez. Je crois que toutes ces sociétés concessionnaires appliquent ce qui s'appelle un effet levier. C'est-à-dire qu'elles font travailler à la fois le capital de leurs actionnaires, les fonds propres et un endettement. Je peux vous affirmer ce soir, officiellement et tout à fait clairement, que la société Monaco Telecom n'a aucune dette d'investissement, que dans ses comptes arrêtés à la fin de l'année 2006, elle avait 52.390.763,81 M€, argent placé en valeurs immobilières de placement, qu'elle avait 6.529.529 M€ en banque en dépôt à vue et qu'elle a, je crois, largement de quoi vivre et investir. Par ce nouvel apport de l'actionnaire Cable and Wireless, nous avons précisé ça et ce que disait M. TONELLI, je me suis peut-être mal exprimé, c'est 20 M€ pour les investissements technologiques plus ces 20 M€ pour les investissements internationaux, ce n'est pas des promesses d'apporter de l'argent, au cas où nous en avons besoin, ce sont des fonds qui sont bloqués et qui resteront dans la société et qui ne seront pas distribués à ces actionnaires.

M. le Président.- Monsieur LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je voudrais juste savoir, parce que je suppose que M. GARDETTO parle au nom de la majorité, si la majorité est pour la nationalisation de Monaco Telecom ?

(Rires).

M. le Président.- Monsieur GARDETTO sur cette intervention l'a dit lui-même – il n'a pas pu assister à la réunion de la Commission des Finances qui était consacrée à un échange et à quatre heures et demie d'explications entre le Gouvernement et le Conseil National sur la renégociation de la convention – ce soir, il parlait donc à titre personnel. La majorité s'est exprimée à travers le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que nous avons lu en début de soirée et qui est à la disposition de tous ceux qui voudraient le relire pour connaître sur Monaco Telecom, la position du Conseil National.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, nous nous rejoignons sur plusieurs points.

M. le Président.- Dites-moi, Monsieur le Conseiller CALCAGNO, dans les discussions concernant la renégociation, puisque Monaco Telecom va pouvoir arrêter l'activité, en ce qui la concerne, de Monaco Radio et qu'il y avait tout de même dans la concession ce service, notamment de surveillance et de secours qui va passer désormais au CROSSMED, est-ce que ceci ne vous donne pas une petite marge financière de négociation pour nos aînés et nos communications de fixe à fixe ? Ne pensez-vous pas que dans la mesure où Monaco Telecom se verra dispenser d'une partie de l'activité qui est prévue dans la concession pour Monaco Radio, cela nous donne la possibilité d'obtenir quelque chose de mieux et de plus que ce que vous aviez pour le moment pu obtenir sur les tarifs de fixe à fixe ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Président, ça fait plaisir effectivement, de voir que vous connaissez aussi bien le dossier, les détails du contrat de concession, c'est d'une certaine façon encourageant de votre part. Ce que je peux vous dire c'est que le contrat de concession sa remise à plat, la diminution des tarifs, le Wifi gratuit sur au moins six places en Principauté de Monaco, ont fait l'objet d'une négociation globale.

L'activité de Monaco Radio n'est pas couverte par le contrat de concession dans son ensemble. L'activité que nous souhaitons maintenir pour une question de représentativité nationale qui est l'émission de bulletin radio, ne fait pas partie du contrat de concession de Monaco Telecom. Ce service avait un but commercial. Cette émission de bulletin radio permettait en échange la vente de services de télécommunications avec les bateaux. C'est ce service commercial dont les revenus sont en chute libre à cause de la multiplication d'autres modes de communication. Par contre, il est clair qu'il existait dans le contrat de concession, la nécessité d'une surveillance qui, aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, Monsieur le Ministre d'Etat l'a dit, est bien mieux assurée par le CROSSMED ; Monaco Telecom reste néanmoins responsable de mettre en place avec le CROSSMED cette disposition, fournira les équipements et les relais de transmission radio qui l'aideront à réaliser cette mission. Donc en ce sens-là, Monaco Telecom respecte parfaitement sa concession, la recherche des solutions a été intégrée dans la négociation globale, mais il est clair, comme je vous l'ai dit, que les efforts à caractère social vers les personnes âgées sont en cours de discussions afin de vérifier comment ils peuvent être mis à la disposition et au meilleur coût pour le Gouvernement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Est-ce qu'il y a encore des interventions sur Monaco Telecom ? S'il n'y en a plus, je mets ce chapitre aux voix, mais je me disais que je ne voyais pas bien pourquoi M. LICARI pensait à une nationalisation, j'étais en train de réfléchir en quoi M. GARDETTO aurait parlé de nationalisation, je ne vois vraiment pas...

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est Monsieur LICARI qui a parlé de nationalisation...

M. Jean-Pierre LICARI.- Je posais la question c'est tout.

M. le Président.- Je m'interrogeais sur la raison de la question, parce que je n'ai rien vu dans votre intervention Monsieur GARDETTO, qui ait fait allusion de près ou de loin à une nationalisation...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je crois que c'était juste une manifestation de la curiosité de M. LICARI, mais ce n'était pas le sujet de mon intervention.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais je pense que M. GARDETTO a un remède, puisqu'il estime – je ne sais pas qui a raison sur le fond, vous ou le Gouvernement – mais je suppose qu'il a un remède pour pallier ce qu'il estime être un grave dysfonctionnement...

Mme le Chef de Cabinet.-

CH. 93 – DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME

393.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 24.000

M. le Président.- C'est le chapitre, Monsieur le Conseiller CALCAGNO, où on pourrait peut-être vous demander quelques précisions concernant les décisions à venir pour les parkings de dissuasion parce que le Ministre d'Etat nous a confirmé dans sa réponse au rapport de la Commission des Finances que le Gouvernement partage la même idée que le Conseil National, à savoir que ces parkings de dissuasion sont indispensables pour pouvoir un jour améliorer vraiment la circulation des véhicules en Principauté. Maintenant, comme je le disais dans le débat général, où ? Combien de places et quand ?

J'entends bien que ce n'est pas simple de répondre à ces questions mais je sais que vous avez avancé sur ces réflexions et j'aimerais que l'on puisse rentrer un peu

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur LICARI, si vous m'avez écouté tout à l'heure, je souhaite effectivement qu'on mette un terme à notre alliance avec Cable and Wireless. Je pense que cette société n'a pas une démarche positive vis-à-vis de la société monégasque, voilà ma position. Après, on peut ne pas partager cette position mais en tous cas, c'est la mienne.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais ça n'explique pas tout, Monsieur GARDETTO, ça veut dire qu'il peut y avoir un autre actionnaire privé majoritaire ou que l'Etat peut redevenir actionnaire majoritaire.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a plusieurs solutions, je ne suis pas partisan d'une solution unique, je suis partisan du désengagement de Cable and Wireless.

M. Jean-Pierre LICARI.- Cela ne résoudra rien à mon avis. Mais enfin, bon.

M. le Président.- En tous cas au moins, la position de M. GARDETTO est claire et précisée.

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

plus dans le détail qu'on ne l'a fait dans la discussion générale. Où va-t-on donc, on vous l'a demandé aussi en Commission Plénière d'Etude privée, où va-t-on concrètement faire des parkings de dissuasion ? De combien de places ? A partir de quand peut-on vraiment engager les décisions nécessaires ? Parce que nous en parlons depuis de très nombreuses années, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, nous attendons des décisions concrètes et un planning précis.

Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre d'Etat.- Simplement un mot, il ne faut quand même pas oublier qu'on ne décide pas tout seul, parce que les parkings de dissuasion en question sont situés en France.

M. le Président.- Je ne pensais pas à ceux-là ! Moi je pensais aux parkings à Monaco. Vous, vous pensez à la Turbie.

Monsieur le Ministre d'Etat.- Oui, moi je pensais à la Turbie, je pense aux gares, c'est à ça que j'ai répondu tout à l'heure. Je vous ai d'ailleurs dit notamment pour la question sur la Turbie, où effectivement, il y a l'idée d'avoir un très grand parking de dissuasion à proximité immédiate de l'autoroute, avec le funiculaire qui descendrait sur le centre de Monaco, mais là, ce qui est quand même nouveau et encourageant, c'est que du côté de l'Administration française, ils prennent l'affaire très au sérieux puisque c'est le Préfet lui-même qui m'a proposé qu'on fasse ensemble une réunion qui va avoir lieu dans une dizaine de jours avec les collectivités locales concernées et avec les propriétaires concernés, notamment le propriétaire de la carrière.

Ceci étant dit, pour les gares c'est pareil, nous travaillons avec la S.N.C.F. et les communes, mais nous ne sommes pas seuls maîtres du jeu, comme vous l'imaginez, puisque ce sont des négociations avec des collectivités françaises et toute une série de procédures à suivre en France. Mais je peux vous dire que le Préfet des Alpes-Maritimes semble déterminé à nous aider.

En ce qui concerne les parkings de dissuasion de Monaco, je préfère que le Conseiller CALCAGNO vous en parle directement.

M. le Président.- Ce n'est pas simple, mais c'est quand même moins compliqué parce que là, c'est le Gouvernement monégasque, avec le Conseil National qui vote les Budgets, qui peuvent décider sans négocier avec un partenaire français.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'est effectivement un petit peu plus simple. Ça reste néanmoins long et coûteux, Monsieur le Président, mais vous avez demandé quelques précisions et quelques engagements et comme vous nous aviez posé la question en séance privée, j'ai pu préparer la réponse, ce qui me met en position de pouvoir vous donner une réponse tout à fait précise.

Les travaux sont en cours, vous le savez, depuis quelques mois sur la Z.A.C. St Antoine à Cap d'Ail, où nous avons prévu un parking de plus de 700 places en cours de construction. Actuellement, ce n'est pas la construction des superstructures mais les travaux de dépollution de l'ancien site du gazomètre. Quelques précisions sur la réalisation : les contrats de vente en état futur d'achèvement ont été signés par le Service des

Domaines et sous la responsabilité et le contrôle de M. TONELLI, le 20 septembre dernier et la durée de réalisation des travaux est de soixante mois, ce qui nous amène en 2012. C'est long, mais c'est précis. Les affaires sont lancées et se réaliseront...

M. le Président.- Combien de places ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Nous avons plus de 700 places, pour être précis 579 places de voitures légères, 6 places de camping-cars, 33 places d'autocars et 62 places de poids lourds.

Ensuite, je serai un peu moins précis, mais ce sera toujours aussi long et coûteux, malheureusement. Nous prévoyons dans les délais des emprises S.N.C.F., tant dans le secteur Charles III que dans le secteur Pasteur, la réalisation de deux très grands parkings de dissuasion qui totaliseront à eux deux environ 2.000 places. Je dirai de 800 à 1.000 places pour ces parkings. Concernant le phasage des travaux, nous ne pouvons pas commencer avant la fin de l'ensemble des tunnels, notamment T33 de la voie urbaine et la réalisation d'une bonne partie de la tête du tunnel descendant. A ce titre-là d'ailleurs, vous l'avez signalé, Monsieur le Président, la déclaration d'utilité publique de ce tunnel a été prise au mois de juillet, le délai de recours est de deux mois, il est aujourd'hui écoulé, les informations officielles que j'ai pu obtenir auprès du greffe du Tribunal de Nice semblent indiquer qu'il n'y a pas eu de recours déposé contre cette déclaration d'utilité publique. Cette information est à prendre sous toute réserve, parce que la justice française prend un certain temps pour donner cette information, de façon officielle, mais en fonction des informations que j'ai pu avoir aujourd'hui, il n'y a pas de recours ce qui permettrait à l'enquête parcellaire de se réaliser dans le courant des mois de novembre et décembre de cette année, ce qui nous permettra donc de réaliser les acquisitions foncières, les études, les passations d'appels d'offres, dans le courant de l'année 2008. Voilà l'avancée de ces affaires.

Quant à la partie est, nous travaillons bien sûr dans le cadre de l'opération « Testimonio » pour la réalisation d'un parking. Les travaux, les fondations sont extrêmement compliqués, je ne pense pas que l'on pourra aller bien au-delà de 600 places sur ce parking et nous travaillons, Monsieur le Ministre l'a indiqué également, avec la Commune de Roquebrune-Cap-Martin, pour, à l'endroit même des tennis du Monte-Carlo Country Club, réaliser là un parking encore plus grand.

Nous sommes tout à fait convaincus de la solution couplant les parkings et les transports publics et vous savez que nous y travaillons actuellement. Malheureusement – mais le rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale en était conscient et le signalait – ce ne sera pas une solution miracle et ce n'est pas la réalisation de parkings de dissuasion, certes très grands, qui permettra de résoudre les problèmes d'embouteillages et de bouchons dans Monaco. Il faut également travailler sur des solutions qui passent par les transports ferroviaires, les transports en commun, le transport en site propre, le funiculaire. C'est la politique de déplacement du Gouvernement.

M. le Président.- Nous sommes bien convaincus comme vous que c'est par l'addition de toutes ces mesures que nous arriverons vraiment à améliorer le trafic automobile en Principauté.

Juste une question. Le nombre de places qui est envisagé pour les parkings de dissuasion sur les délaissés ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Donc, sur les délaissés c'est entre 1.800 et 2.000 places.

M. le Président.- Environ 2.000, donc, 700 environ pour la Z.A.C. St Antoine et 600, mais vous dites en espérer un peu plus au « Testimonio », mais on en reparlera en Commission des Grands Travaux, lorsque vous nous présenterez le chantier.

Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- C'est en fait pour dire mon inquiétude à la suite de ce que je viens d'entendre. A la Z.A.C. St Antoine va être créé un rond-point qui sera un rond-point d'entrée et de sortie de Monaco sur lequel vont donc se greffer le bigoudi de la Z.A.C. St Antoine, l'axe principal de la voie qu'on appelait rapide, mais qu'on n'appelle plus rapide aujourd'hui, qui partira de St Roman et qui arrivera à cet endroit, l'arrivée du tunnel descendant, la sortie du tunnel montant, les différentes voies avec tunnel T33 et autres... Tout cela donc, c'est-à-dire la circulation de la Basse Corniche et de la Moyenne Corniche, va se retrouver sur ce rond-point, y compris maintenant, vous nous l'indiquez, les parkings de dissuasion, ça va faire beaucoup de monde sur un seul rond-point même s'il est à double voie de circulation, même si peut-être les horaires vont faire qu'il y aura des entrées et des sorties à des heures différentes, mais tout le monde va passer sur ce rond-point.

Je voulais juste manifester mon inquiétude.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Vous avez raison, c'est un problème qui est important et auquel nous devons faire face. Je peux vous indiquer qu'aujourd'hui, toutes les études sont faites pour simuler effectivement ces questions de circulation. Il n'y a pas de solution miraculeuse, il y aura beaucoup de monde dans ce quartier-là, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, petite précision, le tunnel montant ne passera pas par ce rond-point, il bifurque avant et en ce qui concerne le tunnel descendant, nous travaillons aujourd'hui sur des solutions pour qu'effectivement, les véhicules qui descendent du Jardin Exotique puissent arriver directement dans le parking et ne pas saturer la voirie de surface dans ce secteur.

M. le Président.- S'il n'y a plus de question ou d'intervention, je vais mettre... Monsieur CELLARIO sur ce chapitre.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, du fait de cette sortie ouest très attendue à Monaco, y a-t-il eu une étude concernant l'utilisation des anciens terrains non utilisés à l'heure actuelle par la S.N.C.F. du côté français ? Sur ces terrains il y a un tunnel et derrière le tunnel une voie désaffectée qui rejoint la voie ferrée actuelle. Est-ce qu'il y a eu une étude permettant une jonction entre cette voie qui, pour le moment, n'est pas aménagée et ce que l'on appelle communément la Basse Corniche ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Conseiller National, c'est quelque chose que nous regardons avec le Maire de Roquebrune-Cap-Martin, qui est au moins aussi demandeur que nous dans cette affaire puisqu'il y a vraiment un problème de saturation du Hameau de Saint-Roman. Il y a même un problème de sécurité, avec des éboulements rocheux sur cette voie qui obligent à la couper pendant quelques jours. Le problème n'est pas facile, notamment, pour la remontée après le site qu'on appelle « la tranchée » vers la Basse Corniche et l'arrivée de la route qui dessert le petit hôtel Guynemer. Nous étudions aujourd'hui différentes solutions ; une solution viaduc, beaucoup moins coûteuse avait été regardée, elle s'intégrait assez bien dans le site mais au vu de la loi littoral, elle ne sera pas acceptable par les autorités françaises. Donc, aujourd'hui nous regardons différentes solutions de tunnels. Alors, les coûts sont totalement différents mais, là-dessus, nous avons des discussions avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Mairie de Roquebrune-Cap-Martin, pour faire avancer ce dossier qui est confié,

côté français à un ingénieur juriste qui s'appelle M. PIEFORT, qui avait travaillé sur la Directive Territoriale d'Aménagement et à ce titre connaît donc très bien le dossier.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons reçu hier une Délégation de Parlementaires français et à ce sujet, nous avons parlé des possibilités de travailler ensemble, nous avons évoqué un certain nombre de sujets et notamment, les transports. Et le Sénateur de Tende nous disait que pour les gens qui habitent la Vallée de la Roya ou à Sospel – il y a beaucoup de gens qui travaillent à Monaco et qui habitent à Sospel – ça simplifierait beaucoup la vie si un épi ferroviaire était créé à Vintimille. Je ne sais pas si vous connaissez ce projet, mais il a demandé au Président de notre Assemblée de voir et de soutenir ce projet qui changerait la vie de certaines personnes. Parce que là aussi, les problèmes de transport Nord/Sud sont très importants dans la région, notamment pour les pendulaires.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Vice-Président, on connaît bien ce projet, il est extrêmement compliqué et je tiens à vous dire d'ailleurs que les différentes collectivités territoriales des Alpes-Maritimes se sont regroupées au sein d'un syndicat qui a le nom barbare de « SYMITAM », Syndicat Intercommunal des Transports des Alpes-Maritimes, pour réfléchir à ces questions.

Si vous me permettez, Monsieur le Président, c'est vrai que pour ces questions de transports urbains, il est plus opérationnel et plus facile de les traiter avec les collectivités locales, que ce soit la Région en charge des T.E.R. qui est vraiment le bon interlocuteur, le Conseil Général, les transports interurbains ou les communautés d'agglomérations plutôt qu'avec les Parlementaires qui souvent posent des questions mais n'ont pas les moyens de les financer, de les faire évoluer. J'ai bien peur que ce projet, au niveau local, ne soit pas aujourd'hui strictement reconnu comme devant se réaliser à court terme.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Il est minuit passé de cinq minutes, je vais donc lever la séance et je vous rappelle que nous reprendrons nos travaux sur ce Budget Rectificatif 2007, comme prévu, lundi prochain à 17 heures.

Merci à toutes et à tous.

—
(La séance est levée à 0 heure 5 minutes).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
